



Le sourire est de rigueur à la conférence ! De gauche à droite : Mme Judy LaMarsh et M. Lesage; MM. Pearson et Lamontagne; M. Manning, premier ministre de l'Alberta, et M. Lesage; un délégué de l'île du Prince-Edouard et le premier ministre de la même province, M. Shaw.

(Photo LE DEVOIR)

Régime de retraite: le projet d'Ottawa est menacé Prêts aux étudiants: réserves de plusieurs provinces

LESAGE REAFFIRME:

Une caisse de retraite québécoise

QUEBEC (Par M.T.) — Le Québec a réitéré hier sa ferme intention d'établir sa propre caisse de retraite. Le projet de loi serait déposé, non pas au cours de la présente session, mais lors d'une session spéciale, en octobre.

Au cours de l'intermission de la séance d'hier matin à la conférence fédérale-provinciale, le premier ministre du Québec, a donné une brève conférence de presse.

"J'ai tenu, dit-il, à réaffirmer devant les délégués que le Québec établira sa propre caisse de retraite. Je leur ai dit que j'avais reçu les rapports des comités d'économistes et d'acteurs. Le projet qu'ils proposent est suffisamment avancé pour me permettre de discuter en toute connaissance des différences existant entre le projet fédéral et le nôtre."

"Je ne suis pas libre, ajouta-t-il, pour le moment, de rendre ces choses publiques. J'ai demandé à mes collègues et aux délégués de bien vouloir considérer ce que je leur avais dit comme confidentiel, parce que je crois qu'il appartient d'abord à l'Assemblée législative de prendre connaissance de ces deux rapports."

"Je crois que je pourrais les déposer en Chambre d'ici la fin du présent mois. Je puis dire, qu'à la suite d'une étude que j'en ai faite avec certains de mes collègues, que je suis très satisfait de ces rapports."

M. Lesage n'a pas voulu commenter l'attitude de l'Ontario et les autres provinces avaient adopté envers le projet fédéral de caisse de retraite.

"C'est une règle que nous avons, dit-il, de ne pas discuter de l'attitude des autres. Je puis cependant parler de la mienne."

Le premier ministre précisa qu'il avait reçu de l'Assemblée législative, à l'unanimité, un mandat précis quant à l'établissement par le Québec de sa propre caisse de retraite.

Voir page 8: Une caisse

Alors que la première journée de la conférence fédérale-provinciale avait été dominée par la question des régimes mixtes d'assistance gouvernementale ("plans conjoints"), celle d'hier l'a été par le problème de la caisse de retraite et, accessoirement, par celui du projet fédéral de prêts sans intérêt aux étudiants universitaires.

L'impression dominante est celle du durcissement et du risque d'impasse. Durcissement de certaines provinces, au premier chef, l'Ontario; risque d'impasse sur la question de la caisse de retraite et sur d'autres, avec le résultat que sur l'essentiel, la conférence n'au-

rait guère fait avancer les grands problèmes. L'attitude du Québec sur la caisse de retraite était connue: M. Lesage s'est borné à la confirmer avec énergie et à présenter les grandes lignes de son projet. L'Ontario a fait un éclat, par contre, en annonçant son refus de participer à un régime fédéral de retraite auquel ne participeraient pas toutes les provinces.

A ces deux refus et aux fortes réserves du Manitoba, M. Pearson a répliqué en annonçant qu'Ottawa ira de l'avant avec son projet de loi sans s'inquiéter pour l'instant du nombre de provinces qui y souscriraient. Il peut du moins compter sur l'appui des Maritimes et

de trois des quatre provinces de l'Ouest. Mais l'avenir du régime fédéral de retraite apparaît incertain.

Le projet fédéral de prêt aux étudiants a été assez mal accueilli. Le Québec avait exprimé la veille son opposition catégorique. Hier, diverses provinces, notamment celles de l'Ouest, ont marqué leurs réserves non pas pour des raisons d'ordre constitutionnel mais pour des raisons d'ordre pratique et ont invité Ottawa à réexaminer son projet, certains orateurs estimant qu'il existe des moyens plus efficaces pour le gouvernement central d'aider à la cause de l'enseignement.

On peut déjà craindre que les résultats concrets de la conférence ne soient extrêmement maigres.

Séduit par le projet du Québec, Robarts bouscule celui d'Ottawa

par Jean-Pierre FOURNIER

QUEBEC. — L'avenir du régime fédéral de retraite est plus incertain que jamais. Le premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, a sonné le glas du projet hier en refusant à toute fin pratique son adhésion à un système qui n'embrancherait pas les dix provinces du Canada.

Puisque M. Jean Lesage a réaffirmé quelques instants plus tard l'intention bien arrêtée de la province de Québec d'instituer sa propre caisse de retraite, il est plus que probable que le projet fédéral, du moins dans sa forme actuelle, devra être abandonné. Le pouvoir central sera amené à le réviser de bout en bout et à le limiter aux provinces qui ne pourraient pas, sans son aide, offrir des rentes à leurs vieillards.

Le premier ministre Duff Roblin, du Manitoba, a lui aussi exprimé quant à son gouvernement n'arrêterait pas sa décision avant que le projet de loi ait franchi le comité spécial du Sénat et de la Chambre des communes auxquels il sera référé pour examen suivant son adoption en deuxième lecture.

En plus de s'interroger sur la constitutionnalité de l'article trois de la loi qui subordonne toute législation provinciale en matière de retraite à l'approbation du gouvernement central et étend les avantages de la loi aux emplois qui sont du ressort législatif du Parlement du Canada, M. Roblin juge indispensable de dresser l'ordre des priorités gouvernementales avant d'établir le régime de retraite.

"Peut-être est-il plus pressant de veiller à l'éducation plutôt qu'à la sécurité de la vieillesse ou peut-être une part des \$20 millions que le régime fédéral de retraite drainera du Manitoba, serait-elle mieux utilisée dans d'autres fins", a-t-il dit, réfléchissant tout haut.

M. Roblin est d'autant plus hésitant à l'égard du projet fédéral qu'il laissera de côté de 20 à 25 p.c. de la population ouvrière, outre les veuves et les orphelins.

A la séance d'hier matin, M. Lesage a exposé les grandes lignes du régime de retraite que ses économistes et ses actuels lui ont proposé d'instituer. Il a livré en confidence aux membres de la conférence le rapport qu'il compte présenter à l'Assemblée législative d'ici la fin du mois et M. Roblin, comme d'ailleurs M. Robarts, n'a pas caché qu'il était profondément attiré par son contenu.

Malgré l'abstention certaine du Québec, celle probable de l'Ontario et les réserves formulées par M. Roblin, les représentants du gouvernement central ne se résignent pas à confesser l'échec du projet de loi. Ils font montre d'un optimisme

certain prudent, mais sincère. M. Robarts, disent-ils, ne s'est pas encore prononcé d'une façon catégorique.

De fait, le premier ministre de l'Ontario n'a pas été tout à fait clair dans la déclaration écrite qu'il a publiée au début de la journée. Il a dit que son gouvernement n'hésiterait pas à donner son adhésion à un système de retraite embrassant les dix provinces, mais il n'a pas établi hors de tout doute qu'il demeurerait à l'écart d'un système n'incluant pas le Québec ou l'une quelconque des neuf autres provinces.

Voir page 8: Séduit par le projet...

Un comité mixte étudiera les priorités nationales

De notre envoyé spécial, Mario CARDINAL

QUEBEC. — La création d'un comité conjoint chargé d'enquêter sur les grands problèmes nationaux et de définir les priorités nationales est une idée qui a germé dans l'esprit de M. Roblin, du Manitoba, et de M. Robarts, de l'Ontario.

L'idée d'un tel comité aurait d'abord germé dans l'esprit du chef du gouvernement du Manitoba, M. Duff Roblin. M. Roblin estime même qu'il faut dresser l'ordre des priorités gouvernementales avant d'établir un régime de retraite.

Hier, après-midi, les premiers ministres provinciaux se seraient rendus à la suggestion de leur collègue manitobain.

Reste à voir maintenant si le régime de retraite proposé par le fédéral sera mis de côté jusqu'à ce que le comité soumette des recommandations. Il semble peu probable que le gouvernement central prenne lui-même l'initiative de retarder l'étude aux Communes de son projet de caisse de retraite. Mais il devra, croit-on, se résoudre à le faire devant l'attitude hésitante des provinces. Ces dernières vont très probablement retarder leur décision jusqu'à ce que le comité ait établi l'ordre des priorités.

Voir page 8: Un comité

Québec: la conférence fiscale aboutira-t-elle à une impasse?

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC. — La conférence fédérale-provinciale aboutira-t-elle à une impasse ou marquera-t-elle un lent cheminement à pas de tortue vers une solution qui satisfait à la fois Ottawa, le Québec et les autres provinces?

C'est la question qu'on se posait, hier soir, à l'issue de la deuxième journée de cette importante réunion qui devrait prendre fin vers une heure, cet après-midi.

Jusqu'ici, le bilan des délibérations s'établirait comme suit:

1 — PROGRAMMES CONJOINTS: le gouvernement central fait preuve de bonnes intentions, mais les réserves qu'il pose risquent de retarder indéfiniment la solution de ce problème;

2 — CAISSE DE RETRAITE: le durcissement de l'attitude de l'Ontario et l'attitude du Québec vis-à-vis du projet fédéral de caisse de retraite, semblent-t-il, Ottawa à réviser son propre programme;

3 — ARRANGEMENTS FISCAUX: le gouvernement central s'en tient aux décisions prises à la conférence de novembre à Ottawa;

4 — FEDERALISME COOPERATIF: un slogan que le fédéral trouve de plus en plus lourd à porter et que les provinces semblent prendre de plus en plus au sérieux.

Le mémoire que le premier ministre canadien a lu à la séance inaugurale de la conférence est rempli de bonnes intentions; mais quand on creuse le texte, on s'aperçoit que la générosité d'Ottawa est passablement mesquine.

Un membre de la délégation québécoise a déclaré: "M. Pearson a si bonne volonté que c'est à en faire pleurer. Il croit bien faire; mais il n'est pas seul. Toute cette bureaucratie..."

En termes diplomatiques, le gouvernement central se dit prêt à refiler aux provinces le programme de l'assurance-hospita-

lisation, qui constitue pour lui le plus lourd fardeau financier.

Le Québec, prévoyant cet excès de générosité — il le savait depuis la réunion préliminaire à Ottawa, il y a un mois — a décidé de proposer de se retirer en bloc de tous les programmes conjoints à caractère permanent.

L'intention première du Québec était de se prévaloir de la formule d'option quant aux principaux programmes permanents, comme ceux concernant les allocations aux invalides, aux aveugles, aux vieillards de moins de 70 ans et de l'assistance-chômage.

Mais voici que M. Pearson vient d'affirmer qu'il serait prématuré d'envisager, au cours de cette conférence, l'application de la formule d'option à ces quatre programmes.

Selon le premier ministre canadien, il faut attendre en mai alors que les ministres responsables du bien-être se réuniront à Ottawa pour faire une révision générale des quatre programmes dans leur ensemble.

Que reste-t-il au Québec? M. Pearson répond lui-même: "Il y a les programmes qui intéressent les familles... l'hygiène... la construction des hôpitaux."

EN SOMME DES MIETTES

La révision générale des programmes de bien-être n'est pas une chose mauvaise en soi, au contraire. Le Comité provincial d'étude sur les problèmes de bien-être avait déjà suggéré au gouvernement de M. Lesage de fonder en une seule loi toutes les dispositions législatives concernant les diverses formes d'assistance. On se demande, par exemple, comment le fédéral pourra faire une révision générale de ces programmes, quand on songe que les allocations aux mères nécessitées, entre autres, relèvent exclusivement des provinces?

S'il y a une révision générale à faire, c'est une tâche dont les provinces pourront s'acquitter d'une façon plus efficace que le fédéral.

Voir page 8: La conférence fiscale

Le président Joao Goulart doit se retrancher à Brasilia

Confusion totale au Brésil

Rio de Janeiro. — "Je viens de parler à M. Joao Goulart, qui se trouve à Brasilia. Il n'a pas démissionné et ne démissionnera pas", a déclaré le député Lionel Brizola, beau-frère de M. Goulart, qui parlait hier soir au cours d'un meeting

pro-gouvernemental à la préfecture de Porto Alegre. Goulart aurait encore l'appui de la majorité des provinces et de la 3e armée.

Mais à Rio, l'optimisme était dans le camp des adversaires "constitutionnalistes" du président.

"Le communisme était en train de conquérir le Brésil sans guerre, et l'armée a vaincu le communisme sans guerre", a déclaré de son côté mercredi soir à la presse le gouverneur Carlos Lacerda, ennemi déclaré de Goulart.

"La continuité du pouvoir sera assurée conformément à la constitution", a souligné M. Lacerda.

Si, comme le bruit court avec insistance, le président Goulart est démissionnaire, le congrès fédéral devra élire un nouveau président dans un délai de trente jours, conformément à la constitution fédérale.

Cette disposition devra en effet être appliquée, car il n'y a pas actuellement de vice-président. On rappelle à cet

égard que M. Goulart était vice-président lorsqu'il remplaça, en 1961, M. Janio Quadros, démissionnaire.

D'autre part, il convient de préciser que M. Prázeres Mazzi, président de la Chambre fédérale n'assumera les fonctions présidentielles qu'au titre d'intérimaire, comme il l'avait déjà fait provisoirement, lors de la démission de M. Janio Quadros.

Si M. Joao Goulart n'a pas démissionné, il est probable qu'une procédure visant à obtenir sa déchéance sera engagée au congrès. Dans le cas où le président aurait quitté le territoire national, cette procédure ne serait qu'une simple formalité, car la constitution interdit au chef de l'Etat de sortir du pays sans autorisation. En revanche, si le président Goulart est encore au Brésil, on peut s'attendre à de très vifs débats, à moins qu'une procédure d'exception ne soit adoptée, compte tenu des circonstances.

Le départ du président Goulart, qui dans l'après-midi du premier avril a quitté Rio de

Janeiro à destination de Brasilia, a surpris beaucoup d'observateurs bien que depuis l'aube le gouverneur de l'Etat de Guanabara, M. Carlos Lacerda, n'ait cessé de proclamer que la victoire des forces démocratiques était proche. On ne sait toujours pas toutefois si la démission du président Goulart est confirmée ou non.

Quand la population, dont les nerfs avaient été soumis à la rude épreuve d'une "guerre de fausses informations" d'un caractère sans précédent, s'était réveillée mercredi matin, la situation telle qu'on pouvait l'établir d'après les communiqués officiels se présentait ainsi:

Les troupes de la première armée en garnison à Rio de Janeiro fidèles au président Goulart avaient pris les premiers contacts avec les troupes "rebelle" de l'Etat du Minas Gerais.

La deuxième armée en garnison à São Paulo sur les ordres de son commandant, le général Amaury Krul, avait

Voir page 8: Brésil



LE PRESIDENT GOULART

SI LES PROVINCES Y CONSENTENT

Ottawa ne prètera pas aux étudiants, haussera plutôt les octrois aux universités

QUEBEC (par J.-P. Fournier). — La majorité des premiers ministres provinciaux ayant fait mauvais accueil au projet, le gouvernement central sera vraisemblablement forcé de revenir sur sa promesse de garantir les prêts bancaires aux étudiants universitaires et de consentir plutôt une hausse des octrois destinés aux dépenses d'équipement des maisons d'enseignement supérieur.

Les représentants du Québec ont rejeté le projet de prêts aux étudiants comme étant une intrusion dans le champ de l'éducation, mais ils n'ont pas été les seuls à le condamner. D'autres premiers ministres ont bientôt emboîté le pas pour d'autres motifs.

Les dirigeants des provinces craignent, en particulier, que le projet ne fasse double emploi avec les mesures qu'ils ont déjà prises afin de venir en aide aux étudiants des univer-

sités. La majorité des provinces dispensent des prêts aux étudiants ou disposent de mécanismes leur permettant de le faire.

Les objections formulées par le premier ministre du Manitoba, M. Duff Roblin, sont assez typiques de celles qui ont

Voir page 8: Ottawa

Les étudiants

On trouvera à la page 9 les comptes rendus de la manifestation que les étudiants ont tenue hier à Québec à l'occasion de la présentation d'un mémoire appuyant les revendications fiscales du Québec.

Samedi, supplément littéraire

"Le Devoir" publiera un supplément littéraire de 30 pages samedi. Ce numéro spécial comprendra trois parties distinctes: une série d'études sur des auteurs canadiens sous la signature de Paul Toupin, Normand Leroux, Jean Ethier-Blais, Gérard Bessette et Guy Robert; des textes de création de Roger Fournier, Réal Benoit, Claire Martin, Eugène Cloutier et Yves Thériault; des études consacrées à des écrivains féminins. A propos d'Yves Thériault, le Devoir souligne ainsi le vingtième anniversaire de l'écrivain. Rina Lasnier publiera dans ce numéro un long poème. Parmi nos autres collaborateurs signalons: Solange Chalvin, Renée Rowan, François Loranger, Paule Daveluy, Francine Dufresne, Lise Blais, Fabienne Julien, Naim Kattan, Paul Dumont-Frenette, Claude Jasmin, etc.

Ce supplément du "Devoir" est publié à l'occasion du Salon du livre de Montréal qui s'ouvrira vendredi soir prochain au Palais du commerce.

On retient son exemplaire en téléphonant à VI 4-3364 pour Montréal et à 523-0070 pour Québec.

Marchand: pour combattre le chômage, il faut planifier

QUEBEC — Deux conférenciers aux journées d'étude sardinales qui se tiennent ici ont insisté mardi sur le rôle de l'Etat dans la réforme de la situation sociale.

M. Jean Marchand, président de la Confédération des syndicats nationaux, s'est dit convaincu qu'une véritable planification économique suffirait à résoudre le problème du chômage.

M. Roland Parenteau, économiste de l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal, n'a pour sa part vu d'autres solutions aux problèmes qui frappent actuellement les citoyens et ruraux qu'une transformation radicale de notre régime économique. Sans vouloir tomber dans l'étatisme, il a exprimé l'opinion que la mobilisation de toutes les ressources économiques pourrait avoir l'Etat comme principal dirigeant.

Ces journées d'étude, qui réunissent les délégués de l'Action catholique canadienne, se tiennent pour la première fois à Québec. Elles ont lieu d'ordinaire à Montréal.

M. Paul-Henri Lavoie, secrétaire de l'Union catholique des cultivateurs, a pour sa part signalé les disproportions désordonnées des niveaux de vie en milieu urbain et rural.

Mlle Anne-Marie Pigeon, directrice du Centre Berthelot, de Montréal, devait faire valoir qu'il faut accepter l'émancipation de la femme comme un fait accompli et travailler à lui trouver ses meilleures voies de réalisation au lieu de lui dresser des obstacles.

Petites annonces du "Devoir"

UN ENDROIT DE PRESTIGE
AU CŒUR DE LA VILLE

Appartements

Westbrooke

1225, St-Marc

AU NORD DU BOUL. DORCHESTER

NOUVEL EDIFICE A ASCENSEUR

PISCINE, BAINS-TURCS

Appt 2 1/2-3 1/2-4 1/2

Incluant toutes dernières commodités

Un mois gratuit ou réservez

un mois. Les loyers commencent à

\$35 qu'à \$110 par mois, électricité com-

prise.

APPARTEMENTS MEUBLES

SUR DEMANDE

Ouvrez chaque jour pour inspection

de 10 a.m. à 10 p.m.

Pour plus d'informations téléphonez:

933-2664 — 937-8693 — 254-2818

ou écrivez pour notre dépliant gratuit.

A LOUER

Bas, 8 pièces, chauffées, ménage,

très propre, \$92, par mois. S'adres-

ser 1467 rue Christophe-Colomb,

coin Mont-Royal après 6 heures. JNO

Bourbonnière, luxueux appartement

de 12-15 pièces, très élégant, école

et magasin, sera décoré à nou-

veau. Tél.: CL. 4-4258 ou 231-8953.

6-4-64

Coin boulevard Métropolitain à 1920

boulevard Pie IX, suite de 3 bureaux

luxe, meuble ou non, tapis mur

à mur, terrain de stationnement. Le

jour 622-0531 après 6 heures. CR.

24-0902. 6-4-64

Duverney, hungalow 6 pièces, garage,

meuble, décor, libre 1er juillet,

pour 2 ans et 2 mois. Tél.: 739-1707.

6-4-64

Outremont, avenue Québec, 7 pièces

chauffées, \$100. Tél.: 739-1707.

6-4-64

Ville St-Laurent, duplex détaché, 2e

grand 5^e, chauffé, terrasse privée,

libre, redécors, adultes seulement.

RI. 7-1266. 6-4-64

2 grands bureaux à louer, 484 Mc-

Gill, 4e, avocats ou notaires pour-

raient partager salle d'attente. \$135.

Tél.: 866-8328. 10-4-64

LOUEZ TV

et Stereo

\$1.00

par semaine

FLEUR DE LYS T.V. INC.

638-1622

A LOUER OU A VENDRE

A Repentigny, 354 boul. Thérèse,

cottage à louer, 4 pièces, tapis mur

à mur dans toutes les chambres et

vivier. Grande cuisine et grand viv-

voir. Abrité pour autos. Armoires

extérieures. Pelouse, arbrustes, cour

clôturée. Pour informations: CL.

6-0424. JNO

DEMANDE D'EMPLOI

Instituteur qualifié. Je prendrais

emploi immédiatement. Appeler à:

271-6856. 6-4-64

J. R. Lachapelle & Fils, entrepre-

neurs peintres, intérieur, extérieur,

main-d'œuvre qualifiée, estimation

gratuite. 486-9092. 6-4-64

Travail à domicile, steno, dactylo,

avocat, notaire ou tous autres gens

d'un ou du nord de Montréal. \$135.

221-0619. 6-4-64

DEPARTEMENT DE LA PRODUCTION DE LA DEFENSE

OFFRE DE VENTE

D'USINES DE LA CANADIAN ARSENALS LIMITED

Des soumissions seront reçues par le département de la Production de la défense jusqu'au 1er mai 1964 inclusivement, pour l'achat d'une ou de toutes les usines suivantes de la "Canadian Arsenals Limited," incluant les terrains, bâtiments et équipement:

Division des armes portatives, Long Branch, Ontario,

engagée dans la fabrication d'armes portatives militaires.

Usine de DeSalaberry, Division des explosifs, Valleyfield, Québec,

engagée dans la production de cartouches pour armes médianes tels que nitroglycérine, acide nitrique, et nitrocellulose.

Usine de Val Rose, Division de l'Arsenal fédéral, Val Rose, Québec,

en gagée dans la production de cartouches pour armes portatives.

Les entreprises qui feront des soumissions à ces fins devront être en mesure de démontrer leur habileté à exploiter des installations semblables à celles qu'offrent ces trois établissements, aux fins de fabrication de matériel militaire. Toute soumission devra aussi indiquer le programme d'utilisation de ces installations à des fins commerciales, sous le double aspect de l'emploi et du volume d'affaires envisagés.

Les compagnies intéressées à soumettre une offre devront s'enquérir au

Département de la production de la défense, 70, rue Lyon, Ottawa, ou téléphoner Région 613 992-8667, afin d'obtenir des informations supplémentaires.

Le département se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'une ou toutes les soumissions en tout ou en partie.

SESSION Fédérale

OTTAWA. — Les débats au parlement fédéral, tant à la Chambre des Communes qu'au Sénat, ont été marqués hier par les difficultés de procédure qui, depuis huit jours, privent les députés et sénateurs de leur traditionnel congé de Pâques.

On sait que le gouvernement libéral a fait savoir que les Communes n'ajourneraient pas pour le congé de Pâques tant que les crédits supplémentaires de \$240 millions ne seraient pas adoptés.

L'opposition conservatrice avait annoncé son intention de prendre tout le temps voulu pour étudier les crédits, s'élève contre ce qu'elle interprète comme une pression indue du gouvernement sur les députés pour leur faire approuver rapidement des crédits.

Hier, les conservateurs ont indiqué leur intention de procéder plus rapidement, mais

trois néo-démocrates ont pris leur relève.

D'autre part, les sénateurs, tenus en alerte depuis jeudi dernier en prévision du moment où ils seraient appelés à approuver eux aussi les crédits supplémentaires, ont menacé hier d'ajourner les débats du Sénat jusqu'au 20 avril des aujourd'hui si les députés continuent de les faire attendre vainement.

Les Communes ont accepté hier après-midi d'enfreindre la tradition du congé du mercredi soir, et de siéger en soirée hier de huit heures à dix heures. Cette séance avait pour but de donner au gouvernement l'autorité voulue pour faire un prêt à court terme à la commission d'assurance-chômage, dont la caisse est près d'être épuisée.

Le gouvernement a l'habitude de consentir ainsi des prêts à la caisse d'assurance-chômage, surtout au cours des mois d'hiver, qui lui sont remboursés dans les mois où les cotisations sont plus importantes que les prestations. A l'heure actuelle, il reste quelque \$17 millions dans la caisse, et la commission devra verser environ \$25 millions d'ici 10 jours.

Le Sénat a donné son approbation hier à 49 demandes de divorce provenant des provinces de Québec et Terre-Neuve où il y a pas de cours pour entendre ces demandes. Cela porte à 280 le nombre des divorces dans ces deux provinces approuvés par le Sénat depuis le début de l'année.

Le ministre du travail, M. MacEachen, a communiqué à la Chambre que la compagnie Upper Lakes Shipping, de Toronto, avait décidé de ne pas acheminer immédiatement le cargo John Ericson à Chicago, où ce même cargo avait été immobilisé l'an passé par suite des conflits syndicaux sur les Grands Lacs. Le ministre du travail a précisé que les curateurs de la tutelle sur les syndicats maritimes avait fait connaître à l'Upper Lakes leur inquiétude au sujet de ce qui pourrait arriver si le cargo se rendait de nouveau à Chicago.

Le ministre des transports, M. Pickersgill, a fait savoir hier en Chambre que l'enquête sur l'écrasement d'un DC-8M d'Air Canada à Ste-Thérèse ne sera pas complétée avant le début de l'été.

Le leader néo-démocrate, M. Douglas, a demandé hier en Chambre si le projet du gou-

vernement de remettre la responsabilité de l'assurance-hospitalisation aux provinces signifie qu'il a renoncé à instaurer un régime d'assurance-santé. M. Paul Martin, qui remplace M. Pearson en Chambre pendant la conférence fédérale-provinciale, a dit qu'il faudrait attendre le retour du premier ministre pour obtenir une réponse à cette question.

Le ministre associé de la défense, M. Cardin, a déclaré hier en Chambre que les soldats canadiens à Chypre ont reçu leur première solde en argent américain mais que désormais ils seront payés en argent cypriole.

Le ministre des travaux publics, M. Deschâtelets, a fait savoir aux Communes hier que la valeur des objets volés d'un camion de la poste à Montréal, mardi soir, ne sera pas connue avant qu'une enquête complète soit faite.

Conférence du Réarmement moral en Alberta

Edmonton, (Alberta). —

Trois cent cinquante participants comprenant les délégués de seize nations ont assisté à la conférence nationale du réarmement moral qui s'est tenue au cours de la fin de semaine de Pâques à Edmonton. Le premier ministre d'Alberta, M. E. C. Manning, et Mme Manning, sont venus personnellement apporter leur appui aux travaux de la conférence. S'adressant dimanche après-midi à la délégation d'Amérique latine et du Québec qui a présenté "El Condor" dans tout le Canada, le premier ministre a déclaré: "Il est évident pour les gens qui réfléchissent que les méthodes utilisées jusqu'à maintenant par des gens bien intentionnés n'ont pas réussi à enrayer la vague d'égoïsme et de mal qui déferle si rapidement sur le monde. Je partage pleinement la conviction exprimée ici que le plus urgent besoin pour ce vingtième siècle est de retrouver tant individuellement que collectivement le réalisme de la puissance transformatrice d'une expérience chrétienne. Celle-ci peut bouleverser non seulement la vie des individus mais celle des nations et comme on l'a dit ici le cours de l'histoire".

La délégation de vingt-deux Canadiens français venus du

Chronique juridique Médecine et chiropraxie

par Claude-Armand SHEPPARD

Si la nomination en février 1963 de la Commission Lacroix a temporairement atténué le conflit qui met aux prises dans le Québec la profession médicale et les chiropraticiens, l'opposition entre les deux groupes demeure tout aussi vivace, les médecins contestant la moindre valeur scientifique à la chiropraxie.

Cette lutte opiniâtre que mènent les médecins de notre province est la répétition de controverses qui dans la quasi totalité des États américains et dans six provinces canadiennes ont été résolues par la reconnaissance officielle de la chiropraxie.

Il ne nous appartient pas d'intervenir dans un débat scientifique et qui relève maintenant des prérogatives d'une Commission royale. D'autre part, le régime juridique actuel de la chiropraxie soulève certains problèmes qu'il est utile de souligner.

Même si les médecins n'hésitent pas à qualifier les chiropraticiens de charlatans, leur collègue n'a jamais hésité à poursuivre les chiros pour pratique illégale de la médecine et les tribunaux leur ont donné raison. La jurisprudence a d'ailleurs toujours décidé qu'un non-praticien exerçant la médecine illégalement même si son traitement n'avait aucune valeur objective, consistait en "passes magnétiques", était à base d'"herbes" ou même dépendait de "l'occultisme".

Décidant que les chiropraticiens violaient le monopole médical, les tribunaux leur ont aussi interdit de s'attacher la désignation de "docteur" ou même celui de "docteur en chiropraxie". Cette rigueur a dû céder en 1962 lorsque sous diverses pressions, l'article 77 de la Loi médicale a été modifié afin de restreindre la portée de l'interdiction au titre de "docteur en médecine", "de médecin ou chirurgien, ou tout autre titre ou nom qui fait supposer (qu'on) est autorisé légalement à exercer la médecine". Il semble donc que dorénavant le titre de "docteur" n'est plus l'apanage des médecins et que les chiropraticiens, peuvent l'utiliser, à condition toutefois qu'ils précisent leur spécialité.

Autre conséquence de l'illégalité de la chiropraxie est le refus des tribunaux de permettre le recouvrement d'honoraires pour traitements chiropratiques.

L'illégalité actuelle de la chiropraxie immunise-t-elle ses praticiens contre la responsabilité civile? On sait que les médecins, s'ils n'ont pas à garantir le succès de leurs traitements, sont au moins tenus à observer des critères moyens qui prévalent dans leur profession. En Alberta, avant la reconnaissance légale de la chiropraxie, il avait déjà été décidé qu'un chiropraticien qui prétend, même illégalement, pouvoir guérir la maladie, est responsable d'une erreur de traitement. Il en a été décidé de même par notre Cour supérieure en 1932, dans la cause de *Lacasse vs Gérard*. Le tribunal québécois estima toutefois qu'en consultant "un charlatan", la victime avait été négligente et ne pouvait donc recouvrer la totalité de ses dommages.

S'il est donc acquis qu'un chiropraticien, même pratiquant illégalement, peut être responsable de sa négligence, il reste à établir ce que constitue sa négligence. Est-il coupable de la simple fait que le geste reproché aurait été négligent de la part d'un médecin? Non, répond la jurisprudence, le critère est différent. Un chiropraticien n'est coupable de négligence professionnelle que si ses traitements ne correspondent pas aux traitements préconisés normalement dans sa profession. Ce qui plus est, la Cour suprême de la Colombie britannique a décidé il y a une vingtaine d'années qu'un médecin ne peut témoigner pour prouver la négligence d'un chiropraticien car seul les chiropraticiens peuvent établir les critères moyens de la profession.

On peut donc affirmer que la responsabilité civile des chiropraticiens est pratiquement indépendante de leur régime légal.

Quant à la responsabilité pénale, l'article 187 semble s'appliquer. Il oblige toute personne "qui entreprend d'administrer un traitement chirurgical ou médical" d'apporter à ce traitement "une connaissance, une habileté et des soins raisonnables". Il est vrai qu'en 1921 dans la cause *Homesburger* la Cour d'appel de l'Alberta avait décidé que cet article ne s'appliquait pas aux chiropraticiens. Nous doutons du bien-

(Suite à la page 8)

Québec fut tout particulière-

ment saluée par le premier

ministre. Parlant au nom des

jeunes Québécois engagés dans

la lutte du réarmement moral,

Jean Morin, président de la

Fédération des associations gé-

néralistes d'étudiants de collèges

classiques pour les Cantons de

l'Est, s'est adressé au premier

ministre: "Je vous invite à

nous rejoindre dans un grand

voyage vers de nouvelles fron-

tières. Le chemin sera long

et hasardeux. Nous le ferons

ensemble, tous égaux, et ceci

ensemble, nous vous le

promettons, sans considération

de langue ou de religion".

J'ai cessé de fumer (après 40 ans)

Vous en avez assez d'être un "fourneau humain"? Mais comment rompre avec cette terrible habitude de fumer? Voici, dans *SELECTION* du Reader's Digest d'avril, un article qui pourra vous y aider. "Personne n'a jamais perdu la vie ni la raison par manque de tabac", affirme l'auteur, et il vous donne avec humour quelques conseils pratiques... qui ont fait leurs preuves! Achetez votre *Selection* d'avril aujourd'hui!

FRAMBOISIER CERTIFIÉ No 1 NEWBURG

Très rustique, produisant de gros fruits rouges d'excellente qualité, bien en dehors du feuillage, donc faciles à cueillir. Les plants sont de moyenne hauteur et très forts. (Pas besoin de tuteurs). Prix: 25 pour \$3.25; 50 pour \$5.75; 100 pour \$10.00; 500 pour \$40.00; 1000 pour \$75.00. F.A.S. Montréal. Livraison le printemps avril-mai ou l'automne sept.-oct.

W. H. PERRON & Cie Ltée (65)
515 BOUL. LABELLE, GRAINETIERS & PÉPINIÉRISTES CHOMEDEY, P.Q.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, LIMITED ADJOINT AU SERVICE DU PERSONNEL DE L'USINE DE MONTRÉAL

Ce poste comporte un travail qui a trait au personnel et aux relations industrielles d'une usine d'environ 1,400 employés.

Excellentes chances d'avancement.

Qualités requises: Diplôme d'université.

Quelques années d'expérience dans ces domaines.

Bilingue et capable de rédiger sa correspondance et ses rapports en anglais.

Traitement initial à déterminer en fonction de la compétence et de l'expérience.

Ecrire, mentionnant instruction, expérience, âge et traitement désiré avec la certitude que la demande sera tenue confidentielle au:

Chef de l'emploi,
Service du personnel du bureau,
IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, LIMITED,
C.P. 6500,
Montréal 30e, P.Q.

Canal LACHINE

Pont Rue des Seigneurs
Montréal, Qué.

Ce pont sera fermé à la circulation de 8.00 a.m. à 5.00 p.m., samedi, le 4 avril, pour réparations.

René L'Heureux, Ing.P.,
Directeur de la Région de l'Est

L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

PROFESSEURS DEMANDÉS
Pour Cours secondaire français
ÉCOLE CATHOLIQUE SCHEFFERVILLE

Qualifications requises: Brevet "A" de la Province de Québec, minimum deux ans d'expérience.

Salaire: \$5,100 à \$9,500, d'après les qualifications et l'expérience.

Autres bénéfices: congé accumulé de maladie, plan d'assurance-groupe subventionnés, bourses d'études pour cours de perfectionnement.

Veuillez répondre par écrit, donnant qualifications complètes, noms et adresses de références et autres détails au Secrétaire-trésorier, Municipalité Scolaire Catholique, C. P. 199, SCHEFFERVILLE, P.Q.

OFFRE D'EMPLOI

La Commission scolaire régionale de Vaudreuil demande des enseignants et enseignantes du cours secondaire pour les sections scientifique, générale et commerciale et pour la 8ème année de la section classique.

Faire parvenir toute demande à Pierre Sauriol, directeur des études, 245, rue Hamilton, Dorion, P.Q.

Enquête Coffin: Hamel aurait juré de "salir bien du monde"

de notre envoyé spécial, Marcel VLEMINCKX

QUÉBEC — Il y a quelques semaines, Jean-Guy Hamel disait à l'ex-policier Roland Mercier: "S'il y a une enquête, je vais m'occuper de la faire. Je vais salir bien du monde pour dire toute la vérité."

Ces paroles ont été rapportées hier par M. Mercier qui poursuivait son témoignage devant le commissaire Roger Brossard de la Cour supérieure de Montréal, chargé par le gouvernement de la province de faire toute la lumière sur les circonstances de l'enquête policière et des procédures judiciaires qui ont conduit à la condamnation de Wilbert Coffin et à sa pendaison.

Cette déclaration de Hamel à Mercier a été rapportée hier au cours d'une séance durant laquelle des allusions ont été soulevées par M. François de B. Gravel au sujet de la prétendue "préfabriqué" d'une crise de larmes de Mme Fred Lindsay lors du procès de Coffin tandis que, de son côté, Jacques Hébert interrogeait M. Mercier au sujet de deux françaises (il a donné un nom) qui auraient habité une cabine du Motel Bleu Blanc Rouge à Percé durant ce procès. C'est à ce moment que, selon Jacques Hébert, il y aurait eu des beuveries à la cabine du capitaine J. Alphonse Matte.

Jean-Guy Hamel a fait cinq ans de pénitence pour un parjure devant le refus de dire, au procès de Percé, ce qu'il savait présumément de la disparition d'une carabine dans la forêt gaspésienne. Il y a trois mois et demi, à la télévision et devant les journalistes à Montréal, Hamel soutenait son innocence dans sa condamnation pour parjure tout en affirmant d'autre part qu'il avait effectivement aidé Me Raymond Maher, procureur de Coffin, à faire disparaître cette carabine le 27 août 1953.

La semaine dernière, devant le commissaire Brossard, M. Mercier citait les propos de Me Maher au sujet de cette carabine disparue. "Me Maher m'a dit en octobre 1960, alors qu'il était menacé de chantage par Hamel qu'il avait enlevé lui-même la carabine de la forêt pour la jeter du haut du pont de Québec dans le Saint-Laurent, en présence de Hamel et de Donald Coffin."

Hier, M. Mercier a précisé: "Jean-Guy Hamel est venu à deux reprises à ma taverne depuis quelques semaines, après ses déclarations à la télévision. Il m'a dit qu'il avait fait cinq ans pour rien, qu'il avait étudié le code criminel en prison et que s'il y avait une enquête, il salirait bien du monde en s'ouvrant sur ce qu'il savait."

A-t-il dit quelques noms, M. Mercier? A voulu savoir Me Jules Deschênes, procureur juridique de la commission.

Oui, il a surtout parlé de Me Maher, de l'inspecteur Matte et de moi-même tant qu'à ça.

N'a-t-il pas dit, M. Mercier, qu'il dirait toute la vérité? A voulu savoir Jacques Hébert, toujours privé des services de ses procureurs.

Oui, il a dit qu'en disant toute la vérité, il salirait bien du monde mais qu'il était innocent de l'accusation de parjure qui l'a fait condamner à cinq ans de pénitence.

Le témoin Mercier a admis que l'ex-écrivain Henri Doyon avait été un des meilleurs enquêteurs de la Sureté provinciale; qu'il aurait cédé à la boisson durant une période de temps qui coïncide avec l'enquête policière en Gaspésie à l'époque du tiré assassiné et son rappel au QG de la PP à Québec. Enfin, M. Mercier a rappelé que M. Doyon,

après le procès de Coffin, continuait à soutenir que le prospecteur était innocent.

Innocent dans le sens qu'il n'aurait pas tiré lui-même sur les chasseurs américains mais qu'il aurait été le complice de son frère Donald, rappelons qu'il s'agit de la conviction personnelle du policier Doyon.

Pourquoi, M. Mercier, avez-vous signé une déclaration au bureau de la Sureté provinciale à Québec, le 12 décembre dernier? a demandé Jacques Hébert.

C'est bien simple. Ce que vous dites moi en particulier, c'est tellement ridicule dans votre livre de Jean-Guy Hamel et de ce que j'ai moi-même demandé à faire cette déclaration. Je ne savais pas à ce moment qu'il y aurait une enquête royale, j'ai seulement voulu mettre les choses au point.

Enfin le témoin Mercier a été catégorique: en mai 1954, deux mois avant le procès de Coffin, Jean-Guy Hamel lui avait avoué sa participation à la disparition de la carabine; de plus, il aurait même précisé qu'il y avait encore quatre balles dans l'arme et que quatre coups avaient été tirés avec cette carabine. (Il a fallu quatre balles pour assassiner les trois Américains.)

D'autre part, M. Mercier n'a pas hésité à affirmer que certains policiers, entendus depuis le début de la présente enquête, n'auraient peut-être pas dit toute la vérité quant à l'affichage de photos de Coffin dans la cabine du capitaine Matte durant le procès de Coffin, notamment une photo de ce dernier devant laquelle une ficelle aurait été accrochée.

Tous ceux qui venaient à la cabine de M. Matte pouvaient voir cette photo, encadrée par les photos des capitaines Sirois et Matte.

Comment expliquez-vous que des témoins ont déclaré n'avoir jamais vu ces photos?

Je pense alors qu'ils n'ont pas dit la vérité, "d'ajouter simplement le témoin Mercier.

Devant ce chevauchement de questions et de réponses, on garde à la lecture une sensation de décousu. Or, hier, c'est très exactement l'impression retirée de la déposition de M. Mercier. Il a été tour à tour interrogé par Jacques Hébert, Me Jean Grenier, Me Lawrence Coniveau, Me Noël Dorion et Me Jules Deschênes.

De sa déposition, il semble qu'on doive retenir: 1) qu'il n'a jamais maltraité des témoins anonymes qui ont failli être entendus au procès de Coffin, 2) qu'il n'a point maltraité Hamel tout en obtenant de cet homme des aveux, (au sujet de la carabine), 3) que, bien que démissionnaire de la PP en 1955, il n'en reste pas moins attaché à relater strictement les faits de sa participation à l'affaire Coffin via son enquête auprès de Hamel.

En fin de journée, hier, la Commission a entendu une description des conditions météorologiques qui prévalaient en Gaspésie à l'été de 1953, une description des lieux forestiers de l'assassinat des Américains, faite par le sous-inspecteur Maurice Hébert et une description de l'état de certains objets (des bouteilles) qui rendait impossible le recouvrement d'empreintes digitales.

Aujourd'hui, la commission entendra le sous-inspecteur Jean Charles Van Houtte qui a participé à l'enquête policière dans l'affaire Coffin en 1953. Ce témoin est maintenant sous-directeur de l'école de la police provinciale à Montréal.



Les délégués des Chambres de commerce de l'Ontario et du Québec étudient une maquette de l'ensemble thématique "l'Homme dans la Cité", l'un des quatre principaux aspects du thème général de l'Exposition universelle "Terre des Hommes". On reconnaît sur la photo, de gauche à droite, Claude Genest, de Sherbrooke; Yvon Sirois, directeur général adjoint de la Chambre de Commerce de Québec; Philippe de Gaspé Beaubien, directeur de l'exploitation de l'Expo '67; Lucien Brosseau, de St-Hyacinthe; Jean-Marc Richer, de Laval ouest; J.R. Yarnell, de la Chambre de commerce de l'Ontario; Jacques Caron, de Batisson; et le colonel Edward Churchill, directeur de l'aménagement de l'Exposition universelle.

La Corporation des ingénieurs réitère qu'elle veut soustraire ses membres au code du travail

La Corporation des Ingénieurs Professionnels de Québec vient d'adresser au premier ministre de la province de Québec, M. Jean Lesage, et au ministre provincial du Travail, M. Carrier Fortin, un télégramme les informant que ses membres réitèrent leur appui à la disposition du projet de Code du travail qui les exclut de l'application de ce code.

C'est en effet par une très forte majorité que les ingénieurs professionnels qui ont participé au sondage d'opinion de la Corporation des ingénieurs professionnels de Québec refusent d'être soumis au code du travail et d'être affiliés aux centrales ouvrières. Les opinions étaient cependant plus partagées au sujet de la création de syndicats d'ingénieurs à l'intérieur des cadres de la Corporation.

La Corporation a soumis ses 11.300 membres à un scrutin secret auquel 5.752 d'entre eux ont répondu. Cette proportion de réponses, soit 51,2 p.c., est parmi les plus hautes jamais obtenues à un référendum des membres.

Dans la proportion de 77 p.c. les ingénieurs ont voté NON à la question: "Etes-vous en faveur de demander la modification de la loi des relations ouvrières (ou le futur code du travail) pour permettre l'inclusion des ingénieurs dans les dispositions de cette loi."

Quant à la question: "Etes-vous en faveur de l'affiliation de syndicats d'ingénieurs professionnels à des centrales ouvrières (CSN, FTQ, etc.)?" une proportion encore plus forte, soit 88 p.c. ont répondu NON. Finalement à la question: "Etes-vous en faveur de la formation de syndicats professionnels à l'intérieur des cadres de la Corporation, sous la loi des syndicats professionnels?" 55 p.c. des ingénieurs ont dit NON.

A la suite de ces résultats, la Corporation communique qu'elle est en meilleure position pour décider des politiques à suivre dans l'avenir, pour ce qui regarde ses membres salariés. Déjà, elle a constitué une commission pour voir comment elle peut réorganiser ses structures.

Par référendum tenu au cours de la même consultation, la majorité des membres ont appuyé des propositions visant à amender la loi et les règlements de leur corporation professionnelle, amendements qui leur imposeraient l'usage de contrats de travail individuels; cependant, cette majorité n'a pas atteint les deux tiers requis par les règlements.



Deux nominations à l'Expo

M. Gilles Lefebvre, fondateur des Jeunesses musicales du Canada et vice-président de la Fédération internationale des Jeunesses musicales, sera responsable à l'Expo '67, de l'ensemble des manifestations artistiques, à l'exclusion des arts plastiques. M. Gordon Hilker, de Vancouver, occupera des fonctions parallèles à celles de M. Lefebvre. M. Hilker a été l'organisateur pendant dix ans du célèbre Théâtre sous les églises, à Vancouver; c'est un spécialiste des spectacles à grand déploiement. Ces deux nominations ont été annoncées hier par la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967.

Beaudry: permis pour ceux qui utiliseront le signe de l'Expo

CHICOUTIMI — M. Guy Beaudry, directeur de la publicité et de la propagande à l'Expo 67, a déclaré hier soir que la Compagnie de l'Expo établira sous peu un régime de licences pour les manufacturiers qui voudront utiliser le symbole et le nom de l'exposition à des fins commerciales. Prenant la parole au congrès des assureurs-vie, M. Beaudry a précisé que moyennant redevances, les manufacturiers pourraient se servir de ces nom et symbole pour une grande variété de produits: bijoux, jeux de coloriage pour enfants, livres de cuisine, nappes, serviettes, foulards et mouchoirs, ainsi que nouvelles présentations de produits connus, pourvu que le produit cadre avec le ton général qu'on veut donner à l'Expo.

M. Beaudry a déclaré en outre que les visiteurs qui viendront au Canada au cours de notre année de centenaire seront émerveillés par l'équipement industriel et les avantages économiques qu'offre notre pays. "L'Exposition offrira une vitrine sur le monde des talents de chez nous. Par contre, les exposants de tous les coins du monde nous feront voir leurs propres produits marqués au coin de leur génie, stimulant par la une saine émulation chez nous dont les effets se répercuteront pendant des années."

Pré-lancement de la campagne des prêts étudiants artisans

Quelque 450 organisateurs et auxiliaires de la campagne annuelle des Prêts Etudiants Artisans se sont rencontrés hier soir au Centre Social de l'université de Montréal. Ils se sont concertés sur les derniers préparatifs d'un lancement officiel de la campagne qui aura lieu simultanément dans plus de 80 municipalités du Canada, le lundi 13 avril, à 8 heures. Les maires de ces municipalités, dans leur hôtel de ville respectifs, allumeront le flambeau symbolique de la lumière de la connaissance et proclameront ouverte la campagne 1964 en faveur des Prêts Etudiants Artisans.

Pour que l'ouverture officielle et la campagne elle-même se déroulent efficacement, les responsables et auxiliaires bénévoles réunis hier soir ont échangé leur expérience.

Ils ont écouté en outre les témoignages de deux étudiants, Mlle Lise Martin, étudiante à l'école Ignace-Bourget, et M. Stéphane Venne, étudiant en lettres à l'université de Montréal.

Ces deux bénéficiaires des Prêts Etudiants Artisans ont expliqué la condition des jeunes de talent, démunis de ressources suffisantes pour entreprendre ou poursuivre des études.

M. Jean-R. Deschamps, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, a exposé le besoin urgent de gens compétents dans le monde des affaires.

Me René Paré, président du Conseil d'orientation économique de la province, et président général de la Société des Artisans, a incité les organisateurs et auxiliaires à systématiser l'organisation de la campagne et à la poursuivre avec enthousiasme.

Les Prêts Etudiants Artisans, qui offrent aux gens désireux de se perfectionner par l'étude des prêts sans intérêt et de longue durée, réservent l'argent recueilli dans une localité à l'usage exclusif des gens de cette localité.

Les prêts sont attribués sans discrimination d'aucune sorte par les comités techniques régionaux composés d'éducateurs dont l'identité est tenue secrète. Jusqu'à présent les Prêts étudiants artisans ont mis à la dis-

LE DEVOIR

MONTREAL, JEUDI 2 AVRIL 1964

PROCES DE BANKS

Une commission rogatoire se rendra à San Francisco

Le procès de Hal Banks, ex-président du syndicat international des gens de mer du Canada, se poursuivra la semaine prochaine à San Francisco. A Montréal, les audiences ont été ajournées hier jusqu'au 13 avril.

Le juge Roger Ouimet, de la Cour supérieure, a accepté une requête de la défense en vue de dépêcher une commission rogatoire à San Francisco pour entendre le témoignage de Jack Caspar accusé, avec Paul Carsh et Banks, d'avoir conspiré pour commettre des vols de fait graves contre le capitaine Henry Walsh, il y a sept ans.

Le juge Claude Wagner présidera la commission rogatoire. Les procureurs de la Couronne dans cette cause, MM. Jean Martineau et François Mercier, ainsi que les avocats de la défense, MM. Joseph Cohen et Joseph Nuss, avec Banks lui-même, quitteront Montréal pour la

côte du Pacifique mercredi prochain.

La formation de la commission rogatoire retarde le début de l'enquête préliminaire de Banks sous l'accusation d'avoir violé la loi canadienne de la navigation. Cette enquête préliminaire, qui devait s'ouvrir lundi prochain, a été reportée au 20 avril. La Couronne a dû faire parvenir des télégrammes aux 129 marins qu'elle avait assignés comme témoins au sujet de l'arrêt de travail des marins, l'automne dernier, en guise de protestation contre la formation d'une commission de travail.

Hier après-midi, la défense a déposé deux requêtes, l'une visant à faire annuler l'accusation contre Banks, l'autre à obtenir une ordonnance de non-lieu. Les deux requêtes ont été rejetées par le juge Wagner, qui entend cette cause. Il a qualifié la requête de non-lieu de "poisson d'avril".

L'Hydro-Québec ouvre ses portes pour marquer son 20e anniversaire

L'Hydro-Québec célébrera son 20e anniversaire le 15 avril prochain. A cette occasion, elle invite la population à visiter son centre de service, au 8200, rue Esplanade, où elle tiendra une exposition montrant ses réalisations depuis 1944, ainsi que ses perspectives d'avenir.

ces installations au cœur de Montréal, installations nécessaires au bon fonctionnement du réseau métropolitain de distribution électrique.

D'autre part, dans un petit cinéma adjoint à l'exposition, on projettera des films montrant l'aménagement de Manicouagan 5, la pose des câbles d'une ligne de distribution souterraine à 120.000 volts à Montréal, les immenses centrales de l'Hydro-Québec, ses lignes de transport, ses sous-stations et l'équipement coûteux qui comporte un réseau électrique moderne.

La SSJB: s'abstenir de fêter le centenaire...

ST-HYACINTHE — "Comme la révision de la constitution canadienne n'est pas encore entreprise, la Fédération des sociétés St-Jean-Baptiste du Québec considère que sa participation directe ou indirecte à l'élaboration ou à l'organisation des fêtes du centenaire, serait interprétée comme une approbation non équivoque de la situation constitutionnelle présente."

demande à toutes les sociétés St-Jean-Baptiste du Québec — comités régionaux ou sections locales — à toutes les sociétés, institutions, clubs, ou organismes canadiens-français de refuser aussi toute collaboration. Enfin, la Fédération des sociétés St-Jean-Baptiste du Québec invite tous les Canadiens français et toutes les Canadiennes françaises, individuellement ou collectivement, à appuyer dans cette prise de position et à manifester ainsi leur abstention et leur silence leur fierté nationale.

Le Dr Frenette a terminé en disant que le conseil général de la Fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec regrette qu'à l'occasion du centenaire de la Conférence de Québec, les autorités canadiennes n'aient eu l'opportunité d'utiliser à des fins politiques la visite de la reine Elisabeth."

L'AUTEUR DE BOB MORANE AU PALAIS DU COMMERCE



HENRI VERNES DEDICACERA SES ŒUVRES AU 6ème SALON DU LIVRE

et son dernier paru "Mission à Orly" (Palais du Commerce les 4 et 5 avril à 3 h. p.m.)

ACHETEZ MAINTENANT DEDICACEZ APRES LES EDITIONS MARABOUT EN VENTE PARTOUT

CONSEILLER JURIDIQUE

Une importante compagnie canadienne ayant des bureaux au Québec et en Ontario demande un conseiller juridique.

Le titulaire devra rendre compte au Conseil général et contrôler, diriger et administrer le service juridique (compréhension deux langues). Il sera appelé par la direction à conseiller et à avis sur toutes affaires ayant une implication légale.

Les candidats doivent avoir rempli pendant plusieurs années des fonctions leur permettant d'apprécier le mécanisme administratif, être bilingues et membres du Barreau du Québec.

Toutes les offres de candidature demeurent confidentielles et doivent être adressées à:

JOHN HOLT STETHAM AND COMPANY LTD.

Conseillers en personnel de direction

1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal 2

Téléphone: 866-1904

Conférence internationale à Montréal La médecine générale est toujours irremplaçable!

en bref

Etudiants d'Ottawa

OTTAWA — Les étudiants de l'université d'Ottawa ont bénéficié d'un montant global de \$680.020 l'an dernier, sous forme de bourses d'études et de prêts. Ce montant a quadruplé en l'espace de cinq ans. Quelque 43 pour cent des étudiants réguliers de cette institution ont ainsi reçu une aide financière et on prévoit que ce pourcentage augmentera encore cette année.

Réunion des malades

La réunion mensuelle des malades aura lieu jeudi, le 9 avril, à 3 h. 30, en l'église du Très-Saint-Sacrement, au Mont-Royal et St-Hubert. Il y aura une demi-heure d'adoration préchée, suivie de la messe. L'Assemblée du Très-Saint-Sacrement offre bénévolement un service de transport. Pour tout renseignement, on compose 389-2431, LA-2757 ou DU-9-3225.

Les anciens de l'ESSS

Les Anciens de l'Ecole secondaire St-Jules ont invité M. Aimé Brisson comme conférencier à leur prochain dîner-causette annuel, au Club de Réforme, jeudi, le 9 avril, à 6 h. 30. M. Brisson traitera du sujet suivant: "FLQ, ALQ et Confédération."

M. Jean-P. Cordeau

Le docteur Jean-Pierre Cordeau, professeur titulaire de neurophysiologie de la faculté de médecine de l'université de Montréal, a été invité par la faculté de médecine de l'université de Stanford, en Californie, à présenter le résultat de ses recherches au colloque annuel de The Association for the Psychophysiological Study of Sleep, qui aura lieu du 27 au 29 mars, à Palo Alto, Californie.

Me Louis Marceau

Mgr Louis-Albert Vachon, recteur de l'université Laval, annonce la nomination de Me Louis Marceau, comme professeur titulaire à la faculté de droit. En plus d'agir comme secrétaire et directeur des études de la faculté, Me Marceau est chargé d'un cours de droit civil. Il est aussi secrétaire à la Commission de révision du code de procédure civile de la province de Québec.

Leonard M. Chesley

OTTAWA — Le général de brigade Leonard M. Chesley, âgé de 85 ans, qui avait occupé les fonctions de sous-ministre adjoint au ministère de la défense nationale depuis douze ans, se retirera de la fonction publique vers la mi-avril.

par Marc-Henri CÔTÉ

La médecine générale, si elle ne peut prétendre suffire aux besoins, n'est pas moins nécessaire et irremplaçable qu'autrefois; elle compte plus de responsabilités et demande plus de connaissances, autant d'expérience, d'attention et de dévouement. Elle exige un perfectionnement continu. La qualité des soins dépend encore en premier lieu, le plus souvent de la valeur, de la compétence, de la perspicacité des médecins généralistes. Voilà ce qu'a déclaré le Dr Raymond Villey, professeur à l'Ecole nationale de médecine et de pharmacie, à Caen (France).

Il a prononcé une communication à la Conférence internationale sur la médecine générale qui a lieu à l'hôtel Reine Elisabeth, du 30 mars au 2 avril.

Le Dr Villey et d'autres de ses collègues de plusieurs pays d'Europe et d'Amérique ont abordé comme sujet d'étude: la nature de la médecine générale, définie comme une médecine générale et l'omnipraticien.

Le conférencier a mis en garde contre la confusion qui semble opposer spécialistes et généralistes. La tendance se révèle de plus en plus à la spécialisation; les organismes médico-sociaux contribuent à implanter la croyance en la supériorité des spécialistes. Le médecin de famille, s'il est le même qu'autrefois, n'a plus exactement la même clientèle; bon nombre de personnes n'ont plus "leur médecin" et vont à leur gré d'un spécialiste à l'autre. Le Dr Villey constate également le déclin "de la clinique", au point que le médecin guérit à l'aide de puissants remèdes, sans savoir exactement ce qui faisait souffrir le malade.

Mais on ne peut se passer de l'omnipraticien de médecine générale, selon le conférencier. Il est là "en cas d'urgence"; il fait autre chose "qu'un simple tri" avant l'appel au spécialiste, puisqu'il est en mesure de bien connaître le malade de suivre l'évolution de la maladie.

La médecine générale a le droit de s'appuyer la continuité de soins; il ne faut pas l'opposer au spécialiste, parce que les deux se complètent.

La médecine générale se définit par la largeur des connaissances, la variété de l'expérience; la continuité des soins et des conseils, la permanence de l'intérêt que l'on porte au patient; il s'agit de la médecine du malade.

Le Dr Villey a conclu son exposé par des avis sur la formation du médecin généraliste: l'organisation de son travail; la documentation dont il doit s'entourer; son perfectionnement que deux heures par jour de travail personnel doivent lui permettre.

(Suite à la page 8)

EDITORIAL

À pas de tortue

Le fédéralisme coopératif est-il une formule de propagande ou l'expression d'une nouvelle philosophie politique?

Après deux jours de conférences à Québec, on a l'impression d'une véritable tour de Babel. Chacun emploie l'expression magique mais, d'un orateur à l'autre, les mots changent de sens.

On croyait que la situation s'améliorerait quand on aborderait l'étude de problèmes précis. En fait, rien ne semble se clarifier. Tout demeure complexe et confus.

Sur la question des programmes conjoints, la pièce à retenir est le discours inaugural de M. Pearson. Ce discours est rempli de bons sentiments mais il demeure un chef-d'œuvre d'ambiguïté.

Notons-y la persistance de deux arguments équivoques dont se servit abondamment Ottawa au cours des vingt dernières années.

Ottawa se considère responsable des trois tâches suivantes: la lutte contre le chômage, l'égalité financière entre les provinces et l'égalité économique sociale entre les citoyens de tout le pays. À partir de ce postulat, le gouvernement central estime qu'il a le droit de prendre les initiatives qui lui apparaissent "essentiels" pour la réalisation des objectifs mentionnés.

Or, ces tâches qu'Ottawa s'attribue relèvent, en droit, autant des provinces que du fédéral. M. Pearson le sait bien. Il ajoute: nous d'Ottawa, ne devons pas, ne pouvons pas agir seuls. Le premier ministre va-t-il enfin reconnaître la nécessité d'une entente organique avec les provinces avant toute initiative fédérale? Mais non. Il effectue immédiatement le virage classique tant de fois dénoncé: il s'engage à ne pas agir avant qu'on n'ait recueilli "l'accord des deux parties" avant convenu de partager les frais", mais il se réserve le droit de prendre des initiatives nouvelles selon les exigences de la conjoncture.

Qui sont ces "deux parties"? L'île du Prince-Édouard et Ottawa? L'Ontario et le gouvernement central? On revient, sous le couvert d'un langage velouté, au régime des marchandages individuels entre Ottawa et certains gouvernements provinciaux plus affaiblis que les autres. Sur quels points précis porteront les initiatives nouvelles d'Ottawa? La réponse sera dictée par la situation concrète du moment: l'opportunité, le besoin du jour, conservent leur empire sur l'esprit de la Constitution. Comme par le passé, la porte reste ouverte à l'arbitraire.

Parmi les premiers ministres provinciaux, la figure dominante des deux premiers jours a été M. Robarts.

Mardi, le premier ministre d'Ontario a souligné avec raison le danger d'un système d'ententes particulières qui tendraient à laisser Québec faire cavalier seul et obligeraient en retour l'Ontario, sous prétexte de sauver ce qui resterait de la politique étrangère de Washington.

Pendant les premiers mois du gouvernement Johnson, on a constaté que sur le plan de la politique intérieure le nouveau président était en bonne posture, car l'assassinat de M. Kennedy avait suscité dans le pays à l'égard de l'ancien président une admiration et une sympathie qui s'étendaient à son programme législatif, de telle sorte que son successeur pouvait utiliser ce courant d'opinion pour forcer la main au Congrès; si bien que M. Johnson pouvait faire voter des lois que le Congrès aurait rejetées sous M. Kennedy.

Par contre, le nouveau président s'est trouvé aux prises avec des difficultés dans le domaine de la politique étrangère qu'il connaissait moins, notamment au Vietnam et à Panama. Sur quoi, des commentateurs ont affirmé que M. Johnson, se sentant assuré d'une victoire électorale facile en novembre dans le champ de la politique intérieure, s'efforcera de marquer le pas en politique étrangère, de réduire les décisions au minimum pour ne pas prêter flanc aux critiques des adversaires, en espérant qu'il ne surviendrait pas trop de difficultés dans ce domaine.

Or on peut se demander maintenant si ces appréciations sont exactes, à la suite des propos tenus récemment par M. Johnson et d'autres personnages plus ou moins liés à son gouvernement, et surtout le discours prononcé le 25 mars par le sénateur Fulbright, et où le président de la Commission des relations étrangères du Sénat a dénoncé ce qu'il a appelé des mythes de la politique étrangère des États-Unis.

Ballon d'essai?

Au sujet de Cuba, M. Fulbright a exprimé des vues qui détonnent dans le climat états-unien. Il estime que le régime Castro ne peut pas être en même temps une menace grave pour les États-Unis, et une menace passagère qu'on dissiperait par le boycottage diplomatique. Il a ramené cette

de l'unité nationale, à entrer de force dans les programmes conçus par Ottawa.

C'est la position à laquelle l'Ontario se voit présentement acculée en relation avec le projet fédéral de caisse de retraite. Cette province nourrit des réserves très sérieuses quant au projet de M. LaMarsh. Or, on cherche visiblement, au nom de l'unité nationale, à lui forcer la main. Son premier ministre a raison de rétorquer que le fédéralisme coopératif ne doit pas être une démarche à sens unique, encore moins un recueil d'exceptions destinées uniquement à apaiser le Québec.

L'établissement d'une caisse de retraite relève clairement de la juridiction des deux ordres de gouvernement. La priorité en ce domaine appartient même aux provinces. Les libéraux fédéraux commencent l'imprudence de contracter à ce sujet des engagements formels devant le corps électoral. Pourquoi faudrait-il que l'Ontario paie cette nouvelle entorse à l'esprit de la Constitution?

À mesure que se dénoue l'écheveau des rapports fédéraux-provinciaux, le rôle-clé de l'Ontario se dessine avec plus de netteté. Voisine du Québec, cette province en saisit mieux les aspirations et goûte davantage les fruits de la cohabitation. Province la plus évoluée et la plus riche du pays, elle a aussi ses propres raisons de croire à la responsabilité des gouvernements provinciaux. Elle demeure enfin, par la culture de ses habitants, le cœur du Canada de langue anglaise. Dans les délibérations qui scelleront le sort de la Confédération, la voix de l'Ontario pourrait être décisive. Jamais cette province n'aura eu à faire des options aussi lourdes de conséquences.

Le fédéralisme coopératif progresse à pas de tortue. Ottawa est disposé à se retirer de certains programmes conjoints. Mais les délais et conditions qu'il pose à son retrait sont si élaborés que, pour l'instant, on ne peut guère envisager que des changements mineurs. Dans les nouveaux domaines qu'il cherche à pénétrer, le gouvernement fédéral continue de procéder de manière unilatérale. Il met la charrette devant les boeufs et voudrait que la charrette roule à tout prix.

Le ton est devenu plus conciliant, la manière plus amène. Mais le vieil esprit ne fond pas vite. Ottawa persiste à se considérer comme le tuteur des provinces, comme le centre des initiatives, comme le tribunal des normes. (1)

Il ne faut pas s'exaspérer. Les rapports entre Ottawa et les provinces demeurent beaucoup plus faciles et intimes que les rapports entre le Canada et les États-Unis. Mais il faut marquer nettement le chemin très long qui reste à parcourir avant que le fédéralisme coopératif ne devienne une réalité organique.

Claude RYAN

(1) Voir, par exemple, le fameux article 3-b du bill C-75 proposant la création d'une caisse fédérale de retraite.

La politique étrangère de Washington

Pendant les premiers mois du gouvernement Johnson, on a constaté que sur le plan de la politique intérieure le nouveau président était en bonne posture, car l'assassinat de M. Kennedy avait suscité dans le pays à l'égard de l'ancien président une admiration et une sympathie qui s'étendaient à son programme législatif, de telle sorte que son successeur pouvait utiliser ce courant d'opinion pour forcer la main au Congrès; si bien que M. Johnson pouvait faire voter des lois que le Congrès aurait rejetées sous M. Kennedy.

Par contre, le nouveau président s'est trouvé aux prises avec des difficultés dans le domaine de la politique étrangère qu'il connaissait moins, notamment au Vietnam et à Panama. Sur quoi, des commentateurs ont affirmé que M. Johnson, se sentant assuré d'une victoire électorale facile en novembre dans le champ de la politique intérieure, s'efforcera de marquer le pas en politique étrangère, de réduire les décisions au minimum pour ne pas prêter flanc aux critiques des adversaires, en espérant qu'il ne surviendrait pas trop de difficultés dans ce domaine.

Or on peut se demander maintenant si ces appréciations sont exactes, à la suite des propos tenus récemment par M. Johnson et d'autres personnages plus ou moins liés à son gouvernement, et surtout le discours prononcé le 25 mars par le sénateur Fulbright, et où le président de la Commission des relations étrangères du Sénat a dénoncé ce qu'il a appelé des mythes de la politique étrangère des États-Unis.

Ballon d'essai?

Au sujet de Cuba, M. Fulbright a exprimé des vues qui détonnent dans le climat états-unien. Il estime que le régime Castro ne peut pas être en même temps une menace grave pour les États-Unis, et une menace passagère qu'on dissiperait par le boycottage diplomatique. Il a ramené cette

BLOCS NOTES

opposées, mais M. Johnson avait dit que ce texte ne changeait rien à l'attitude de Washington, ce qui risquait de tout remettre en question.

M. Fulbright y est allé carrément et a dit que ce serait absurde de prétendre que l'honneur et le prestige des États-Unis sont en jeu dans ce conflit avec un État aussi faible que Panama, et qu'il ne voit rien qui empêche Washington d'accepter une révision du traité de 1903. C'est là du simple bon sens, mais c'est presque révolutionnaire par rapport aux vues antérieures du gouvernement.

Dans ces attitudes, et d'autres du même genre on a vu un ballon d'essai du gouvernement Johnson. C'est vraisemblable, car M. Fulbright n'aurait pas dit tout cela sans l'accord tacite du président et du cabinet, même si son texte n'a pas été approuvé d'avance comme tel pour laisser quelque manœuvre à M. Johnson.

Le point de vue canadien

Si ces propos de M. Fulbright s'étaient limités aux conflits avec Cuba et Panama, ce serait déjà notable pour les relations internationales, mais le sénateur a étendu ses critiques aux enjeux plus considérables de la guerre froide. Il a nié que le bloc communiste soit un monolithisme, et a signalé qu'on y trouve beaucoup de diversité, qu'il convient de favoriser cette diversité surtout par des accords commerciaux. Il a affirmé que certains régimes communistes

-ÇA CHANGE AU QUÉBEC!



BAH! ÇA NE CHANGE PAS TANT QU'ÇA!



...JAMAIS CONTENTS...



25 25 100... FINIS LES PLANS CONJOINTS...



...C'EST TOUJOURS LÀ QU'ON TROUVE LE PLUS DE CHÔMEURS!

lettres au DEVOIR

Les richesses des communautés religieuses du Québec

Cher M. Ryan

À une récente émission télévisée, le père Guillemette soutenait que les communautés n'avaient aucune obligation de rendre publics leurs biens. À mon avis, il a parfaitement raison pour celles qui assurent, par un travail rémunérateur, la subsistance de leurs sujets. Une communauté est un corps moral formant une réelle famille. Moi le premier, vous M. Ryan, mon voisin, votre voisin, etc., nous sommes propriétaires de nos biens et personne ne peut nous forcer à les étaler sur la place publique. Il en est ainsi des communautés. Celles, par contre, qui reçoivent des subventions gouvernementales ne peuvent considérer ces biens comme propriété privée. Car c'est mon argent, le vôtre et celui de mon voisin et du vôtre, etc., que les communautés administrent, alors nous sommes en droit d'exiger des comptes. Pour elles seulement. Donc une distinction s'impose que les panelistes auraient dû faire.

Pour satisfaire une certaine curiosité morbide et fermer la bouche de certains critiques, je vous dirai, pour avoir frayé avec nombre de religieux, que si tous ceux qui critiquent les pseudo-richesses des communautés voulaient seulement payer un dixième (1/10) des intérêts sur emprunts pour une seule,

leur salaire annuel y passerait tout entier et souvent davantage.

L'un des panelistes exprimait l'opinion que le citoyen de condition modeste devait se priver pour payer assurances, médecins, médecines, etc. Le paneliste jugerait-il que les religieux qui ne fréquentent pas le coïlé, le forum, les cinémas, les restaurants, les jeux publics, etc., ne se privent pas pour subvenir aux besoins de leur communauté? M. le paneliste aurait pu ajouter que la bière, le gin, le brandy, le vin, etc., sont d'un usage si rare que certains religieux n'en connaissent même pas le goût. Avec ces économies, on peut en payer des assurances...

Avec le P. Congar, o.p., on veut une pauvreté transcendante. Mais oui, mais nous, laïcs, ouvrons-nous les yeux. Quelle sobriété de mobilier dans les résidences des religieux. Le parloir est ordinairement le mieux pourvu. Un autre porte une pièce vestimentaire depuis 1951, à moins d'accident, il le porte encore aussi longtemps. Un autre porte une pièce vestimentaire depuis 1949, Des cas semblables se chiffrent par dizaines. N'est-ce pas des économies? L'honnêteté réclame.

Dr Marcel Tremblay
Optométriste
Québec

Les commissions scolaires

L'Association des commissions scolaires du diocèse de Saint-Jérôme, déplorant les propos irréfléchis prononcés par M. Roger Lemelin dans une conférence donnée à Québec à l'occasion de la semaine de l'éducation.

À cette occasion, M. Lemelin s'adressait à des instituteurs, s'en prenait aux commissions d'écoles les qualifiant d'incompétents et les commissions scolaires d'institutions folkloriques.

Il est vrai que M. Lemelin demeure dans une ville où les commissions ne sont pas élues par les parents, cependant dans les autres municipalités de la province, traiter les commissions d'incompétents, c'est traiter les parents d'incompétents, puisque les commissions sont élues par les parents.

M. Lemelin croit que le gouvernement devrait administrer seul les écoles publiques, alors que nous croyons que l'administration des écoles sous le contrôle des commissions se compare avantageusement aux écoles sous le contrôle direct

de l'État, comme les écoles d'arts et métiers, les écoles techniques, etc., et l'expérience prouve que les écoles sous le contrôle des commissions scolaires ont progressé à un tel rythme que le cours secondaire et particulièrement la section classique ont dépassé des institutions indépendantes établies depuis plusieurs décades.

Ce que M. Lemelin ne sait pas non plus, c'est que les commissions sont souvent en avance sur le gouvernement, par exemple la gratuité scolaire existait pour plus de la moitié des élèves qui fréquentaient les écoles sous contrôle, plusieurs années avant que la province ne sanctionne une loi dans ce sens, les commissions multiplient les bibliothèques, ouvrent des classes d'initiation au travail, des classes auxiliaires, des 12e spéciales, etc.

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, plus qu'un autre organisme, a inspiré le gouvernement dans l'élaboration des lois scolaires, les commissions ont emboîté le pas de la régionalisation des lois qui a rendu la chose possible et sont prêtes à accepter des responsabilités de plus en plus nombreuses dans l'intérêt de la jeunesse de la province.

Paul DESROCHERS,
président,
Association des
commissions scolaires
du diocèse de
St-Jérôme.

qu'on montre les deux côtés de la médaille.

M. Ryan, dans un editorial, récemment, vous disait que les commissions devaient réviser leur mode d'administration. Cette observation me fait toucher du doigt votre profonde ignorance de leurs us et coutumes. Mes relations m'ont appris qu'un projet, qui entraîne une dépense un tant soit peu considérable, doit être approuvé par trois (3) commissions au moins avant qu'un seul soit ne soit déboursé. Il faut être en contact avec les communautés religieuses pour savoir que leurs membres reçoivent de leurs supérieurs tout ce qui leur est nécessaire pour leurs études, leur prédication ou leur enseignement. Hormis cela, ils pratiquent une rude pauvreté. L'invité, une liberté que je prends, les critiques et surtout les étudiants, qui y trouvent matière à scandale, à aller vivre une semaine seulement au sein d'une communauté. Je suis convaincu qu'après ce laps de temps, ils admireront les religieux au lieu de les critiquer. On les voit toujours le sourire aux lèvres, oui, mais parce qu'ils mettent leur idéal dans le ciel, non dans la recherche des plaisirs de ce monde.

Dr Marcel Tremblay
Optométriste
Québec

Les commissions scolaires

de l'État, comme les écoles d'arts et métiers, les écoles techniques, etc., et l'expérience prouve que les écoles sous le contrôle des commissions scolaires ont progressé à un tel rythme que le cours secondaire et particulièrement la section classique ont dépassé des institutions indépendantes établies depuis plusieurs décades.

Ce que M. Lemelin ne sait pas non plus, c'est que les commissions sont souvent en avance sur le gouvernement, par exemple la gratuité scolaire existait pour plus de la moitié des élèves qui fréquentaient les écoles sous contrôle, plusieurs années avant que la province ne sanctionne une loi dans ce sens, les commissions multiplient les bibliothèques, ouvrent des classes d'initiation au travail, des classes auxiliaires, des 12e spéciales, etc.

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, plus qu'un autre organisme, a inspiré le gouvernement dans l'élaboration des lois scolaires, les commissions ont emboîté le pas de la régionalisation des lois qui a rendu la chose possible et sont prêtes à accepter des responsabilités de plus en plus nombreuses dans l'intérêt de la jeunesse de la province.

Paul DESROCHERS,
président,
Association des
commissions scolaires
du diocèse de
St-Jérôme.

J'ai eu l'occasion de voir, cet après-midi, 26 mars le film "Jalousies de Femmes", présenté à l'émission Cinéma l'Art, au Canal 4. J'ai trouvé ce film tellement AMORAL, que je considère que j'ai le devoir, comme citoyen et père de famille, de protester avec la plus grande énergie contre un spectacle aussi révoltant et aussi scandaleux!

Voici, en qu'il me, la trame de cette représentation. Il s'agit d'une jeune fille qui est la recherche d'un "mâle" (sic). Elle enjôle un jeune artiste qu'elle marie, et qui la trompe dès le retour de leur voyage de noces. Il s'enfuit avec son ancienne maîtresse qui se fait tuer dans un accident de sa route. Il revient alors auprès de son épouse qu'il étouffe et enterme dans le jardin de sa résidence. Il assassine un témoin de son crime qui veut le faire chanter. Il rencontre une fille de son épouse, celle-ci informée qu'il a tué sa mère refuse de le dénoncer à la police, et alors commence une liaison amoureuse avec la fille et les millions de dollars de sa victime. Et tout cela est accompagné de scènes de violence, d'immoralité etc.

Voilà où nous en sommes rendus au Québec, voilà le genre de spectacle que Radio Canada laisse présenter, un jeudi saint, au moment où les jeunes ont facilement accès

"Monsieur a une mine!..."

par R. LE BIDOIS

Dans un hebdomadaire "littéraire", l'un de nos meilleurs critiques relevait récemment, sur la couverture d'un roman de J.-L. Bandry, le passage suivant: "Une femme, dans une ville, s'installe à un café, guette la fenêtre d'un immeuble... Un jeune homme dans une grande demeure entreprend une recherche qui l'entraîne dans un théâtre, etc.". Et notre critique ajoutait ce commentaire: "C'est l'apothéose du pronom indéfini." Mon excellent confrère, qui, sauf erreur, est agrégé, permettra-t-il à un grammairien de lui signaler que les mots un, une, dans le texte qu'il a cité, ne sont point des pronoms, mais des articles indéfinis, ce qui est tout autre chose?

En fait, le mot un, qui vient du latin "unus", est proprement un adjectif numéral, désignant le premier chiffre de la numération ("Un... deux... trois..."). Mais, des les origines, le français a adopté ce numéral pour marquer, en même temps que l'unité, l'indétermination, c'est-à-dire pour introduire un substantif singulier non déterminé. Un est ainsi devenu notre "article indéfini". Remarquez d'ailleurs que l'indétermination peut être de natures diverses. Tantôt il s'agit d'un nom qui n'a pas encore été désigné et que l'on présente au lecteur: "Il était un jour un roi et une reine..."; tantôt, le nom introduit par un désigne toute l'espèce: "Un homme averti en vaut deux".

La syntaxe de l'article indéfini pose de nombreux problèmes. Voici justement qu'une étudiante de Barnard College (New York) me consulte sur un tour curieux, qui se rapporte à cet article. Dans les *Horreurs de l'amour*, de Jean Dautourd, elle a lu cette phrase: "Tout cela est d'un ridicule! A son âge!", et elle me demande de lui expliquer le sens des mots soulignés. Comme la plupart des grammairiens observent sur ce point un silence prudent (?), il n'est pas inutile d'analyser, de près cette construction. Mais commençons... par le commencement.

Or, notons d'abord qu'il s'agit là d'une phrase exclamative, extraite d'un dialogue familier. Or il arrive souvent qu'en pareil tour, le sujet parlant n'exprime pas le qualificatif qui, dans une déclaration purement intellectuelle, devrait accompagner et compléter le nom. Soit cette phrase de Proust: "Françoise s'approchait tous les jours de moi en me disant: Monsieur a une mine!..." On dirait qu'on a affaire ici à un tour elliptique. "Avoir une mine" ne signifie rien si l'on n'ajoute une épithète ou une caractéristique telle que "une mine effrayante" ou "une mine de déterré". Une variante de ce tour consiste à insérer les petits mots "de ces..." entre l'article indéfini et le nom: "Monsieur a une de ces mines!" (Il fait un de ces courants d'air une fois arrivé là-haut!) (Swann, I, p. 155).

Cette fois encore, il convient de suppléer un adjectif de valeur superlative: (un de ces courants d'air) insupportables, incroyables, etc.

Une autre construction, à la fois exclamative et elliptique, est celle que présentent certains tours "attributifs" introduits par "On". On sait que la proposition de l'un de ses nombreux rôles, peut marquer la caractéristique. Ainsi, "un homme de grand talent" est un homme caractérisé par un grand talent. On dira de même, à propos d'une très belle femme: "Elle est d'une beauté remarquable". Mais il est possible, dans ces tours, de supprimer l'adjectif épithète sans altérer le sens de la phrase: "Elle est d'une beauté". Cette construction se rencontre souvent chez les écrivains qui s'appliquent à reproduire le ton de la langue familière: "Cette fille est d'une impudence!" (A. Daudet, *Immortel*, p. 23); "Il faut avouer que tu es d'une innocence!" (Gautier, *Rene Maupier*, ch. VII); "Je me sens d'une faiblesse..." (H. Bataille, *Le Phéne*, I, 10).

À propos de ces dernières phrases signalées, le nom abstrait de qualité peut être remplacé par un adjectif substantivé: "Ce que vous dites est d'un faux, d'un absurde..." (Proust, *La Prisonnière*, II, p. 133); "Sans le piment du claudet, l'amour serait d'un terne!" (Dante, *Un certain M. Biot*, p. 101).

Paul DESROCHERS,
président,
Association des
commissions scolaires
du diocèse de
St-Jérôme.

Protestation

à la télévision. Eh bien, je crois que ces audaces ont atteint un point de saturation qu'une population honnête et respectable ne peut plus tolérer.

Quand on attire l'attention de l'autorité provinciale sur cette situation, on nous dit que la réglementation de la radio et de la télévision est du ressort du Fédéral, d'après les jugements de la Cour Suprême.

J'avouerai qu'en face d'une telle situation que mon antisémitisme commence à être fortement ébranlé! Est-ce donc vrai qu'il faudra recourir à des solutions au désespoir pour assainir les émissions de cette T.V.?

Emile Lefranc

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Comité de Direction: André Landreanu, rédacteur en chef; Claude Ryan, administrateur-délégué; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint; Trésorier: Arthur Lefebvre, Directeur de l'Information: Michel Roy.

"Le Devoir" est imprimé au no 434, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

Abonnements: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: \$20. Ailleurs au Canada: \$18. Fr. étranger: \$22. Édition du samedi: \$12. Édition du dimanche: \$10. Autorité d'impression: le numérateur et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

Téléphone: Victor 4-3361

DEVANT LES GRIEFS DE CONTRIBUABLES...

Ontario: un évêque prêche la fermeté aux commissaires francophones, à un congrès

OTTAWA — Quelque 375 commissaires d'école de langue française d'Ontario ont été appelés mercredi à maintenir leurs décisions avec fermeté et courage face aux pressions et menaces de contribuables qui se croient lésés dans leurs intérêts personnels.

Ce conseil a été apporté au 20e congrès annuel de l'Association des commissions des écoles bilingues d'Ontario par Mgr C.A. Demers d'Ottawa, conseiller moral de l'association.

Il a déclaré qu'il est du devoir des commissaires d'agir selon les données de la conscience et du bien commun des élèves, sans se laisser influencer par l'opposition étroite de quelques individus ou les conséquences électorales.

"Ceux qui ont été désignés en bonne foi et qui ont la responsabilité de considérer l'ensemble des données pour arriver à une décision juste et équitable, doivent pouvoir agir sans être continuellement à la merci de gens qui se croient lésés dans leurs intérêts personnels."

Plusieurs commissions scolaires avaient été injustement dénoncées parce que leurs décisions sur l'emplacement d'écoles, l'engagement de certains professeurs ou des questions d'administration interne ne plaisaient pas à un petit groupe de citoyens ou à un individu.

Il est du devoir de la commission scolaire d'avoir le courage de ses convictions, ajouta-t-il.

Le congrès de trois jours, qui se déroule dans le cadre de la semaine française, a été inauguré par le président sortant, M. Raymond Côté, de North Bay.

Les écoles séparées

M. Côté et d'autres orateurs ont exprimé leur satisfaction à l'égard du plan de taxation de base annoncé en janvier par le gouvernement ontarien. Les commissions scolaires séparées dorénavant recueilleront des octrois accrus du gouvernement provincial.

M. Côté a déclaré que le nouveau plan a déjà permis à plusieurs commissions scolaires séparées de réduire leur taux d'impôt. Les revenus étaient partagés de façon plus équitable entre les écoles séparées et publiques.

"C'est un grand pas d'avant vers la justice pour les nôtres," a fait remarquer M. Roger Séguin, président de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario.

Les commissaires ont passé la première journée surtout en commissions d'étude sur le thème du congrès: les commissions comprennent-elles leurs responsabilités?

Les salutations des commissaires catholiques du Québec ont été exprimées par le président honoraire, M. Paul Desrochers de Montréal.

Il a été applaudi chaleureusement lorsqu'il a précisé qu'il n'était pas séparatiste. "Ce n'est pas en se divisant ou en se séparant que nous assurerons la survie française en Amérique du Nord."

M. ALVIN HAMILTON AURAIT DIT EN CHINE

"90% des Canadiens veulent des liens amicaux avec Pékin"

TOKYO. — L'agence "Chine Nouvelle" rapporte que M. Alvin Hamilton a déclaré que "90 pour cent de la population canadienne désirent entretenir des relations amicales" avec la Chine communiste.

Au cours d'une émission transmise à Tokyo, l'agence de nouvelles a dit que M. Alvin Hamilton, ancien ministre conservateur de l'Agriculture et membre actuel de l'opposition aux Communes, avait fait cette déclaration au cours d'une interview à Pékin.

M. Hamilton aurait dit "qu'il se manifesterait sûrement un intérêt extraordinaire chez les gens de notre pays, s'ils pouvaient se faire une idée de ce que nous voyons ici".

"La Chine ne démontre sûrement pas une attitude guerrière et le peuple chinois est bien nourri".

Durant son séjour à Pékin, M. Hamilton a eu des entretiens avec les dirigeants et des experts chinois du développement agricole. L'agence a dit que M. Hamilton avait visité une commune populaire dans la ban-

lieue de la capitale. Faisant l'éloge des communes populaires, il aurait déclaré que "selon son opinion, cette forme d'organisation répondait aux conditions dans lesquelles se trouvait la Chine".

ACTIVITES SPORTIVES

L'agence a ajouté que M. Hamilton a visité le Centre de culture physique de Pékin ainsi que les stades locaux, et qu'il s'était entretenu avec les responsables des activités sportives de Chine. A propos des activités sportives en Chine, M. Hamilton aurait déclaré: "La Chine est loin au devant du Canada dans l'entraînement des athlètes et dans l'organisation des rencontres sportives à l'échelle nationale".

M. Hamilton et son épouse ont quitté Pékin pour se rendre aujourd'hui à Changai et dans d'autres villes chinoises. Ils étaient arrivés à Pékin le 21 mars. Le but de M. Hamilton, au cours de son voyage, est de développer le commerce entre la Chine rouge et des compagnies privées du Canada.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

"CAMARADES"

TORONTO. — Au Canada, les communistes resteront des "camarades" en dépit de la décision de Moscou qui vient de rétablir le "monsieur" et le "madame". M. Leslie Morris, chef du parti communiste canadien, a expliqué que la décision de Moscou ne vise pas les membres canadiens.

DUNCAN SANDYS

LONDRES. — Le secrétaire du Commonwealth, M. Duncan Sandys, rendra une visite de trois jours au Canada à la fin-mars. Il s'arrêtera à Ottawa le 14 avril et le lendemain présidera l'inauguration du nouvel immeuble du haut commissariat britannique.

WINDSOR AUSSI

OTTAWA. — Il se peut que la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme tienne une réunion régionale à Windsor, à la suite de nombreuses demandes venues de diverses associations et de citoyens de cette ville de l'Ontario. Un porte-parole de la commission a déclaré qu'une décision sera vraisemblablement prise avant la semaine prochaine.

La semaine dernière, la commission a tenu une réunion publique d'une journée, à London, pour prendre connaissance des points de vue de toute la population du sud-ouest de l'Ontario. Mais plusieurs télégrammes et lettres ont rappelé à la commission que la ville de Windsor, près de la frontière américaine, avec sa population canadienne-française considérable, doit se faire entendre.

DROITS DE L'HOMME

TORONTO. — Donald MacDonald, leader néo-démocrate en Ontario, est d'avis que cette province doit se pourvoir d'une charte des droits de l'Homme pour protéger les libertés civiles. La crise provoquée récemment par le projet de loi relatif aux droits de la Commission de police, crise qui devait aboutir à la démission du procureur général, a démontré la nécessité d'un "bill of rights", a conclu M. MacDonald.

États-Unis: la pression croît contre le Canada au sujet des mesures touchant l'automobile

WASHINGTON. — Le sénateur Stuart Symington a invité le gouvernement américain à prendre des mesures expéditives pour neutraliser la répercussion du programme canadien d'encouragement à l'industrie automobile. Si l'on ne fait rien, dit-il, quelque 60.000 ouvriers américains perdront leur emploi.

Ce à quoi songeait le sénateur démocrate du Missouri et ce que préconise l'industrie américaine des pièces de rechange, c'est un droit que les États-Unis pourraient imposer contre l'importation des pièces d'automobiles au Canada.

Ce droit pourrait être appliqué si le département du trésor décidait que ces importations sont facilitées par une prime ou une subvention du pays d'origine.

Le département a étudié pendant quelques mois la question de savoir si ce droit pouvait s'appliquer dans le cas du Canada. La question reste à l'étude au point de vue juridique.

Pendant, les manufacturiers de pièces d'auto et les grossistes ont constitué un comité conjoint présidé par M. Jack Whitaker, président de Whitaker Cable Corporation, de North Kansas City, Missouri, pour contrecarrer le programme canadien.

Le courrier porté à la connaissance du Sénat, mardi, par M. Symington, fait voir que M.

Whitaker a écrit au président Johnson le 6 mars pour lui exposer l'étonnement de son comité de voir qu'un gouvernement qui a déclaré la guerre à la pauvreté, qui réduit les impôts et lutte contre le chômage, ne défende pas les manufacturiers américains contre la concurrence étrangère primée.

"Des milliers d'emplois sont supprimés aux États-Unis si l'on n'adopte une attitude ferme pour mettre fin à ces empiétements," écrit au président M. Whitaker.

Les communistes

De son côté, le sénateur George Aiken a déposé à la Chambre haute son rapport sur la conférence interparle-

mentaire canado-américaine de 1964, d'où ressort le fossé entre les deux pays sur la question du commerce avec les pays communistes.

Le sénateur républicain du Vermont a signalé l'unité de vue des législateurs sur le problème de la défense, mais a fait état par contre de leurs points de vue diamétralement opposés sur le rôle de relations commerciales qu'on doit entretenir avec l'Union soviétique, la Chine communiste et Cuba.

La délégation canadienne, a-t-il rappelé, n'a pas partagé le point de vue de la délégation américaine selon qui on devrait fermement maintenir un embargo sur le commerce avec Cuba et la Chine.

Le petit St-Jean-Baptiste va perdre sa chevelure...

M. Yves Bourassa, directeur général de la Commission des fêtes du Canada français, commission créée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, a annoncé que le petit saint Jean-Baptiste frise des déficits du 24 juin "doit mourir". M. Bourassa a communiqué cette nouvelle au cours d'une réunion qui avait pour but de discuter du programme des fêtes du Canada français qui se dérouleront cette année du 19 au 26 juin.

M. Bourassa a expliqué qu'il est "faux de se représenter saint Jean-Baptiste comme un petit garçon frisé."

Rappelant que les Saintes Écritures nous ont fait connaître Saint-Jean-Baptiste sous les traits d'un géant d'une force impressionnante, M. Bourassa a annoncé que la Commission a confié à des spécialistes la tâche de préparer une maquette représentant le patron des Canadiens français "tel qu'il serait souhaitable qu'on le voit désormais."

Comment agir dans des situations "explosives"

Le ministère fédéral des mines et relevés techniques vous dit comment réagir dans les situations "explosives", dans une brochure intitulée: "Les explosifs: l'expérience tue".

"Cet important dépliant", ainsi que nous le présente le publiciste du ministère, M. Jean Caron, peut être obtenu gratuitement en écrivant à l'inspecteur en chef des explosifs, ministère des mines et des relevés techniques, Ottawa.

La brochure, qui s'adresse surtout aux jeunes, donne des renseignements et des conseils au sujet des dangers que peuvent constituer diverses formes d'explosifs dans des mains inexpérimentées.

Echanges d'étudiants

Cinq cents étudiants canadiens-français et autant de canadiens-anglais participeront aux échanges de visites du Conseil canadien de chrétiens et juifs cet été.

En plus des 400 étudiants anglophones qui viendront d'Ontario visiter le Québec, 100 étudiants de l'Ouest participeront aussi à un échange avec le Canada français.

Ces étudiants viendront passer 15 jours dans une famille du Québec après quoi ils retourneront chez eux en compagnie d'un jeune Canadien français qui y séjournera aussi 15 jours.

Certificat de la CRO

La Commission de relations ouvrières du Québec vient d'émettre en faveur des Métallistes un certificat de reconnaissance syndicale pour les employés de la société Canada Iron Foundries, division Pressure Pipe, de Montréal. Les Métallistes représentent 200 employés de cette société. Les négociations pour un prochain contrat commenceront bientôt.

ASSURANCE AUTOMOBILE

Nous représentons 21 compagnies

TAUX DE FLOTTE POUR ETUDIANTS UNIVERSITAIRES ET PROFESSIONNELS

L.-M. DESILETS ASSURANCES

Montréal: UN. 1-5392
St-Hilaire: FO. 7-5636
Québec: LA. 4-7533
Sherbrooke: LO. 2-3905

Le doyen des restaurants français

chez Stien

Le sanctuaire de la vraie cuisine française

Diners Tables d'affaires d'hôtes \$1.50 \$3.50

Cartes de crédit Stationnement gratuit
2149, rue Mackay, Montréal
Ouvert jusqu'à 1 a.m.
VI. 2-9139

Au procès de l'ex-trésorier de l'U.N.

QUEBEC. — La compagnie "Peinture Sico Limitée" a versé entre 1956 et 1960 une somme de \$184.235 en commission à des partisans de l'Union nationale, a déclaré M. Marcel Deslauriers.

M. Deslauriers, vice-président et gérant-général de Sico était le seul témoin entendu à la reprise du procès de l'ex-trésorier de l'Union nationale M. Gerald Martineau, qui doit répondre de 11 chefs d'accusation de fraude de l'ordre de \$34.600.

L'un se souviendra que ces fraudes furent révélées à la suite de la Commission royale d'enquête Salvas sur les modes d'achat du gouvernement de la province de 1955 à 1960.

M. Deslauriers a dit que M. Martineau serait lui-même intervenu afin d'encourager l'achat par ce dernier de peinture à

signalisation routière fabriquée par Sico.

Le témoin a déclaré devant le juge Albert Dumontier que les inspecteurs de l'impôt fédéral ont scruté les livres de la compagnie en 1958 afin de vérifier si les commissions payées à des personnes non-relatives à celle-ci apparaissaient au poste des dépenses d'opération dans son rapport annuel.

Ces vérifications n'ont donné lieu à aucune poursuite, a-t-il dit, bien qu'il s'ensuivit, pour un temps seulement, un changement au système de comptabilité de la compagnie.

M. Deslauriers a révélé que sa compagnie devait verser \$1.50 en commission sur chaque gallon de peinture qu'elle vendait au gouvernement.

"Nous avons suivi les instructions de M. Martineau", a-t-il dit, sinon nous nous exposions à ne pas recevoir d'autres commandes."

M. Martineau fournissait la liste des personnes auxquelles les commissions étaient destinées. Les chèques signés par le gérant général et par le contrôleur étaient ensuite acheminés au bureau de M. Martineau.

Une première commande du gouvernement pour 600 gallons de peinture ne fut cependant pas soumise à cette procédure.

Cependant M. Martineau a informé M. Deslauriers que si cette première commande faisait l'affaire du gouvernement, celles qui suivraient exigeraient le versement de commissions.

Selon M. Deslauriers, il est arrivé, à l'occasion, que M. Martineau fasse obtenir des contrats à la "Peinture Sico Limitée" sans que celle-ci ait versé une seule commission.

M. Deslauriers a déclaré au cours de sa déposition qu'il était devenu un ami personnel de M.

Martineau en 1959, année où il fut nommé directeur du club de hockey des As de Québec, dont M. Martineau est président honoraire.

En plusieurs circonstances, M. Deslauriers a dit avoir rappelé à M. Martineau qu'il fallait aider la maison Sico, une compagnie québécoise et canadienne-française, et qui, de plus, sympathisait avec l'Union nationale.

"M. Martineau était excessivement sympathique à notre cause", a précisé M. Deslauriers.

Un total de 27 accusations de conspiration et de fraude pèsent sur M. Martineau pour un total de \$57.400.

Le conseiller législatif subira ultérieurement un second procès sommaire sous les 16 autres chefs d'accusation de fraude et de conspiration.

Le procès a été ajourné sine die.

BOIS DE

TECK

IMPORTATION DE SUEDE - DANEMARK
SOLDE D'ÉCHANTILLONS

Valiquette

A. B. HAGAFORS — SUEDE

Chaise de salle à dîner teck moulé. 27.50 21.00
Table de salle à dîner 35" x 35", 1 panneau de 12". 85.00 59.00

EFFKA MOBILER — SUEDE

Fauteuil coussins de caoutchouc mousse recouverts de tissu pure laine, orange, brun, orange. 169.00 79.00
Fauteuil coussins de caoutchouc mousse recouverts de tissu pure laine, orange. 195.00 89.00
Fauteuil coussins de caoutchouc mousse recouverts de tissu pure laine, brun. 215.00 89.00

MOGENS KOLD — DANEMARK

Fauteuil coussins de caoutchouc mousse recouverts de tissu pure laine bleu, accoudoirs de teck. 110.00 79.00
Sofa 3 places, coussins de caoutchouc mousse recouverts de tissu pure laine, bleu. 275.00 159.00

ULFERTS — SUEDE

Buffet 60" de longueur, 5 tiroirs à droite, 2 portes, étagères internes. 195.00 140.00
Buffet 72" de longueur, 5 tiroirs à droite, 2 portes, étagères internes. 225.00 160.00
Tabouret coussin de caoutchouc mousse recouvert de tissu laine, choix de couleur. 39.95 24.50
Fauteuil coussins de caoutchouc mousse amovibles recouverts de tissu laine, choix de couleur. 97.50 75.00

Sofa à 3 places, coussins de caoutchouc mousse amovibles, recouverts de tissu laine, différentes teintes de brun. 235.00 149.00

FRANCE OF DENMARK

Table à café ronde 35" de diamètre. 125.00 69.00
Table de salon ronde 35" de diamètre. 139.00 89.00
Table à café 57" x 23", hauteur 18". 139.00 89.00

Fauteuil coussins de caoutchouc mousse recouverts de tissu pure laine, orange, brun, base solide de teck. 229.00 99.00

Sofa 50" de longueur, grand coussin au dossier et siège, 1 seul accoudoir, tissu pure laine, vert. 260.00 129.00

Table de salle à dîner ext. 56" x 34". 245.00 155.00

Sofa grand coussin au dossier et au siège, caoutchouc mousse recouvert de tissu pure laine, bleu. 275.00 199.00

Sofa 80" de longueur, grand coussin au dossier et au siège, caoutchouc mousse, tissu pure laine, bleu. 285.00 199.00

Sofa à 3 places, coussins amovibles de caoutchouc mousse, bras recouverts, tissu pure laine, vert pâle. 389.00 215.00

Sofa à 3 places grand coussin au dossier et siège, caoutchouc mousse, recouvert de tissu pure laine, brun. 335.00 225.00

Sofa 4 places coussins amovibles, caoutchouc mousse recouvert de tissu pure laine, bleu. 375.00 249.00

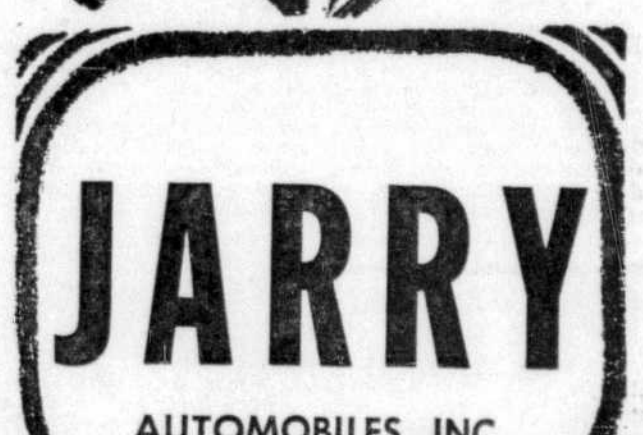
Sofa 71" de longueur, coussins de caoutchouc mousse recouverts de tissu pure laine, brun, vert, base de teck solide. 425.00 275.00

Sofa 81" de longueur, grand coussin au dossier et siège, caoutchouc mousse recouvert de tissu pure laine, brun. 375.00 275.00

Sofa à 3 places coussins amovibles, caoutchouc mousse recouvert de tissu pure laine, brun, noir. 325.00 275.00

Sofa à 3 places coussins amovibles, caoutchouc mousse recouvert de tissu pure laine, gris, brun. 349.00 275.00

N. G. VALIQUETTE LTEE 915 Ste-Catherine est 842-8811



distributeur de
PONTIAC - BUICK
ACADIAN - VAUXHALL
VIVA - camions GMC
présentera
Samedi, 4 avril — 1 h. P.M. à 4 h. P.M.
rediffusé en direct sur les ondes de CKLM
* MARIO VERDON
maitre de cérémonie
* MARGOT LEFEBVRE
* FERNAND GIGNAC
et le grand magicien
aux yeux Rayon X
*** HARRISON
qui conduira une auto
les yeux bandés

AU THÉÂTRE NATIONAL

"Si jamais je te pince" de Labiche: un spectacle léger

par Jean BASILE

Quel charmant théâtre que le Théâtre National. On s'y sent à l'aise, chez soi, entre amis, au théâtre enfin. C'est donc une excellente initiative qu'ont eue la MM. Ronfard et Brille de venir y jouer "Si jamais je te pince" de Labiche.

Ne parlons plus des accords qui ont empli la soirée de la première et qui auront disparu demain, pour ne nous attarder que sur la fantaisie sans prétention de ce spectacle de vaudeville, son charme bon enfant, sa légèreté et son entrain.

Jean-Pierre Ronfard en a fait la mise en scène, il a choisi de forcer le ton et a demandé à ses comédiens de

pousser parfois jusqu'à la parodie. C'était la prendre un parti sage. Nous étions là pour nous amuser, il nous fallait donc que les comédiens s'amusaient aussi. Poussant la chansonnette, sautant, criant, nous prenant à témoin, ils s'en donnaient à cœur joie. Le rythme est encore un peu lent, surtout au premier acte. Les ombres chinoises qui ouvrent chaque tableau sont charmantes en soi mais ne paraissent ralentir un peu l'action. Une fois aurait suffi, trois fois me semble un peu trop.

En tête de la distribution Hélène Loiselle et Gabriel Gascon. Il leur appartient de mener le jeu. Tous les deux s'y emploient avec adresse et bonheur. Gabriel Gascon réussit à conserver un côté humain à son personnage, c'est bien. Hélène Loiselle préfère faire feu de toutes pièces; son autorité fait merveille. Le reste, ce ne sont que des silhouettes, mais fort amusantes et dans l'ensemble bien vues et bien venues. Je citerai Gaëtan Lafliche, excellent dans le rôle d'une flûte imbecille qui a perdu un de ses lacs.

Un spectacle léger, très léger qui doit l'être encore plus. On s'y détend. Grâce aussi à la musique de Jean-Marie Cloutier que le ne trouve pas encore assez folle et malgré un décor assez terne de François Barbeau qui a repris pour les robes des femmes les rubans chers aux héroïnes de Musset.

FESTIVAL D'ART DRAMATIQUE

"La Quintrala" par les compagnons de Gil

par Gaston SAINT-PIERRE

Le deuxième spectacle du Festival d'Art dramatique nous offrait, mardi soir, une pièce originale canadienne en trois actes, "La Quintrala" dont l'auteur est madame Gil Harchoux Vuillaume. Il s'agit de sa première pièce de théâtre. C'est là un coup d'essai des plus honorables, tant par la richesse d'un langage versé souvent dans la poésie que par la justesse du vocabulaire teinté de philosophie.

"Au XVI^e siècle, au Chili, un Christ changea de visage parce qu'une femme avait commis des actes repoussants qui ne furent pas punis par la loi". Partant de ce canevas, madame Harchoux Vuillaume trace un étonnant portrait de femme, celui de Catalina de los Rios y Lispergues dite "La Quintrala" ou petit insecte nuisible. Diane Pinard interprète ce rôle. Il était peut-être un peu trop lourd pour ses épaules. Mais même si un dépit souvent précipité nuisait à sa diction, même si, parfois, on la sentait écrasée par le personnage qu'elle avait à rendre, elle sut tout de même le donner avec fermeté. Nous l'aurions aimée plus vive, moins statique.

Quelques inexactitudes sur le plan psychologique, quelques erreurs quant à l'enchaînement des scènes privaient cependant cette pièce de toute la force qu'on aurait aimé lui attribuer. Ainsi, la scène d'amour entre Aqueida Lispergues (Anne Lauriault) et le señor Alonso (Thomas Donohue) est d'une beauté originale, en trois actes, interprétée par "Les Compagnons de Gil", une troupe de jeunes comédiens, qui s'est formée en vue du festival de cette année.

L'auteur est Mme Gil Harchoux Vuillaume, d'origine française, vivant dans notre pays depuis dix ans, et devenue citoyenne canadienne. Grande voyageuse, Mme Vuillaume avait découvert dans une cathédrale du Chili, un Christ dont les traits donnaient une expression d'immense colère, et la croyance populaire veut que les crimes de Catalina de los Rios y Lispergues, dite "La Quintrala", insecte malfaisant, furent la cause du changement de la Sainte Face.

L'auteur qui a intitulé sa pièce "La Quintrala" raconte cette histoire qui peut tenir de la légende ou de la réalité. M. Florent Forget, juge-critique de ce festival régional, a noté que cette pièce prend

hues dont la prestance et l'intelligence sont à signaler), est difficilement explicable. D'autre part, la scène d'amour entre la Quintrala et le señor Alonso, pendant qu'un esclave noir est pendu, fut vivement menée et constitue l'un des beaux moments de la soirée.

Thérèse Morange, mère de la Quintrala, compose un personnage émouvant. Mais la faiblesse de son débit lui enlève l'autorité qu'elle aurait dû avoir. Michel Forget et Marcel Legault, dans leurs rôles de "peons" ou de nobles, surent être amusants sans trop charger leurs personnages.

La mise en scène de Jean Guy, assez bonne pour se faire oublier, ne put cependant empêcher certaines longueurs, dues, au découpage des scènes. Plus d'invention, cependant, lui aurait permis de souligner davantage la présence de la croix portant le Christ qui change de visage, prêtre de la pièce, ou d'amener de meilleure façon l'évanouissement, si inopportuniste pour cette raison, d'Aqueida Lispergues.

La Quintrala était immensément riche, nous dit le texte. Un peu plus d'imaginerie de la part du décorateur aurait été bienvenue pour rendre plus adéquate la pièce de la demeure de la Quintrala. Quelques fleurs à un mariage, cela doit se voir au Chili, aussi. Une belle pièce que cette "Quintrala", servie avec ferveur et une grande honnêteté de la part de tous les comédiens. Le Festival d'Art dramatique nous a réservé une belle surprise ce soir-là.

"LA QUINTRALA"

"Une oeuvre plutôt littéraire" dit Florent Forget, juge

à certains égards, la forme d'un spectacle de télévision, en situant les personnages d'un endroit à l'autre, et distrait le spectateur de l'atmosphère dramatique.

Bien qu'il eût souhaité une facture d'envergure, M. Forget reconnaît des élans poétiques, certaines scènes bien écrites, et dans l'ensemble une oeuvre plutôt littéraire, sur le plan humain et psychologique, qui tient du roman. Il a félicité l'auteur "Pour avoir osé une chose difficile" qui a donné une pièce inégale avec ses bons et mauvais côtés, mais un spectacle qui n'est pas décevant.

Le décor de Claude Dubé, reproduit adéquatement le palais de "La Quintrala", dans le style colonial espagnol, mêlé d'art indien, créant l'atmosphère sud-américaine. Les accessoires, meubles et costumes, sont en parfaite harmonie, de même que l'éclairage, et le maquillage.

Les jeunes acteurs sont intelligents et doués, leur diction est excellente, et ils font vivre leurs personnages.

hues dont la prestance et l'intelligence sont à signaler), est difficilement explicable. D'autre part, la scène d'amour entre la Quintrala et le señor Alonso, pendant qu'un esclave noir est pendu, fut vivement menée et constitue l'un des beaux moments de la soirée.

Thérèse Morange, mère de la Quintrala, compose un personnage émouvant. Mais la faiblesse de son débit lui enlève l'autorité qu'elle aurait dû avoir. Michel Forget et Marcel Legault, dans leurs rôles de "peons" ou de nobles, surent être amusants sans trop charger leurs personnages.

La mise en scène de Jean Guy, assez bonne pour se faire oublier, ne put cependant empêcher certaines longueurs, dues, au découpage des scènes. Plus d'invention, cependant, lui aurait permis de souligner davantage la présence de la croix portant le Christ qui change de visage, prêtre de la pièce, ou d'amener de meilleure façon l'évanouissement, si inopportuniste pour cette raison, d'Aqueida Lispergues.

La Quintrala était immensément riche, nous dit le texte. Un peu plus d'imaginerie de la part du décorateur aurait été bienvenue pour rendre plus adéquate la pièce de la demeure de la Quintrala. Quelques fleurs à un mariage, cela doit se voir au Chili, aussi. Une belle pièce que cette "Quintrala", servie avec ferveur et une grande honnêteté de la part de tous les comédiens. Le Festival d'Art dramatique nous a réservé une belle surprise ce soir-là.

Bien qu'il eût souhaité une facture d'envergure, M. Forget reconnaît des élans poétiques, certaines scènes bien écrites, et dans l'ensemble une oeuvre plutôt littéraire, sur le plan humain et psychologique, qui tient du roman. Il a félicité l'auteur "Pour avoir osé une chose difficile" qui a donné une pièce inégale avec ses bons et mauvais côtés, mais un spectacle qui n'est pas décevant.

Le décor de Claude Dubé, reproduit adéquatement le palais de "La Quintrala", dans le style colonial espagnol, mêlé d'art indien, créant l'atmosphère sud-américaine. Les accessoires, meubles et costumes, sont en parfaite harmonie, de même que l'éclairage, et le maquillage.

Les jeunes acteurs sont intelligents et doués, leur diction est excellente, et ils font vivre leurs personnages.



"On ne badine pas avec l'amour", pièce d'Alfred de Musset, est à l'affiche du Théâtre du Rideau Vert, tous les soirs à 8h.30. Sur notre photographie, trois des interprètes: Monique Miller, François Rozet et Benoit Girard.

Horaires des spectacles

THÉÂTRE

THÉÂTRE ANJOU — "Monsieur Masure" — Tous les soirs à 9 h. dim. 8h.30.
THÉÂTRE ATELIER DES SALTIMBANQUES — (355 est, rue Saint-Paul) "Le satyre de la Villette" — 8.30 h. jeudi, ven., sa., 7.30 h. dim., à 8h.30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE — "Les mal aimés" tous les soirs à 9 h. Dimanche 7 h. 30. Relache lundi.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT (Stella) — "On ne badine pas avec l'amour" — Tous les soirs à 8h.30. Dim. mat. 2h.30 et 7h.30.
THÉÂTRE LA BOULANGERIE (Les Appréhensions) — "Les Bas-fonds" — 8h.30. Spectacle pour enfants — Dim., à 2h.30.
THÉÂTRE "LA CABERINETTE" — Récital de poésie "Aragon-VI. gneault" — Jeudi, ven., sam., et dim., à 8h.30.
THÉÂTRE NATIONAL — "Si jamais je te pince", tous les soirs à 8h.30 — Mat. dim., 2h.30. A compter du 31.
COMÉDIE CANADIENNE — "Le diable à quatre", semaine 8 h. 30, dim., 7.30. Relache lundi.

CINÉMA

AHUNTSIC — "Récursus en grâce" 12.30 - 3.40 - 7.05 - 10.15
"Comédiens en amour" — 2.10 - 3.35 - 8.40
ALOUETTE — "The Fall of the Roman Empire" — Mar., à dim., 2.00 — Tous les soirs à 8.00
AUBURN — "The Servant" — 1.00 - 2.00 - 3.00 - 7.10 - 9.15 — "Fall of the Roman Empire" — 2.00 - 8.00
BLISS — "Trouble-fête" — 1.15 - 3.25 - 5.35 - 7.15 - 9.15 — "Paul Anka" — 12.35 - 2.45 - 4.50 - 6.30 - 8.05
CANADIEN ET PLAZA — "Ce que Dieu a uni" — 12.00 - 3.35 - 6.25 - 9.50 — "Les mauvais garçons" — 1.45 - 3.00 - 8.20.
Diane Pinard, dans le rôle-titre, s'est méritée les louanges du juge, pour son grand talent, son autorité et son aplomb, en incarnant un être fascinant et sauvage aux prises avec différents états d'âme.
M. Forget a mentionné entre autres, l'interprétation de Pascal Rollin qui a rendu sans affectation monastique, le rôle du Padre, et le jeu intelligent de Thomas Donohue, qui personnifiait le mari de la Quintrala.
La mise en scène très soignée de Jean Guy, a contribué à cette "présentation très valable", selon le juge-critique.

MARDI SOIR
Arrivée de Louis Pauwels à Montréal

Monsieur Louis Pauwels est arrivé à Montréal mardi soir. On sait que M. Pauwels, directeur de la revue et de l'encyclopédie "Planète", rédacteur avec Henri Berger du livre "Le matin des magiciens", l'un des plus controversés de ces dernières années, est le conférencier invité par le Conseil Supérieur du Livre, le Conseil de la Semaine des bibliothèques canadiennes, la Société d'étude et de conférences, à l'occasion du Salon du Livre de Montréal qui s'ouvrira demain au Palais du Commerce. Monsieur Pauwels a choisi comme sujet de la conférence qu'il donnera demain soir à l'Hôtel Reine Elizabeth: "Le Livre et l'esprit de changement".

Une discussion amicale suivra la projection de ces films et un café sera servi.

Téléselection

● A 11 heures du matin. Long métrage: Maîtres de ballet, comédie burlesque de Mal Saint-Clair, avec Laurel et Hardy.
● A 1 heure de l'après-midi. Long métrage: Violence sous les Tropiques, drame de Paul May, avec Claus Holm et Bernhard Wicki.
● Aux Chênes-d'œuvre de la musique à la radio à 3 heures: Cantata academica de Benjamin Britten et la Symphonie no 8 en ré mineur de Ralph Vaughan Williams.
● A 8 h. 30 à la radio, les Petites Symphonies.
● A 9 h. 30 à la radio, Récital d'orgue de Mireille Lagacé. Oeuvres de Bruhns, de Bach et de Franck.
● A 11 h. 30 à Cinéma, un drame social de Luigi Zampa, les Années difficiles, avec Umberto Spadaro et Massimo Girotti.

THEATRE LA BOULANGERIE 5140, de Lanaudière
"Un spectacle à ne pas manquer. Sous aucun prétexte."
Jean BASILE
LES BAS-FONDS
MAXIME GORRI
CE SOIR 8H.30 — DEMAIN 7H.30 — LA. 3-2454
Nouveau spectacle pour enfants
tous les dimanches, à 2 h. 30 p.m.

Canadian Concerts & Artists présente
du 6 au 28 avril
THEATRE ST-DENIS
Direction
Madeleine RENAUD
Jean-Louis BARRAULT
Avec la distribution complète, le personnel technique, les décors et costumes du Théâtre Odéon.
THEATRE DE FRANCE
ODEON
Les 4, 7, 11, 28 avril en soirée; le samedi 11, en matinée.
LE MARIAGE DE FIGARO de Beaumarchais
Les 8, 9, 10 et 17 avril en soirée; le dimanche 12 en matinée.
LA CERISAIE de Tchekov
Les 14, 15 et 18 avril en soirée; le samedi 18, en matinée.
LA DOUBLE INCONSTANCE et **PORTRAIT** de Molière
Les 16, 17, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27 avril en soirée;
LA VIE PARISIENNE, opérette d'Offenbach
SOIRS: \$6.00, \$5.00, \$4.00, \$3.00, \$2.00
MATINÉES: \$4.50, \$4.00, \$3.50, \$2.50, \$1.50
ABONNEMENT AUX 4 PREMIERES: \$20, \$17, \$13.50, \$10, \$6.50
BILLET EN VENTE au Théâtre Saint-Denis; à Canadian Concerts, 1822 Sherbrooke O. (sous-sol); chez E.G. Archambault Inc., 500 Ste. Cath. E. et 2140 de la Montagne; chez Charlebois Billet, 890 St-Denis et 2118 Jean-Talbot E.; chez Fortin Télévision, 41 Fleury E.; Librairie Ducharme, 418, Notre-Dame E.
COMMANDES POSTALES. Adresser avec chèque ou mandat et enveloppe-retour affranchie à Canadian Concerts & Artists Inc., 1822 Sherbrooke ouest, Montréal.

DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA
Un économiste et un poète québécois reçoivent des bourses

OTTAWA. — L'économiste Esdras Minville, de Montréal, et l'écrivain et poète Alain Grandbois, de Québec, étaient au nombre des six Canadiens qui ont été honorés mardi soir par le Conseil des arts du Canada.

Le compositeur et chef d'orchestre sir Ernest MacMillan, âgé de 83 ans, l'artiste Frederick Varley, M. Esdras Minville ainsi que le chef indien Mungo Martin, un sculpteur de la C.B., ont tous quatre été décorés de la médaille du Conseil des arts.

Deux autres éminents citoyens sont devenus les premiers lauréats des prix Molson de \$15,000 nouvellement institués. Ce sont MM. Alain Grandbois et l'historien Donald Creighton, de Toronto.

Ces bourses, dont les bénéficiaires peuvent disposer comme bon ils l'entendent, seront désormais remises annuellement en récompense pour une contribution méritoire à l'héritage culturel canadien ou pour une contribution qui sort de l'ordinaire aux bonnes relations entre les deux principaux groupes ethniques du Canada.

Les récompenses ont été remises aux lauréats par l'honorable Robert Taschereau, juge en chef de la Cour suprême du Canada.

Remerciements

Se faisant le porte-parole des lauréats, sir Ernest, lui-même un ancien membre du Conseil des arts, a déclaré que même si les moyens financiers limités dont disposait le conseil a maintes fois obligé les membres à refuser des demandes de bourses formulées par plusieurs qui méritaient d'être encouragés, le travail du Conseil des arts n'est pas demeuré vain.

Le Dr A.W. Trueman, directeur du Conseil des arts du Canada, a dit toute son appréciation pour la grande générosité dont la Fondation Molson a fait preuve en créant ces deux prix annuels de \$15,000.

CINE-CLUB

Au Centre d'art de Chomedey le 3

La prochaine réunion du Cine-Club du Centre d'Art de Chomedey aura lieu le Vendredi, 3 avril, à 8h.15 précise à l'Ecole Secondaire St. Martin à Chomedey.

Au programme, seront montrés deux court-métrages dont un de l'Office National du Film par Norman McLaren. "La poulette Grise" animant la chanson canadienne française bien connue et le second, un film américain démontrant scientifiquement que les différences entre les races humaines sont superficielles.

Le long métrage à l'affiche sera LE PURITAIN, tourné en France en 1939, d'après un roman de Liam O'Flaherty, auteur irlandais interprété par JEAN-LOUIS BARRAULT, VIVIANE ROMANCE, PIERRE FRESNAY et JEAN TISSIER. Ce film, une étude d'un esprit fanatique, prêche la tolérance. L'interprétation superbe de Jean-Louis Barrault, dans le rôle d'un criminel, celle de Pierre Fresnay dans celui d'un commissaire de police ainsi que la mise en scène soignée de Jeff Mousso font de ce film une oeuvre d'art.

Une discussion amicale suivra la projection de ces films et un café sera servi.

THEATRE
Réorganisation au TNM

Il est vraisemblable que d'ici quelques temps, le milieu théâtral montréalais sera témoin de la réorganisation d'une troupe des plus en vue dans la métropole. En effet, il se pourrait que le Théâtre du Nouveau Monde procède à une refonte de ses structures, ce qui lui permettrait de poser le premier jalon pour l'établissement d'un autre théâtre permanent à Montréal. Cette refonte des structures concernerait essentiellement, semble-t-il, les statuts actuels du T.N.M., ainsi que l'administration. La nouvelle, qui serait publiée sous peu, entraînerait un nouvel essor pour cette troupe, lui ouvrant de nouveaux horizons et un champs d'action plus large et plus efficace.

LE ROYAL-ROUSSILLON

Le Tromblon d'Argent

représentations
chaque soir
(sauf le dimanche)
GAËTANE LETOURNEAU

DINER D'AFFAIRES
à partir de \$1.50

STATIONNEMENT FACILE
en arrière de l'hôtel dans la rue
PROVIDENCE ENTRE BERRI ET
ST-HUBERT, par De Montigny ou
Ontario.

1610
ST-HUBERT
Au nord de De Montigny près du terminus de la Provincial Transport.
RÉSERVATIONS: 849-3214

EN FRANCE
Mort d'un peintre

Nous apprenons avec regret de Paris, que M. Serge de Belabre et sa femme, née Masson, ont été tués dans un accident de la route en France le 19 courant.

M. Serge de Belabre était un peintre reconnu du groupe des Tulières: Othon Friez, Osterlind, Dunoier de Segonzac, etc. Il exposait régulièrement tant à Paris et en Europe qu'aux Etats-Unis où il a tenu plusieurs expositions à la Galerie "L'Art Français". Il remporta en 1957 un prix à la Biennale de Cannes, en 1959 au Grand Prix International de Dauville. La ville de Paris et l'Etat français possèdent deux de ses toiles.

ELYSEE
355 MILTON W.
MTL. V1Z-8053
RENAIS
le SOUPIRANT
DERNIER JOUR
Jacqueline, la fille de la déesse

Chez Pierre
depuis 20 ans
on mange de la cuisine simple mais de bon goût

Chez Pierre
la qualité est là

Chez Pierre
véritable cuisine bourgeoise

Chez Pierre
ouvert de midi à 11.30 p.m.
tous les jours excepté le dimanche

Licence complète
1263, rue Labelle
VI. 2-1590

LA
GAITE LYRIQUE
DU QUEBEC
en collaboration avec la
DISTILLERIE H. CORBY LITE
présente à la
COMEDIE-CANADIENNE
les 9-10-11-12 avril

LES
CLOCHES
DE
CORNEVILLE

opérette de R. PLANQUETTE
avec
PIERRE
BARRYON de la Gaite Lyrique de Paris

Marcelle COUTURE
Louise GOSSELIN
René BERGE
Lucien ARTUS
C. GRANDJEAN

Orchestre et chorégraphie sous la direction de
Em. GRANDINI

Sem. 1.50 - 1.75 - 2.50 - 3.00 - 3.50
Samedi et dim. 2.00 - 2.25 - 3.00 - 3.50 - 4.00

COMEDIE-CANADIENNE
861-3339

Le Rideau Vert
Ce soir 8h.30
dim. 2h.30 et 7h.30
GRAND SUCCES
ON NE BADINE PAS AVEC L'AMOUR
A l'affiche de Montréal
ETUDIANTS SE tous les soirs (sauf samedi)
Au STELLA - VI. 4-1793

Théâtre Québec
Présente
LE PETIT BONHEUR
COMEDIE DE
FELIX LECLERC
Du 7 au 12 avril
THEATRE DE L'ANSE
au Vaudreuil Inn, Dorion
Réservation: — Montréal 861-2206
Dorion 234-3441

Cinema
"A TITILLING EXPERIENCE!"
JEAN GABIN - ALAIN DELON
ANY NUMBER CAN WIN
(Mélodie en sous-sol)
VIVIANE ROMANCE
CARLA MARLIER
3e SEM.
10e SEMAINE
SUDENLY
THE SWEDISH WOMAN
MISTRESS

DERNIER JOUR
LE CAPORAL ÉPINGLE
Jean-Pierre CASSEL dans un film de Jean Renoir
DELICIEUSEMENT COMIQUE!
interprétation et réalisation parfaites.
JACOB SISKIND (THE STARS)
Une autre oeuvre exemplaire du grand Renoir.
ALAIN POITOUT (LA PRESSE)
CINEMA FESTIVAL
1008 EST. RUE STE-CATHERINE 525-8800

Le rachat d'une âme PASSIONNÉE
"Elle fit le mal sans l'aimer"
Wort,
OÙ EST TA VICTOIRE?
Basile le roman de DANIEL BOIS
réalisé par ROBERT BOURGEOIS
Oscar ROBERT Alfred IDEM Lucien TEXIER
Oscar DESPES Gabrielle TRIZZI Jacques WARD
Jean-Paul MOULNOT Philippe MORIT
BOUTÉ & PASTEL DE-VID
Tous les jours à 12.00 - 2.20 - 4.40 - 7.00 - 9.20. Dernière représentation complète à 9.10.
LAVAL
402 ST-ROCHE Mtl 574

par Hélène PILOTTE



A gauche, Paule Delsol, donne ses indications aux interprètes. A sa droite, Jacqueline Vandal, principale interprète du film.

Paul Delsol et son premier film, c'est vraiment une histoire de femme qui comprend les autres femmes, mais rien ne vous empêche d'y emmener votre mari...

Il faut dire que Pauline Delson a une passion qui est d'observer les gens, de les regarder vivre, de les interroger. Elle a exercé le métier d'ethnologue à Montpellier pendant certain temps, et elle en a entendu de belles : "Une femme se confie toujours dans le fauteuil", dit-elle. Mais alors qu'est-ce qu'on entend... ? Elle aime bien rencontrer des journalistes femmes, parce qu'après l'interview, elle peut à son tour leur poser des questions. Elle avait déjà choisi d'exprimer ses opinions sur certaines choses de la vie, dans son roman *Adieu et merci*, histoire du départ des Français d'Indochine, et "Pourquoi j'aime Nin", roman consacré à décrire l'amour maternel, au moment où elle portait son deuxième enfant. Mais aujourd'hui, le livre s'appelle *Adieu et merci*, c'est une expression plus simple. Seul le cinéma est une technique moderne, jeune, adaptée aux besoins actuels : "J'écrite

DÈS MAINTENANT
SIGNALEZ
UN. 1-8331

9185
10-18

1.30 Scarlett Hill	11.15 Pulse
3.00 Take Thirty	11.30 The Pierre Burton
3.30 Friendly Giant	Show

STEINBERG

La conférence fiscale... (Suite de la première page)

Que le gouvernement central accepte la formule d'option pour ces quatre provinces et le Québec verra à faire, selon les particularités de la province, la révision qui s'impose.

En lui offrant l'assurance-hospitalisation, le fédéral veut embêter le Québec, car ce programme n'a pas atteint par notre province le degré de maturité désirable, car la hausse annuelle des dépenses qu'il occasionne dépasse de beaucoup l'augmentation normale de la population et du rendement des impôts.

En refusant de discuter, dès cette conférence, de quatre importants programmes dont le Québec veut se retirer, il semble qu'Ottawa se cherche des excuses pour retarder indéfiniment la solution de ce problème.

M. Pearson fait-il preuve d'une grande souplesse quant aux arrangements fiscaux?

Nullement. Alors que M. Lesage déclare dans son mémoire que "le problème des arrangements fiscaux n'est pas du tout résolu et qu'il importe dès lors, et de façon urgente, tout de suite, d'en arriver à une solution véritable et équitable, qui tienne compte des droits prioritaires des provinces."

Le premier ministre canadien lui répond: "En novembre, il s'agissait des arrangements fiscaux pour l'année financière qui vient, et aujourd'hui, il sera question des programmes conjoints..."

Les arrangements fiscaux sont donc renvoyés aux calendes grecques.

On remarque que c'est la première fois que M. Lesage parle des "droits prioritaires" des provinces. Avant ce jour, il avait toujours employé l'expression "besoins prioritaires".

Séduit par le projet... (Suite de la première page)

Il a fait état, cependant, des difficultés considérables que susciterait l'abandon d'une ou de plusieurs provinces, difficultés qui équivalaient à remettre en question tout l'édifice de la Confédération.

Il a souligné, par exemple, un argument auquel personne n'a encore donné de réponse. Advenant qu'une ou que plusieurs provinces ne soient pas parties au régime fédéral de retraite, a-t-il dit, il leur serait quand même loisible de l'amener par le truchement de leurs représentants élus à la Chambre des communes. De même, là où les provinces demeurent à l'écart du régime fédéral devront être consultées relativement à toute modification en sorte qu'elles puissent adapter leur propre système de retraite au système canadien tandis qu'on ne consultera pas les provinces qui adhèrent au régime fédéral.

"Voilà qui touche à la racine même de la Confédération, a dit M. Robarts, et donne un aperçu des difficultés qu'il nous faudra résoudre afin de conserver un certain degré de souplesse dans la direction des affaires fédérales et provinciales."

Si le projet fédéral autorise l'abandon de certaines provinces, a encore fait observer M. Robarts, un très grand degré de coordination sera requis afin de maintenir la transférabilité des cotisations de retraite.

Aucun passage de la déclaration de M. Robarts, est-il besoin de le préciser, ne prenait l'allure d'un reproche adressé à la province de Québec. Au contraire, le premier ministre de l'Ontario estime que le désir du gouvernement québécois d'instituer sa propre caisse de retraite est parfaitement légitime et il a signifié, en termes non équivoques, son intérêt pour le projet qui est en train de mûrir M. Lesage. M. Robarts exige simplement qu'on lui reconnaisse aussi le droit de demeurer à l'écart du projet fédéral.

De même que M. Robarts et la plupart des premiers ministres provinciaux, il a mis en doute la validité de l'article trois du projet de loi fédéral. Il a cependant déjà fait savoir à plus d'une reprise qu'il ne ferait pas obstacle au projet de loi sur le terrain constitutionnel.

M. Lesage va plus loin, quoiqu'il n'ait pas encore commencé à batailler sur ce point: il juge l'article trois inacceptable ne serait-ce que parce qu'il tend à soustraire au régime provincial les quelque 200.000 travailleurs dont l'emploi est soumis à l'autorité du pouvoir central.



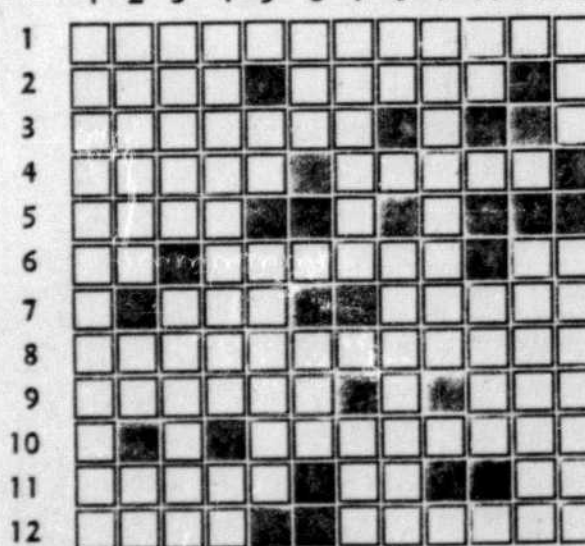
HENNESSY
Deux siècles de tradition
Deux siècles d'excellence

Voilà pourquoi le cognac Hennessy, mis en bouteilles en France et provenant des plus grandes réserves au monde de cognac vieux, est

LE COGNAC PRÉFÉRÉ DES CANADIENS

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



HORIZONTALEMENT
1—Qui ne laissent jamais apparaître leur émotion
2—Dieu joufflu — Plante qui fait rêver
3—Qui ont tout perdu
4—Exercer une traction — Bien en vue
5—En service
6—Article — Fit connaître son point de vue — Abréviation courante
7—Se cabra — Frère bien connu au Québec
8—A souvent lieu en campagne
9—A un penchant pour — Supprime
10—Nationaliser
11—Très fins — Note — Voyelles
12—D'un auxiliaire — Baigne

VERTICALEMENT
1—Qui enrichit
2—Prénom — Voyelles — Obtenu
3—Faire un choix — A constamment la même idée en tête
4—Qui offre beaucoup — Cou-tumes
5—Infini — Irisés
6—Bière anglaise — Vermine
7—D'une province d'Italie — Genre de perroquet
8—En suite — S'— retourner

Solution d'hier
HORIZONTALEMENT
1—PREPOSITION
2—OSIVETE — DAM
3—NET — LAIT
4—DUO — MILIEU
5—ESCALADE — URI
6—REALITE — OSES
7—DU — AUTEL
8—TUENT — LA
9—IL — RI — PRIER
10—OMBRELLE —
11—RIVE — RARES
12—MUSE — ADMISE

VERTICALEMENT
1—PONDÉRATION
2—RIEUSE — ULM
3—ESTOCADÉ — BRU
4—PI — ALUN — RIS
5—OVE — LI — TREVE
6—SE — MAT — ILE
7—IT — IDEAL
8—TELE — PERD
9—AI — OTER — AM
10—ODIEUSE — INRI
11—NATURELLE — ES
12—IS — ARAISE

La caisse de l'assurance chômage est déficitaire

OTTAWA — Le ministre du travail, M. MacEachen, a révélé hier soir en Chambre qu'au début de la nouvelle année fiscale, soit hier, la caisse de l'assurance chômage accusait un déficit de \$4,300,000. Il a communiqué ces renseignements à une session spéciale des Communes — qui ne siège pas d'habitude — le mercredi soir — en vue de donner au gouvernement le pouvoir de consentir des prêts à la caisse.

M. MacEachen a précisé que la caisse manque généralement de fonds dans les mois d'avril et de mai, alors que le montant des cotisations est inférieur au montant des prestations. Il a ajouté que l'approbation d'un poste des crédits supplémentaires pour l'année 1963-64 permettrait au gouvernement de prêter jusqu'à \$55 millions à la Commission d'assurance-chômage.

Une religieuse à la présidence des enseignants franco-ontariens

OTTAWA — La R. S. Charles-Auguste, sœur Grise de Sudbury, a été élue mercredi à la présidence de l'Association des enseignants franco-ontariens à la clôture du 25e congrès annuel.

Trois vice-présidents ont été élus par acclamation. Il s'agit de la R. S. Jeanne-Françoise, Ottawa, Mme Marie-Antoinette Charbonneau, Haileybury, et M. Roland Bidal, Conniston.

Mlle Gabrielle Levasseur d'Ottawa a été élue secrétaire-trésorière.

Les autres membres du conseil d'administration sont le frère Gérard Gilbert, Cornwall, la R. S. Marie-Cécile de Rome, Ottawa, Mlle Marie Duhaime, Welland, et M. Henri Rocque, Orléans.

Commissions scolaires

Québec vient de publier pour la première fois un volume contenant une liste des corporations scolaires du Québec. Cet ouvrage de 184 pages, intitulé "Guide des corporations scolaires", contient dans une 1ère partie, la liste des corporations réparties en quatre groupes, à savoir: catholiques, protestantes, commissions centrales protestantes et commissions régionales. La 2ème partie présente la liste sous l'aspect de leur distribution géographique.

Délégué en France

Le professeur André Archambault, vice-doyen et directeur des équipes à la faculté de pharmacie de l'université de Montréal, représentera cette faculté lors des cérémonies qui marqueront le cinquantième de la société de chimie biologique de France, du 6 au 10 avril, à la Sorbonne. En sus de la séance solennelle, il est prévu 4 symposiums portant sur les sujets suivants: chimie de l'hérédité, mécanisme d'action enzymatique, biochimie des antécédents et transferts d'énergie.

Boursier Alcan

M. Gaston Giroux, étudiant en 4e année de la faculté des sciences de l'université de Montréal, a obtenu une des bourses d'étude Alcan pour la quatrième année consecutive. Il demeure à Westmount et est ancien élève de l'Ecole secondaire St-Stanislas. Il projette de poursuivre des études post-universitaires et se destine au professorat.

Professeurs à Laval

Trois nouveaux professeurs titulaires viennent d'être nommés à l'université Laval. Il s'agit de MM. Claude Galarneau, licencié en lettres (histoire) de Laval; Jean-Denis Gendron, licencié en lettres de Laval; Fernand Grenier, licencié en lettres (histoire), de Laval également. Tous trois se sont perfectionnés dans des universités françaises.

Conférence... (Suite de la page 3)

L'université de Zagreb, en Yougoslavie, a pris il y a trois ans, une initiative dont le succès semble assuré, selon le professeur A. Vuletic. L'université donne des cours aux étudiants gradués qui pratiquent la médecine générale tout en continuant à étudier. Le prestige de la médecine générale a été ainsi rehaussé et la qualité de la pratique en était améliorée.

L'omnipraticien n'a pas voix au chapitre dans la formation médicale, en France, a déclaré le Dr R.J. Brocard, secrétaire général du Conseil national de l'Ordre des médecins de France. Les éducateurs continuent de plus en plus leur pratique à l'hôpital.

L'omnipraticien devrait faire des stages dans divers services spécialisés des hôpitaux au moment de sa formation et se familiariser à fond avec toutes les techniques d'urgence médicale.

Jusqu'à quel point les omnipraticiens doivent-ils connaître les techniques psychiatriques de l'heure? Le Dr Benjamin Schneider, président de la section de médecine générale de l'Association médicale des Etats-Unis, a tenté de répondre à cette question, en faisant état de l'encouragement que prodiguent les associations médicales du Canada, des Etats-Unis et de l'Amérique latine aux médecins qui désirent connaître davantage les progrès de la psychiatrie.

Une agence centrale internationale de formation post-graduée des omnipraticiens devrait être mise sur pied afin d'établir un programme constructif que chaque pays pourrait appliquer, selon le Dr A.N. Roy, directeur de l'Académie de médecine de pratique générale, en Inde.

Bresil... (Suite de la première page)

adhéré au mouvement de M. Magalhães Pinto et marchait sur Rio, tandis que les divisions de la troisième armée en garnison dans le Rio Grande do Sul se dirigeaient sur São Paulo.

Au palais de Laranjeiras, fortement gardé par huit chars d'assaut et automitrailleurs, les émetteurs radio gouvernementaux diffusaient des bulletins, annonçant la prochaine victoire du gouvernement. Au début de l'après-midi, cependant, on apprenait brusquement que le fort de Copacabana qui garde l'entrée de la baie du Guanabara était tombé aux mains d'éléments de l'artillerie côtière. On annonçait aussitôt que le président Goulart était parti pour Brasília d'où il répartirait pour une destination inconnue et l'appareil militaire déployé devant le palais de Laranjeiras disparaitrait alors comme par miracle.

Ottawa... (Suite de la première page)

été exprimées par ses collègues durant la séance de l'après-midi d'hier. Il estime que les provinces sont plus aptes que le gouvernement central à s'acquitter de cette responsabilité et que la générosité d'Ottawa devrait plutôt tendre à satisfaire les immenses besoins des universités elles-mêmes.

D'autant plus, a-t-il dit, que les octrois aux universités ne se heurtent plus contre aucun obstacle constitutionnel depuis l'entente intervenue en 1959 entre M. Diefenbaker et M. Paul Sauvé.

Le premier ministre Lester Pearson s'est montré disposé à retirer le projet d'aide aux étudiants et à lui substituer une hausse des octrois aux universités si tel était le désir des provinces. Il a d'ailleurs pris soin de préciser qu'il ne cherchait nullement à imposer le projet d'aide aux étudiants, mais ne faisait qu'avancer la proposition au cas où elle agréerait à la majorité des membres de la conférence.

Une caisse... (Suite de la première page)

"Il ne peut être question, ajoute-t-il, de changer d'avis sur le principe de la création au Québec d'un programme de pension provinciale".

Le premier ministre affirme qu'il craint que le projet de loi du Québec ne soit pas prêt au cours de la présente session.

"C'est extrêmement compliqué, dit-il, je voudrais donner le temps aux députés de digérer les deux rapports, qui sont très volumineux."

On craint ici que le gouvernement convoquera au cours de l'automne une session spéciale pour étudier le projet de caisse de retraite.

QUATRE INDIVIDUS RECONNAISSANT AVOIR VOLE DES DRAPEAUX

3 étudiants plaident "non coupable" à l'accusation de détention d'explosifs

Trois jeunes gens et un homme ont reconnu leur culpabilité hier en Cour à des accusations concernant des vols de drapeaux, et trois étudiants de l'université de Montréal ont plaidé non coupables à des accusations de possession illégale d'explosifs que la police a saisis durant la fin de semaine.

Les quatre premiers ont avoué avoir été des complices

des vols de drapeaux, et d'en avoir effectivement volé eux-mêmes. Ces vols de drapeaux ont été commis sur la face sud du Saint-Laurent, en face de Montréal. Les quatre individus ont été reconduits aux cellules et ils connaîtront leurs sentences vendredi. Ces quatre individus sont Pierre Théoret, 18 ans, Claude Champagne, 18 ans, Serge Brubridge et Jean-Paul Alarie, tous de la municipalité de LeMay, en banlieue de Montréal. Une cinquième personne impliquée dans cette affaire, un adolescent, a été confiée à la Cour du bien-être social.

L'enquête préliminaire des trois étudiants, qui ont été identifiés comme étant Bernard Maigne, 19 ans, Louis-Philippe Aubert, 21 ans, et Jean Cloutier, 20 ans, a été fixée au 18 avril et le juge Jean Tellier a fixé leur cautionnement à \$2,000 chacun. Les arrestations ont été effectuées durant la fin de semaine au cours d'une saisie d'explosifs dans un appartement du nord-est de la métropole.

Gervais... (Suite de la page 9)

titution, a-t-il dit. Or, ce sont les minorités qui font les frais de la violation de la constitution. Dans ces conférences, le Québec risque de s'y défendre à dix contre un au lieu de un contre un selon l'esprit du pacte confédératif."

"Ce viol de la constitution coûtera neuf cents millions à Ottawa par année, dont deux-cent-vingt-cinq millions reviennent au Québec, en vertu des quarante-neuf plans Québec-Ottawa, a-t-il dit. Cette somme ne compense que d'une façon dérisoire l'asservissement fiscal qui en résulte pour le Québec. Chaque nouveau plan à frais partagés et chaque nouvelle conférence fédérale-provinciale assène un coup de hache de plus dans la charte de nos droits provinciaux. Avec comme résultat que l'échiquier des domaines de taxation et d'administration respectifs entre Ottawa et les provinces est tellement brouillé que si Ottawa ne se rend pas à l'ultimatum de M. Lesage, ce n'est pas Ottawa qui échappera mais encore Québec."

Le député de l'Union nationale a vivement critiqué ce qu'il a appelé la "bouillabaisse fédéraliste", fédéralisme démocratique de M. Robarts, fédéralisme improvisé de M. Roblin, fédéralisme positif de M. Lloyd, nouveau fédéralisme de M. Lesage, fédéralisme coopératif d'Ottawa... ce dernier, une réédition enluminée du centralisme King-St-Laurent.

"Le Québec ne peut indéfiniment aller traire Ottawa matin et soir pour assurer sa survie économique, a dit M. Gervais. Les Québécois ne tiennent plus à être sur le "secours direct" d'Ottawa".

En terminant, M. Gervais a fait appel au bon ordre parce que "le Québec a besoin du témoignage de sa jeunesse, que cette marche n'est pas une marche sur Québec mais une marche derrière Québec, parce que son insuccès disciplinaire causerait un tort immense à vos réclamations comme à vos manifestations futures, en accréditant encore les préjugés défavorables à votre endroit".

Décès de Mme Claude Noisieux

Mme Claude Noisieux, née Germaine Côté, épouse du chef de police de Beloeil, est décédée le 31 mars à l'âge de 48 ans après cinq jours de maladie, à l'hôpital St-Charles de St-Hubert. Elle laisse un fils, Michel, et quatre filles: Mme Marcel Ménard (Micheline), de Montréal; Mme Reynald Asselin (Claudette), de Montréal; Mlle Nicole et Francine Noisieux, de Beloeil, ainsi que ses deux oncles, M. Marcel Ménard et René Asselin. La dépouille mortelle est exposée au salon Maurice Demers, rue de Laval, à Beloeil. Les funérailles auront lieu ce matin (jeudi) à dix heures en l'église St-Mathieu de Beloeil. Inhumation au cimetière paroissial.

Un comité... (Suite de la première page)

rités. "Peut-être, disait M. Roblin, est-il plus urgent de s'occuper de l'éducation que de la sécurité de la vieillesse". A tout événement, le projet fédéral d'un régime de retraite qui a encaissé un dur coup de la part de M. Robarts hier matin, semblait reprendre vie en fin d'après-midi. Mais ce regain de vie tient à bien peu de choses: un comité dont le principe a recueilli l'assentiment des provinces, mais qui mettra passablement de temps à fonctionner et encore davantage à aboutir à des résultats.

COLLÈGE FRANÇAIS

Reconnu officiellement — Subventions
Programme de la Faculté des Arts de l'U. de Montréal — Professeurs français

EXAMEN D'ENTREE EN ELEMENTS LATINS
pour 3 classes: 2 cl. garçons, 1 cl. filles

Samedi, 11 avril (9h. à 12h.)

1 — Cet examen est réservé aux élèves de 6e année (ayant plus de 80%) et de 7e année des Commissions scolaires.
2 — Préparation au Baccalauréat Français moderne — Sans latin — Pour élèves des 11e et 12e années scientifiques.

Inscriptions en cours pour les autres classes du Primaire, du Secondaire et du Collégial.

Pour renseignements et inscriptions: 272-0754

A l'occasion de la SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES CANADIENNES

sous les auspices du CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE
avec le patronage d'honneur de l'Union Internationale des Éditeurs de langue française et le concours du Ministère des Affaires Culturelles de la Province de Québec

6e SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL-1964

La plus grande exposition de livres et de périodiques français au monde

Palais du Commerce de Montréal — Du 2 au 7 avril 1964

ADMISSION GRATUITE

JOURNÉES COMMERCIALES réservées aux bibliothécaires, éditeurs, libraires, commissions scolaires, maisons d'enseignement, bibliothèques publiques et scolaires, collectivités: jeudi 2 d'une heure de l'après-midi à dix heures du soir — vendredi 3 d'une heure à cinq heures de l'après-midi.

Un laissez-passer est requis pour l'exposition réservée au commerce.

EXPOSITION OUVERTE AU PUBLIC: vendredi 3 de sept à onze heures du soir, du samedi 4 au mardi 7 avril 1964, d'une heure de l'après-midi à dix heures du soir.

Médecine et chiropraxie... (Suite de la page 2)

fondé de cette décision, surtout à la lumière d'une jurisprudence constante qui déclare que la chiropraxie est une forme de traitement médical. En tous les cas, il serait sage d'amender l'article pour éviter toute équivoque.

Les rapports tendus entre médecine et chiropraxie posent un autre problème plutôt inattendu. Certains médecins, faisant fi des consignes officielles, n'hésitent pas à référer des patients à des chiropraticiens. Cette pratique n'est pas sans danger pour ces médecins car leur collègue pourrait ne pas hésiter à imposer des sanctions disciplinaires ainsi qu'en fait foi la cause de Re Burns décidée l'an dernier en Colombie-britannique. Même si de telles sanctions, tout au moins en cas de reconnaissance officielle de la chiropraxie, sont d'une légalité douteuse, on ne peut en ignorer la possibilité.

Si le chiropraticien échoue, le médecin qui lui a référé le patient est-il responsable? Dans les provinces où la chiropraxie est reconnue, le simple fait de référer un chiropraticien licencié ne peut constituer une négligence, mais vu l'attitude de la profession médicale, la victime éprouverait-elle la moindre difficulté à obtenir le témoignage de nombreux médecins à l'effet qu'un tel renvoi constituait un écart négligent des critères de la médecine moderne?

L'illégalité de la chiropraxie dans notre province entraîne d'autres conséquences. Les mêmes compagnies d'assurance qui acceptent de rembourser le coût des traitements chiropratiques ailleurs ne le font pas au Québec. La Commission des accidents de travail ne comporte pas de barème pour traitements chiropratiques. La victime d'un accident ne peut réclamer devant nos tribunaux le coût de traitements chiropratiques. Assurément, un changement législatif modifierait cette situation.

En conclusion, nous regrettons de ne pouvoir nous empêcher de remarquer que le débat ne se déroule pas sur le plan purement scientifique et de la chiropraxie. Il semble douteux, quelles que soient les conclusions de la Commission royale, que nos gouvernements puissent résister encore longtemps au courant d'opinion qui a triomphé presque partout en Amérique du Nord. Mais les juristes ne pourront certes se désintéresser de l'issue de ce débat.

Un homme averti en vaut deux!

Tout le monde le sait. Un homme qui parle deux ou plusieurs langues est un homme averti. Cela aussi, vous le savez. Connaître l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol, et bien d'autres langues encore, voilà qui constitue un atout précieux, mais...

Où les étudier? Chez Berlitz!
Rapidement? Chez Berlitz!
En confiance? Chez Berlitz!

Et même au besoin, chez vous ou à votre bureau? Avec Berlitz!

LES ÉCOLES
BERLITZ
LANGUES VIVANTES
MONTREAL
845-1161 Suite 300, 2055 rue Peel
Suite 1621, Place Ville-Marie
OTTAWA
232-5343 31 rue Metcalfe
QUEBEC
529-6161 500 Grande-Allée

COLLÈGE VILLE-MARIE
Ecole secondaire indépendante reconnue par la Faculté des Arts de l'Université de Montréal et par le Département de l'Instruction publique

Examens d'entrée en Eléments latins (8e classique)
GARÇONS ET FILLES

Samedi, 4 avril (9h. a.m. à midi)
Samedi, 11 avril (9h. a.m. à midi)
Samedi, 18 avril (9h. a.m. à midi)
Samedi, 25 avril (9h. a.m. à midi)

(Examen réservé aux élèves de 7e année. Chaque élève est prié d'apporter son bulletin de cette année.)

Inscription en cours pour les autres classes du secondaire (cours général - mathématiques, cours sciences-lettres, cours commercial).

1380, rue Gilford, Mtl 34 - Tél.: 525-2516

Les étudiants: sans une politique sociale radicale l'autonomie économique servira les seuls possédants

de notre envoyé spécial, Mario CARDINAL

QUEBEC. — Les étudiants n'ont pas, hier, manifesté contre le gouvernement provincial. Ils ont plutôt voulu appuyer les revendications fiscales du Québec, au moment précis où, au premier étage du parlement, les chefs des onze gouvernements canadiens faisaient le point des droits et des besoins de chacun.

«L'écart entre les dépenses et les revenus du gouvernement du Québec, dit le mémoire que les étudiants ont remis aux autorités provinciales, grandit d'année en année et la population du Québec ne peut supporter un alourdissement du fardeau de l'impôt sans mettre en danger la croissance même de notre économie. En outre, le pouvoir d'emprunt du gouvernement est nécessairement limité. En conséquence, l'abandon par le gouvernement fédéral de sa politique de centralisation fiscale nous apparaît comme étant une des solutions les plus appropriées aux problèmes financiers qui se posent à notre gouvernement. A cette centralisation fiscale qui paralyse de plus en plus le progrès du Québec nous exigeons que soit substituée une politique d'autodétermination fiscale permettant au gouvernement du Québec d'être financièrement en mesure d'agir avec le maximum d'efficacité dans les domaines qui sont de sa compétence et de satisfaire les besoins urgents qui sont ceux d'une importante partie de la population du Québec».

Le mémoire, un document de onze pages, était signé de : Les associations générales des étudiants de l'université de Montréal, l'université de Sherbrooke, l'université Laval, la Fédération des associations générales des étudiants des collèges classiques du Québec, la presse étudiante nationale, les étudiants libéraux anglais, les Copains de Saint-Henri et la Fédération des normaliens du Québec.

«Le Québec, dit le mémoire, est une entité nationale qui prend de plus en plus conscience des réalités économiques. Dans le système actuel, ce sont des étrangers qui tirent les plus grands avantages du développement économique du Québec. Ce système maintient la non-promotion des entrepreneurs et des cadres administratifs québécois. Il n'est donc pas étonnant que le sort de nos travailleurs soit peu reluisant...»

Fait à noter, le mémoire étudiant dépassait les cadres des problèmes proprement étudiants. Une bonne partie comportait

une analyse de la situation économique de l'ouvrier québécois et de l'exploitation dont il est l'objet de la part d'intermédiaires. «Le Québec, poursuit-il, n'a pas eu dans le passé de planification économique ni de politique d'utilisation des ressources naturelles, d'aménagement régional et de stimulation globale de l'économie. Il n'a jamais eu deux ou trois pôles de développement industriel qui auraient absorbé les surplus de main-d'œuvre. Il n'a pas cherché à mettre sur pied des industries de fabrication de produits finis... Le Québec manque de capitaux et a souvent mal utilisé ceux dont il disposait. Sa situation se caractérise par un éparpillement des entreprises et leur faiblesse devant la concurrence et les progrès techniques. Les travailleurs en sont les victimes permanentes. Si les revenus sont ainsi mal partagés, quand ils sont partagés, si le système de sécurité sociale ne correspond pas aux besoins des Québécois, il n'est que légitime que les travailleurs et les jeunes soient exaspérés, créent un climat de tension sociale et réclament des changements radicaux».

L'EDUCATION

«Nous sommes tout à fait conscients que le fait d'investir des sommes astronomiques dans l'éducation ne règlera en aucune façon le problème du chômage chronique qui frappe si durement les travailleurs du Québec, poursuit le mémoire. Le problème du sous-emploi actuel exige des solutions immédiates...»

Plus loin, le mémoire ajoute : «Nous savons trop bien qu'un grand nombre de jeunes Québécois n'ont pas les possibilités matérielles d'exercer leur droit à l'éducation. Il est bien évident que l'arbitraire de notre système favorise ceux qui sont financièrement, socialement et géographiquement privilégiés et élimine injustement des jeunes qui ont les capacités intellectuelles requises pour poursuivre des études jusqu'au niveau le plus élevé. Le but à poursuivre est la démocratisation de l'enseignement de façon à donner une chance égale à chacun de s'épanouir humainement et à la mesure de ses goûts et aptitudes. La mise sur pied d'un programme d'accessibilité générale doit envisager et éliminer tous les obstacles socio-économiques, géographiques et surtout structurels. Seul l'Etat peut rendre possible une véritable démocratisation de l'enseignement. Il est d'autre part dans l'intérêt de la collectivité, représentée par l'Etat, de permettre la meilleure éducation possible

de tous les jeunes. L'éducation est donc un investissement social et économique».

Et le mémoire ajoute : «Une étape importante vers la démocratisation véritable de l'enseignement est d'en faire un service étatique gratuit. Cela ferait disparaître les obstacles financiers, tout en abolissant les barrières sociales. Il est clair que cela coûte de l'argent. Il est aussi clair qu'il est urgent de poursuivre les investissements dans ce secteur prioritaire. Le Québec ne peut se permettre de gaspiller un seul talent».

RENOUVEAU SOCIAL

Après avoir qualifié d'insuffisantes les mesures prises par le gouvernement provincial dans le sens d'un ordre social renouvelé, le mémoire étudiant poursuit : «Si la fierté nationale trouve son compte dans le fait que notre économie soit davantage entre les mains des Québécois, il n'est pas sûr, si le gouvernement ne sait pas intervenir, que le sort de l'ouvrier ou du cultivateur québécois s'en trouvera amélioré. De même la gratuité scolaire, si elle ne s'accompagne d'un relèvement économique suffisant des classes défavorisées restera une mesure qui profitera surtout aux classes bourgeoises de la même manière que les allocations familiales permettent à certains d'obtenir plus de confort sans être pour autant une solution vraiment efficace dans les familles où le père est un chômeur chronique».

«Nous souhaitons, poursuit le mémoire, un réaménagement de l'organisation sociale. Toute mesure partielle doit être vue dans une politique d'ensemble. Il apparaît que cette politique d'ensemble doit d'abord se préoccuper des classes pauvres, des régions sous-développées. Il faudra ne pas craindre d'aller contre certains intérêts, car il est sûr que la mise à l'écart, le développement économique se fera toujours au profit des classes possédantes, qu'elles soient d'un côté ou de l'autre de la frontière».

LA FISCALITE

Le mémoire précise ici que de telles mesures commandent un investissement massif de la part de l'Etat du Québec. Soulignant que l'effort du gouvernement dans le domaine de l'investissement public est passé de \$332 millions en 1953 à \$837 millions en 1962, les étudiants affirment que les dépenses dans les domaines de la sécurité sociale et de l'éduca-

tion sont destinées à augmenter à un rythme accéléré. Or le gouvernement a, au niveau du prélèvement des sommes d'argent nécessaires, des possibilités réduites. D'où l'urgence, pour Québec, de pratiquer une politique d'autodétermination fiscale.

«Cette autodétermination fiscale, poursuit le mémoire, doit se traduire dans le retrait du gouvernement fédéral des domaines de taxation directe où le gouvernement du Québec doit exercer ses droits en vue de satisfaire les besoins prioritaires que constituent la sécurité sociale et l'éducation. Nous admettons que le gouvernement fédéral doit lui aussi assumer ses responsabilités à la satisfaction de toute la population canadienne, mais nous croyons qu'il peut le faire sans devoir s'accaparer d'une part aussi considérable de l'assiette fiscale. Nous réclamons donc la fin des programmes conjoints et la cession au Québec par le gouvernement fédéral des pouvoirs fiscaux lui permettant de prélever lui-même les sommes d'argent équivalentes à ce qu'il reçoit d'Ottawa en vertu des plans conjoints. De plus nous déplorons que le gouvernement fédéral dans les domaines qui sont de sa juridiction, dépense avec prodigalité l'argent dont les provinces pourraient se servir pour satisfaire les besoins prioritaires de la sécurité sociale et l'éducation. Nous considérons inadmissible qu'une puissance militaire de type marginal comme le Canada consacre vingt-trois pour cent d'un budget de plus de sept milliards à la défense nationale, alors que les provinces disposent de ressources financières nettement insuffisantes à l'application d'une véritable politique sociale. En outre, les étudiants voient dans le dernier programme fédéral de prêts aux étudiants universitaires la preuve que le gouvernement central dispose actuellement de trop d'argent, ce qui lui permet de faire des cadeaux dans des domaines où il n'a pas juridiction».

«Il ne s'agit pas, dit le mémoire en guise de conclusion, uniquement de faire reconnaître nos besoins par le gouvernement central; il faut aussi insister sur le fait que nous demandons simplement ce à quoi nous avons droit. Aussi, nous appuyons les revendications fiscales du gouvernement de l'Etat du Québec, revendications qui ne sont en fait que le strict minimum nécessaire à la mise en branle des grandes réformes qui s'imposent au Québec dans les domaines de l'éducation, de l'économie et de la sécurité sociale».

Deux mille étudiants tournent le dos à Gérard-D. Lévesque et réclament à grands cris, mais en vain, le premier ministre

QUEBEC (de notre envoyé) — Deux mille étudiants sont venus en vain hier réclamer la présence du premier ministre Lesage à une manifestation qu'ils avaient organisée devant le parlement de Québec pour lui dire à quel point ils appuyaient son attitude dans la présente conférence fédérale-provinciale. M. Lesage, qui les avait d'ailleurs prévenus la semaine dernière, n'a pas quitté la salle des délibérations, préférant déléguer le ministre Gérard-D. Lévesque et deux députés MM. Ernest Godbout et Henri Beaudre, pour les recevoir.

M. Lévesque a parlé durant une quinzaine de minutes mais devant deux mille dos tournés et sa voix s'est perdue dans une clameur continue : «On veut Lesage». Juché sur le socle du monument du «Sauvage», à cet endroit même où, durant la Crise, M. T.D. Enoch avait réussi à calmer une foule d'ouvriers révoltés en caressant inconsciemment le sein de la sau-

gesse du monument. M. Lévesque a tenté de dire aux étudiants combien le gouvernement appréciait leur appui et à quel point M. Lesage sera heureux de recevoir prochainement leur délégué. A ses pieds, dans l'ordre le plus parfait mais sans pitié pour lui, les étudiants ont sans arrêt réclame M. Lesage, ont sautillé comme si le froid les préoccupait davantage que les propos du ministre... mêlant les chants au Sacré-Cœur aux «Yé Yé Yé». Ils n'étaient pas hostiles, pas méchants, surtout pas menaçants. Mais ils voulaient Lesage.

Au bout d'une heure, après avoir plus ou moins écouté leurs leaders Bazin de Laval, Marois de Montréal et Pecteau de Sherbrooke mais pas du tout le ministre Lévesque, les étudiants s'en sont retournés, sous un froid d'une quinzaine de degrés, à l'heure où la noirceur commençait à couvrir la place. Pendant ce temps leurs dirigeants remettaient un mémoire aux autorités pro-

vinciales, réclamant l'autodétermination fiscale et une planification économique qui permette à tous les jeunes et plus uniquement aux bourgeois, de fréquenter les écoles supérieures et les universités.

L'ordre le plus complet La manifestation s'est poursuivie dans l'ordre le plus complet. La police provinciale avait prévu un service de deux cents policiers de la division de Québec pour maintenir la paix mais elle n'eut pas à intervenir. Les étudiants avaient eux-mêmes mis sur pied un service d'ordre qui assurait la présence d'un «surveillant» par groupe de cinq ou dix étudiants.

Ce service avait été préparé par les étudiants, après une série de consultations avec les autorités de la police provinciale. Peu avant cinq heures le groupe qui s'était assemblé sur les plaines d'Abraham, est descendu vers le parlement et s'est massé devant le monument du «Sauvage». On criait les slogans les plus divers :

«Pearson Go Home», «On veut T.J. Jean», «Pas d'argent, pas de bourses», etc., sous un nombre incalculable d'affiches non moins hétéroclites : «Lesage, four de la reine», «La conférence fera-t-elle d'autres séparatistes», «La conférence, un poisson d'avril», «Merde aux ultimatus manqués», «Lesage, poison royaliste» et des banderoles identifiant les différents groupes : AGEL (Association des étudiants de Laval), AGEUM (Association des étudiants de l'université de Montréal), AGEUM (Association des étudiants de l'université de Sherbrooke), FAG-ECQ (Fédération des associations générales des étudiants des collèges classiques du Québec), même la «Ligue des jeunes communistes» par dessus cette vague grouillante, deux fleurdelisés, dont un devait par la suite présider à la manifestation, du haut du monument du «Sauvage».

Après la manifestation, l'inspecteur Martin Healey qui assumait la direction du service

d'ordre a exprimé sa satisfaction devant l'efficacité du service des étudiants. Ces derniers avaient eux-mêmes pris des dispositions pour éviter l'intervention d'éléments d'agitation. Quelques minutes avant la mise en branle de la parade, des Plaines d'Abraham au parlement, quelques individus ont été écartés. Cette attitude des étudiants n'était pas dirigée contre les indépendantistes dont un certain nombre, en grande partie membres du Front républicain pour l'indépendance, ont manifesté avec les étudiants. Quelques agents de la Gendarmerie royale

s'étaient mêlés à la foule, dans le but également de prévenir toute violence de la part «d'éléments subversifs», selon les paroles mêmes de l'inspecteur Healey.

On notait aussi la présence du capitaine détective Henri Francoeur, directeur de la brigade anti-terroriste de la Sûreté de Montréal, accompagné de quelques policiers de cette brigade.

En outre, selon un observateur, il y avait au moins 25 photographes, sans compter les photographes de presse, qui captaient des images de la manifestation.

DEUX STAGES DE FORMATION en DYNAMIQUE DES GROUPES

soit du 24 mai au 5 juin
soit du 2 août au 14 août

Les exposés porteront sur les thèmes suivants :

Relations interpersonnelles Groupes de discussion
Groupes de travail Sociométrie et sociodrame
Psychologie des préjugés Groupes de formation
Divers types de leadership

Pour informations et formulaires d'inscriptions, écrire à l'adresse suivante :

Centre de Recherches en Relations Humaines

2765, chemin Ste-Catherine — Montréal 26

Les inscriptions doivent être faites au plus tôt
Le nombre des participants est limité

Gervais: les Québécois ne veulent plus être sous le "secours direct" d'Ottawa

QUEBEC. (Par Mario Cardinal) — «Cessez de parler de syndicalisme étudiant et faites-en ! Il en est de ce syndicalisme comme de tous les autres : aucun patron ne l'organisera pour vous; le contraire, d'ailleurs, ne sentirait pas bon...»

M. Albert Gervais, député de l'Union nationale pour le comté de Montmorency et responsable de la politique de son parti en matière d'éducation, s'est adressé hier aux étudiants massés devant le Parlement et les a invités instamment à s'engager à la population active. Donc, productrice.

«Cette nouvelle conception du métier étudiant rejoint les projections des sociologues et des économistes quant à la priorité des investissements en éducation et leur rentabilité économique, a-t-il dit. Le temps est venu de nous départir de cette conception folklorique de l'édu-

diant qui fait de lui un «play boy» de l'âge d'or ou un futur professionnel dont le travail académique revêt un caractère purement personnel, individuel, sans dimension ni projection sociale».

M. Gervais a dit aux étudiants qu'il leur appartient de corriger ces fausses conceptions de leur métier en s'affirmant les premiers comme individus responsables, et comme groupe responsable au sein de la collectivité.

«Cette affirmation se concrétisera par des prises de position réfléchies et démocratiques, par des initiatives contrôlées jusqu'à leur aboutissement normal et d'une manière générale, par la pratique du syndicalisme étudiant, a dit M. Gervais.

Le député de Montmorency a parlé d'un salaire aux étudiants : «...Parce que le travail

de l'étudiant constitue un véritable apprentissage de son métier futur, parce que ce travail influe sur le collectif, que ce travail est un apport positif à l'économie de la nation, que l'étudiant, de ce fait, concourt à la production, il est souvent question d'un salaire étudiant ou d'un pré-salaire. Pas plus au Québec qu'ailleurs, cet objectif ne se réalisera du jour au lendemain : il vous incombe d'y atteindre par étapes, étapes surtout d'informations auprès du gouvernement, des partis politiques et de la population en général».

M. Gervais a dit que M. Lesage s'était engagé à récupérer au cours de la présente conférence fiscale une somme de \$150 millions de dollars. «Il n'en a obtenu que \$43 millions, a-t-il dit. Or, la différence, soit \$107 millions, c'est précisément la somme qui permettrait de dé-

frayer le coût de scolarité et d'entretien de nos \$3,500 étudiants».

La récupération d'une telle somme contribuerait à une plus intense démocratisation de l'enseignement au Québec, a-t-il dit. Cette démocratisation n'est encore chez nous qu'un stade d'abaissement. Le système de bourses actuel ne constitue qu'une demi-mesure, qu'un cataplasme face à cet impératif culturel et économique qui est de fournir à nos étudiants les moyens d'aller jusqu'au bout de leurs études, selon leurs talents, leur travail et leurs goûts».

M. Gervais s'est pris à la formule des conférences fédérales-provinciales répétées qu'il a qualifiées de «congrès de maquignons».

Les conférences fédérales-provinciales ont remplacé les cons-

(Suite à la page 8)

meubles de style

SCANDINAVE

La beauté, la noblesse indiscutable du meuble scandinave s'est imposée à un immense public parce qu'il s'adapte magnifiquement à ses besoins, à sa façon de vivre.

Ces étagères amovibles, qui ont envahi le monde entier, sont un apport très précieux tant à la maison qu'au bureau. Elles occupent peu d'espace, logent beaucoup et sont fort appropriées pour boudoirs, bibliothèques, coins d'études pour enfants. Nous illustrons ici un exemple typique de la versatilité de ces meubles de rangement qui allient l'utile à l'art décoratif.

Elles s'obtiennent en teck ou en noyer huilé et sont d'une solidité exceptionnelle.

Installation partout dans Montréal et la région.

jacques viau, bernard morisset, laurent bérubé, jules bois, jules laporte, nicole sirois, jacqueline roussille

viau, morisset inc.
décorateurs-ensembliers
720 boul. décarie, saint-laurent - 747-9921

ART...

VENTE D'ENTREPÔT DE PRINTEMPS

Peintures à l'huile originales à des prix INCOMPARABLES par des artistes canadiens et européens renommés.

F. Iacurto, A.R.C.A., A. Gisson, G. Vidal
René Gagnon, H. Stadelhofer, M. Federico

LES GALERIES ROYAL & EL GRECO
ENTREPOTS

2015 RUE DE LA MONTAGNE (A BURNSIDE)
SUITE 503 — TEL.: 845-1451 DE 9 A 9 — SAMEDI: 9 A 6

BOURSE DE NEW YO

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

[illegible]

Jack Dempsey poursuit le magazine "Sports Illustrated" pour la somme de \$3,000,000 — Suite à l'affaire Kearns

New York. — L'ancien champion mondial des poids lourds, Jack Dempsey, vient d'intenter une action au montant de \$3,000,000 contre le magazine "Sports Illustrated", à la suite d'un article paru en janvier dans lequel son

ancien gérant Jack Kearns, raconte que Dempsey avait les poings recouverts de plâtre lorsqu'il a combattu Jess Willard.

Dempsey prétend de son côté que l'article est libellé et qu'il a remporté le

championnat aux dépens de Willard sans utiliser le plâtre. Kearns prétendait dans l'article que les poings de Dempsey avaient été enduits de plâtre à son insu, et que c'était pour cette raison que l'ancien champion démentissait la nouvelle. Kearns est décédé en juillet 1963.

Jack Dempsey indique dans son action en justice que sa réputation a subi un grave préjudice par suite de cet article diffamatoire. A l'époque de la publication de l'article en question, on se rappellera que Willard avait déclaré se ressentir encore de l'effet causé par les poings de Dempsey sur sa figure. Il avait dit croire entièrement à l'article de Jack Kearns parce que les coups de Dempsey semblaient plus puissants au cours de ce combat pour le titre.

Jack Dempsey avait mis fin aux commentaires de tous et chacun en disant ne pas s'étonner des affirmations de Kearns, soulignant que son ancien gérant était un type comme ça, un type qui lui avait toujours causé plus de tort que de bien. Même les chroniqueurs sportifs de plusieurs journaux s'étaient mis de la partie et l'un d'eux affirmait que Kearns n'avait pu publier la vérité avant aujourd'hui parce qu'aucun chroniqueur ne voulait croire son histoire.

Jack Dempsey avait mis fin aux commentaires de tous et chacun en disant ne pas s'étonner des affirmations de Kearns, soulignant que son ancien gérant était un type comme ça, un type qui lui avait toujours causé plus de tort que de bien. Même les chroniqueurs sportifs de plusieurs journaux s'étaient mis de la partie et l'un d'eux affirmait que Kearns n'avait pu publier la vérité avant aujourd'hui parce qu'aucun chroniqueur ne voulait croire son histoire.

UN REVE

"Je pense encore que c'est un rêve, a dit Sheila, même si le fait que Charlie ait remporté la coupe Vézina devrait me ramener à la réalité."

Mais il fait si bon de revenir à la maison, a-t-elle ajouté. Les Hodge ont deux fils, Jim, âgé de 4 ans, et John, âgé de 6 ans, qui n'ont pas encore décidé s'ils allaient jouer au hockey.

Toutefois, ils aiment bien regarder évoluer leur papa à la TV, en plus de jouer sur un jeu miniature à la maison. Les deux équipes rivales sont toujours les Canadiens et les Leafs, mais chacun d'eux alterne, car ils veulent tous porter les couleurs locales.

SA NOUVELLE VIE

Sheila assiste à toutes les parties locales des Canadiens en compagnie de Lisa Richard, l'épouse de Henri, dans la section réservée aux femmes des joueurs.

"Les épouses des joueurs m'ont accueillies avec chaleur, car elles sont très intimes et vous mettent à l'aise. Auparavant, je n'avais pas beaucoup de contacts avec elles pour les connaître."

Est-elle nerveuse aux joutes? "Les femmes me disent que, de la façon dont je joue toujours avec mon collier, il est surprenant que les perles ne roulent pas sur la glace."

A la maison, Sheila ne prépare pas de plats spéciaux à son mari afin de le garder en bonne condition physique. "Comme il n'a jamais connu de problème de poids, il n'a jamais eu besoin de diète."

La plus farvante admiratrice de Charlie: Sheila Hodge

Le succès semble encore un rêve à Sheila Hodge, épouse de Charlie Hodge, roi des blanchisseurs dans la ligue Nationale de hockey et détenteur du trophée Vézina à sa première saison complète avec les Canadiens de Montréal.

"Les succès de Charlie et son gain de la coupe Vézina ont été tellement merveilleux que vous croyez que c'est un rêve non réalisé", a dit Mme Hodge.

On sait que la tenue de Hodge est le facteur important dans le fait que les Canadiens devancent les Leafs de Toronto par 2-1 dans la série semi-finale "A" de la coupe Stanley.

Les Hodge se souviennent encore des longues années de déconfort dans les liges mineures, où Charlie voyageait

Gerry Ehman termine avec le championnat

CLEVELAND — Gerry Ehman, des Américains de Rochester, s'est approprié cette saison le championnat des compteurs de la ligue Américaine, en compilant un total de 85 points, un de plus que son coéquipier Bronco Horvath. Tous deux ont déjà évolué dans la ligue Nationale de hockey.

Ehman a marqué 4 buts et Horvath 3 au cours de la dernière semaine du calendrier de la ligue Américaine. C'est le premier championnat de compteurs capturé par Gerry Ehman, maintenant âgé de 31 ans.

Voici les fiches des dix meilleurs compteurs du circuit à la clôture de la saison régulière.

	R	A	Pt
Ehman, Rochester	38	46	85
Horvath, Rochester	35	50	82
MacDonald, Providence	33	50	83
Morton, Québec	28	55	83
Kirby, Springfield	22	61	83
Stratton, Pittsburgh	17	65	82
Hicks, Québec	34	42	78
Clover, Cleveland	26	50	76
Lundie, Buffalo	30	48	73
Bennett, Springfield	28	48	73

De bonnes performances

LENINGRAD — De bonnes performances ont été enregistrées au cours de la seconde journée des championnats d'URSS d'hiver d'athlétisme qui se déroulent actuellement à Leningrad. Gennadi Kondrachev a réussi un jet de 63 mètres 30 au marteau et Kimbouchantzev a lancé le disque à 52 mètres 82. Au lancer du javelot, M. Aksionov a réalisé 68 mètres 20.

Au saut en longueur, Igor Ter-Ovanesian a triomphé avec 7m. 60 tandis que le 110 mètres haies était remporté par Alexandre Kontarev en 14" 2-10.

Chez les féminines, Maria Kouznetsova a remporté le lancer du disque avec 50m. 79 et Biroute Kaledene le javelot avec 48m. 29".

Cavalcade SPORTIVE

par Gérard "Gerry" Gosselin

TORONTO. — La partie de mardi soir, à Toronto, a démontré de façon concluante pourquoi le hockey est un sport excitant et spectaculaire, rempli de surprises, — agréables et cuisantes, — et imprévisible. Que de fois durant la saison régulière le Canadien a joué infiniment mieux sans mériter la victoire. Que de fois les Leafs ont évolué avec infiniment moins de brio mais l'ont emporté. Refaire la partie de mardi, pour le club de Toe Blake, c'est passer en revue la dernière saison. Les pseudo-experts que nous nous prétendons, nous les journalistes, ne cessent de se voiler les yeux et le front pour cacher leur confusion et le tricolore continue avec un raffinement plaisant pour ses amis, à déjouer toutes les prévisions.

De petits détails

C'est que le club ne peut compter sur la facilité pour décrocher ses gains. Il fut un temps où, à la troisième période, le Canadien n'avait qu'à protéger son avance de deux ou trois buts. Cette année, parce que tous les joueurs savent ne pouvoir compter sur une avalanche de buts, ils s'appliquent aux petites choses, aux détails, aux erreurs de l'adversaire et surtout, ils ne capitulent jamais. Ils savent qu'une partie dure 60 minutes et qu'un but compte 25 secondes avant la fin de la partie est sou-

vent plus précieux que celui réussi au début de la partie.

Les sentiments éprouvés par les joueurs du Canadien, par leur instructeur, par la direction du club à la suite du triomphe de mardi soir, sont indescriptibles. Les Canadiens avaient été littéralement submergés à la première période, mais les Leafs jouant moins bien que samedi soir, rivalisaient avec leurs rivaux au chapitre des erreurs de commission et d'omission et rataient trois ou quatre buts qui paraissaient faciles. Tantôt c'était à cause de leur manque de précision, tantôt c'était à cause de la tenue sensationnelle de Charlie Hodge. Ce n'est qu'à la fin de la deuxième période que Toronto prit une avance de 2-1, sur un but chanceux de Bob Pulford.

Balon reste dans la course

A la troisième, tous les joueurs du Canadien, à l'exception de Dave Balon, ou à peu près, tiraient la langue. Ils ne semblaient plus dans la partie. Jean Béliveau ne pouvait rien faire qui vaille et son coéquipier John Ferguson était en train de jouer sa pire partie de la saison. Claude Provost embarrassait bien l'adversaire dans ses sortilles élec-



Henri Richard, le héros du match de mardi soir à Toronto, n'avait pas trouvé le fond des filets au cours des deux dernières parties. Il semble maintenant sur la bonne voie et s'il continue à produire des buts aussi importants, la série "A" entre Canadien et Toronto pourrait bien prendre fin plus rapidement que prévu. Le but de Richard marqué à 25 secondes de la fin, mardi soir, s'avère peut-être le point tournant de cette série Canadien-Toronto. "Bower m'a eu longtemps, mais c'est moi qui l'ai eu, cette fois," dit Richard. Ce dernier voudrait bien répéter l'exploit ce soir.

Pourquoi pas des équipes nationales aux compétitions internationales de hockey, demande l'ancien président de l'ACHA

OTTAWA — Jack Roxburgh, ancien président de l'Association canadienne de hockey amateur, déclare que le Canada devrait être représenté par des équipes nationales aux compétitions internationales de hockey. Il

M. Roxburgh, qui est maintenant député libéral de Norfolk, précise à ce sujet: "Nos clubs seniors ne sont plus assez forts." Ses idées seront exposées devant les participants à la réunion annuelle de l'A.C.H.A. qui aura lieu en mai à Ottawa et au cours de laquelle on choisira la représentation du Canada aux championnats mondial de hockey en 1965.

Deuxième congrès

L'A.C.C.L. tiendra son deuxième congrès les 15, 16 et 17 mai prochain, comme l'an dernier à l'hôtel La Savinière de Val David, Qué.

Le thème de cette année sera: "Le Centre de Loisirs et les Techniques de diffusion". A cette occasion, des représentants de la presse, de la radio, de l'O.N.F. ainsi que de la télévision seront appelés à venir donner des conférences et à diriger des ateliers pour les meilleurs moyens de diffusion de la télévision. Cette réunion servira en même temps d'assemblée générale à l'association qui malgré son jeune âge a déjà plusieurs organisations d'envergure à son crédit et entend accroître encore ses réalisations cette année. Plusieurs projets sont à l'étude et

leurs grandes lignes se seront dévoilées lors de ce congrès. Plus de 90 centres sont déjà inscrits à l'association; ils représentent actuellement cinq provinces du Canada; des démarches sont en cours pour rejoindre deux autres dans un avenir rapproché. Lors de ce congrès, on étudiera plus profondément la possibilité d'adopter d'autres centres de loisirs qui jusqu'à date ne répondaient pas aux critères qui avaient été fixés. L'association entend ouvrir ses cadres et faire bénéficier plus d'organismes qui poursuivent le même but tout en n'ayant pas les mêmes possibilités que les centres déjà affiliés.

Tous les intéressés à la cause des centres de loisirs sont bienvenus au congrès de l'A.C.C.L. L'organisateur du congrès est M. J.-P. Rochon, hôtel de ville, Joliette.

trisant. Henri Richard était surveillé comme un espion communiste. Bob Rousseau passait son temps à trébucher parce qu'il avait de nouveaux patins, probablement mal aiguisés. Jacques Laperrière était solide, plus que Terry Harper et Jean-Claude Tremblay tenait bien le coup.

Pendant ce temps, Frank Mahovlich avait cédé son rôle de vedette à Bob Pulford, qui aurait pu marquer une couple d'autres buts, sans la vigilance opportuniste de Charlie Hodge. Bobby Baun essouffait nos avant même s'il devait sortir de la partie avec une cicatrice. Tim Horton et Carl Brewer ressemblaient à des "bulldozers" qui "pelleaient" tout ce qui approchait de leur ligne bleue. Allan Stanley était un roc de Gibraltar. Déjà on sentait que les espoirs du Canadien semblaient dans la perspective sombre d'une défaite cuisante.

Soudain, moins de trois minutes avant la fin de la partie, les Leafs qui avaient ressemblé à des géants, redevenant plus humains. Ils commirent deux erreurs. Le Canadien avait besoin de ces erreurs et vif comme des chats, Jean-Claude Tremblay et Henri Richard,

soutient que l'ACHA devrait mettre fin pour toujours à l'habitude qu'elle avait d'envoyer des gagnants de la Coupe Allan aux Jeux Olympiques et à ceux en vue des championnats mondiaux.

prendre par notre pays est de recourir aux services d'un entraîneur national. Il a expliqué à ce sujet: "Il faudrait qu'il (cet entraîneur) ait la confiance des équipes de la ligue nationale de hockey puisqu'on leur demanderait de fournir des joueurs qui ne seraient pas encore prêts pour la LNH. Ces joueurs seraient formés sous la direction de l'entraîneur national tout comme ils le seraient dans des équipes fermes de la LNH."

Les échauffements de la LNH qui parcourent le pays à la recherche de talents pourraient peut-être également proposer des joueurs qui ne sont pas suffisamment bons pour les ligues professionnelles mais qui suffiraient aux conditions exigées par l'équipe nationale. M. Roxburgh ajoute qu'une équipe nationale canadienne aurait davantage le statut d'amateur que celles représentant d'autres pays dans les compétitions mondiales.

Le prix

Il estime que l'équipe nationale coûterait à l'ACHA environ \$100,000 par année et que les deux tiers de cette somme seraient récupérés au cours de voyages dans le pays et à l'étranger. Il a précisé: "Cela signifie que cette équipe coûterait environ \$30,000 par année à l'ACHA. Et c'est ce que nous payons en vertu du vieux système."

En double messieurs, les Espagnols Santana-Arilla ont battu les Porto-Ricains Ortiz-Daniels 6-1, 6-2, tandis qu'en simple dames, l'Américaine Carol Hanks ne rencontrait guère d'opposition de la part de la Porto-Ricaine — de 12 ans — Eileen Pomaes, battue 6-1, 6-1.

Rappelons que parmi les engagés de ce 12e Hilton figurent le vainqueur du tournoi de l'Arizona Carlitos Pasarell et les Américains Chuck McKinley et Dennis Ralston.

Des Leafs jongleurs

Des journalistes ont dit que le Canadien avait volé la partie. Imlach, partagé entre le désir de louer le beau travail de Stanley jusqu'à 19:35 de la dernière période et le goût de blâmer le lapsus de sa vedette, disait à qui voulait l'entendre que les Leafs avaient offert la victoire au Canadien sur un plateau d'argent. La défaite paraissait tellement certaine que des journalistes de Montréal avaient commencé à rapporter la partie en donnant la manchette aux Leafs. Ils furent des plus heureux de détruire le compte rendu prématuré pour célébrer avec les joueurs l'opportunité de la victoire. Depuis cet instant historique, le volume de la tension a changé de camp et ce sont les Leafs qui, maintenant, sont jongleurs. Tirant de l'arrière, ils devront être plus prudents dans leur jeu rude et s'ils le font, les Canadiens ne peuvent qu'en profiter.

Par contre, le vestiaire des Leafs était d'une tranquillité assommante. Les joueurs ne songeaient qu'à revêtir leur habit de rue et quitter les lieux le plus tôt possible. "Il n'y a pas beaucoup de joie dans la ville", a déclaré le pilote Punch Imlach.

Blake admet le "vol" de la partie — Imlach: "Il faut gagner à Montréal"

TORONTO — Le héros de la partie, en semi-finale "A" mardi soir, Henri Richard, était tout souriant devant les journalistes après le match. "Je ne pouvais le croire lorsque Stanley a déposé la rondelle sur mon bâton. Je me suis alors élancé vers les buts, où je n'avais pas d'angle, mais je fus chanceux de faire sortir Brewer de ses filets. J'étais très heureux de voir allumer la lumière rouge."

On sait que les Canadiens l'ont emporté par 3-2 sur Toronto avec le but de Richard à 25 secondes de la fin du match.

Pour sa part, le pilote Toe Blake a admis que les siens avaient "volé" la partie aux Leafs.

"Je ne croyais pas que nous pouvions triompher. Nous avions l'avantage du jeu, mais nous n'avions pas beaucoup de chances de compter. Toutefois, nous avons été chanceux de profiter des deux opportunités dans les dernières minutes de jeu."

"Charlie Hodge nous a gardés dans la partie et vous avez pu constater pourquoi il a remporté le trophée Vézina. Il a été merveilleux."

Dave Balon, un des plus agressifs chez les Canadiens, a nié que Baun et lui se cherchaient sur la glace.

"Nous sommes simplement entrés en collision quelques fois, ce qui est dans le jeu."

Le vétéran Jean Béliveau a déclaré après le gain: "Une telle victoire aide certainement une jeune équipe, car elle lui donne un grand élan. Vous n'avez qu'à écouter pour comprendre mon idée."

Les Leafs

Par contre, le vestiaire des Leafs était d'une tranquillité assommante. Les joueurs ne songeaient qu'à revêtir leur habit de rue et quitter les lieux le plus tôt possible.

"Il n'y a pas beaucoup de joie dans la ville", a déclaré le pilote Punch Imlach.

Le héros de la partie, en semi-finale "A" mardi soir, Henri Richard, était tout souriant devant les journalistes après le match. "Je ne pouvais le croire lorsque Stanley a déposé la rondelle sur mon bâton. Je me suis alors élancé vers les buts, où je n'avais pas d'angle, mais je fus chanceux de faire sortir Brewer de ses filets. J'étais très heureux de voir allumer la lumière rouge."

On sait que les Canadiens l'ont emporté par 3-2 sur Toronto avec le but de Richard à 25 secondes de la fin du match.

Pour sa part, le pilote Toe Blake a admis que les siens avaient "volé" la partie aux Leafs.

"Je ne croyais pas que nous pouvions triompher. Nous avions l'avantage du jeu, mais nous n'avions pas beaucoup de chances de compter. Toutefois, nous avons été chanceux de profiter des deux opportunités dans les dernières minutes de jeu."

"Charlie Hodge nous a gardés dans la partie et vous avez pu constater pourquoi il a remporté le trophée Vézina. Il a été merveilleux."

Dave Balon, un des plus agressifs chez les Canadiens, a nié que Baun et lui se cherchaient sur la glace.

"Nous sommes simplement entrés en collision quelques fois, ce qui est dans le jeu."

Le vétéran Jean Béliveau a déclaré après le gain: "Une telle victoire aide certainement une jeune équipe, car elle lui donne un grand élan. Vous n'avez qu'à écouter pour comprendre mon idée."

Par contre, le vestiaire des Leafs était d'une tranquillité assommante. Les joueurs ne songeaient qu'à revêtir leur habit de rue et quitter les lieux le plus tôt possible.

"Il n'y a pas beaucoup de joie dans la ville", a déclaré le pilote Punch Imlach.

Le héros de la partie, en semi-finale "A" mardi soir, Henri Richard, était tout souriant devant les journalistes après le match. "Je ne pouvais le croire lorsque Stanley a déposé la rondelle sur mon bâton. Je me suis alors élancé vers les buts, où je n'avais pas d'angle, mais je fus chanceux de faire sortir Brewer de ses filets. J'étais très heureux de voir allumer la lumière rouge."

On sait que les Canadiens l'ont emporté par 3-2 sur Toronto avec le but de Richard à 25 secondes de la fin du match.

Pour sa part, le pilote Toe Blake a admis que les siens avaient "volé" la partie aux Leafs.

"Je ne croyais pas que nous pouvions triompher. Nous avions l'avantage du jeu, mais nous n'avions pas beaucoup de chances de compter. Toutefois, nous avons été chanceux de profiter des deux opportunités dans les dernières minutes de jeu."

"Charlie Hodge nous a gardés dans la partie et vous avez pu constater pourquoi il a remporté le trophée Vézina. Il a été merveilleux."

Dave Balon, un des plus agressifs chez les Canadiens, a nié que Baun et lui se cherchaient sur la glace.

"Nous sommes simplement entrés en collision quelques fois, ce qui est dans le jeu."

Le vétéran Jean Béliveau a déclaré après le gain: "Une telle victoire aide certainement une jeune équipe, car elle lui donne un grand élan. Vous n'avez qu'à écouter pour comprendre mon idée."

Par contre, le vestiaire des Leafs était d'une tranquillité assommante. Les joueurs ne songeaient qu'à revêtir leur habit de rue et quitter les lieux le plus tôt possible.

"Il n'y a pas beaucoup de joie dans la ville", a déclaré le pilote Punch Imlach.

Le héros de la partie, en semi-finale "A" mardi soir, Henri Richard, était tout souriant devant les journalistes après le match. "Je ne pouvais le croire lorsque Stanley a déposé la rondelle sur mon bâton. Je me suis alors élancé vers les buts, où je n'avais pas d'angle, mais je fus chanceux de faire sortir Brewer de ses filets. J'étais très heureux de voir allumer la lumière rouge."

On sait que les Canadiens l'ont emporté par 3-2 sur Toronto avec le but de Richard à 25 secondes de la fin du match.

Pour sa part, le pilote Toe Blake a admis que les siens avaient "volé" la partie aux Leafs.

"Je ne croyais pas que nous pouvions triompher. Nous avions l'avantage du jeu, mais nous n'avions pas beaucoup de chances de compter. Toutefois, nous avons été chanceux de profiter des deux opportunités dans les dernières minutes de jeu."

"Charlie Hodge nous a gardés dans la partie et vous avez pu constater pourquoi il a remporté le trophée Vézina. Il a été merveilleux."

Dave Balon, un des plus agressifs chez les Canadiens, a nié que Baun et lui se cherchaient sur la glace.

"Nous sommes simplement entrés en collision quelques fois, ce qui est dans le jeu."

"Ils n'ont pas gagné la partie, nous leur en avons fait cadeau. Que puis-je dire quand mes deux meilleurs joueurs dans les deux premières périodes, Stanley et Kelly font des erreurs qui nous coûtent le match dans les dernières minutes?"

"Nous ne jouions pas nécessairement à la défensive dans le dernier engagement. Tout ce que nous avions à faire était de lancer la rondelle au-delà de leur ligne bleue et la garder là. Mais... deux erreurs et..."

Bob Pulford était le plus peiné du groupe, car il venait de célébrer son 28e anniversaire de naissance avec deux buts, en plus de briller à la défensive.

"Je croyais que ce serait un anniversaire mémorable. Il le fut non pas en raison de mes deux buts... mais parce que nous avons perdu de cette façon."

Stanley a quitté le vestiaire rapidement, tout en murmurant: "Vous avez vu ce qui est arrivé. J'ai tenté de débayer la rondelle mais Richard était dans mon chemin."

Une des étoiles des Leafs, Baun affichait un nez fort enflé avec quatre points de suture après avoir été atteint par un lancer de Claude Provost au dernier engagement.

"Ma première collision dans les planches au début du match m'a réellement secoué", a dit Baun. "Mais Balon et moi ne nous cherchions pas et les circonstances ont voulu que nous entrions en collision à quelques reprises."

Imlach a résumé la situation en ces termes: "Nous avons déjà remporté une partie à Montréal dans la série, et il nous faudra répéter l'exploit."

Abel n'en demande pas plus

DETROIT — "Nous étions maîtres de la défensive et nous avons patiné et les buts sont venus par surcroît. Je ne pouvais demander plus", a déclaré un souriant Sid Abel, pilote-gérant des Wings de Detroit à la suite de leur gain de 3-0 des siens, qui leur donne une avance de 2-1 dans la série semi-finale "B" de la coupe Stanley.

"Marcel Pronovost et Bill Gadsby ont pris le meilleur de ce que les Hawks pouvaient offrir, puis Al Langlois et Doug Barkley les ont bien secondés en donnant une bonne protection à Sawchuk qui n'avait rien à donner. Nous avons un peu ralenti au deuxième engagement, mais nous nous sommes ressaisis par la suite. Ce gain à la maison était important après notre triomphe de 5-4 à Chicago dimanche soir."

Bruce MacGregor, qui a compté le but victorieux à sa troisième série de la coupe, a déclaré:

"J'ai été chanceux de suivre le lancer de Howe, lequel m'a frappé au point avant de tomber derrière Hall. On avait annoncé que Howe avait compté, mais ce dernier a exigé la correction."

RETOUR A L'HOPITAL

Sawchuk, qui retourne à l'hôpital pour des traitements à son épauule malade après la joute, a déclaré: "C'est toujours heureux de gagner, mais j'ai eu beaucoup d'aide de mes défenses, si bien que j'ai eu la tâche facile. Je n'aurais jamais cru que j'aurais arrêté 26 rondelles."

Paul Henderson, qui a réussi le deuxième but des Wings, a dit: "Un but dans les éliminatoires à ma première série est un rêve réalisé qui fait plaisir. J'espère demeurer sous la grande tente encore longtemps."

Enfin, le vétéran Alex Delvecchio, qui a compté le troisième but à dit: "Gordie m'a fait la passe, mais je patinais tellement vite que j'ai lancé la rondelle entre ses patins. Ces buts dans les séries ont toujours les bienvenus."

Pour sa part, Howe, qui célèbre son 36e anniversaire de naissance, ne regrette pas d'avoir perdu son but à la première période.

"Nous avons gagné et peu importe qui compte les buts. Maintenant, nous sommes en avant et les Hawks doivent nous rattraper."

LES HAWKS

Tout était calme dans le vestiaire des Hawks.

Le pilote Billy Reay est sorti à l'extérieur et a déclaré: "Vous devez compter pour l'emporter et nous n'avons pas réussi de buts. Les Wings nous ont tenus en échec pendant tout le match et, lorsque nous avons eu des chances de com-

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays

Marion, Marion, Robic & Bastien
3730, rue DUMONT
MONTREAL 25

ELECTRICIEN

Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien — Réparations
R.A. 1-9630
6305, 25e ave. Rosemont

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montage sont démolis à 514 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG. Vous pouvez trouver dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage, etc., etc. — au même

TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
514 ST-ALEXANDRE A 514
Notes notre nouveau téléphone: 861-5771

Encouragez nos annonceurs

Compagnie d'Assurance sur la Vie

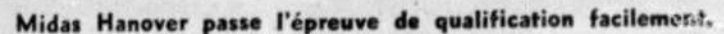
La Saubegarde

MONTREAL

GREVE SANS PIQUETAGE A BLUE BONNETS

Par JEAN-PAUL COFSKY

TROT NOTES... Les courses de qualification se multiplient sur la piste de Blue Bonnets.



Le Vietcong exhibe 2 officiers américains

SAIGON. — Deux officiers américains prisonniers des Vietcongs ont été exhibés par ceux-ci de village en village dans la province de Chuong Thien au centre de la presqu'île de Camau, annonce le journal "Saigon Post" citant des informations en provenance de la 4ème région tactique qui couvre les provinces méridionales du Sud-Vietnam.

Les deux officiers auraient été identifiés comme étant le capitaine Humbert K. Versace de Baltimore (Maryland) et le lieutenant James N. Rowe de McAllen (Texas).

Les deux officiers furent capturés le 29 octobre dernier. Selon les informations parvenues à Saigon ils ne paraissent pas avoir été physiquement maltraités mais seraient malades, souffrant notamment de malnutrition.

Aucune précision n'aurait été obtenue au sujet du sergent Daniel Pitzer de Spring Lake (Californie) qui fut fait prisonnier en même temps que les deux officiers. Ceux-ci seraient confinés dans les villages qu'ils traversent de s'agenouiller et d'implorer leur pardon pour les crimes qu'ils auraient commis.

Trois bataillons d'infanterie, soit environ 1.400 hommes, précise le "Saigon Post" ont participé à l'opération de recherche des deux officiers, ce qui a permis d'obtenir quelques précisions sur leur sort.

Le fait que ceux-ci aient pu être vus récemment amène certains observateurs à penser que leur libération pourrait intervenir prochainement.

Dans les milieux informés de Saigon on déclare être sans nouvelle des quatre Américains des "forces spéciales" fait prisonniers par les Vietcongs lors de l'attaque du camp de Hiep Hoa à 25 milles au nord-ouest de Saigon le 24 novembre 1963.

ACCORD LAO-VIETNAMIEN ?

Le porte-parole du Département d'Etat a déclaré mercredi ne disposer d'aucune information concernant un récent accord conclu

entre le Vietnam-Sud et le Laos qui permettrait au premier pays de poursuivre les rebelles du Vietcong en territoire laotien.

Le porte-parole a toutefois rappelé que le Laos et le Vietnam-Sud ont conclu un accord il y a 15 jours sur la réouverture de leurs ambassades respectives. On ne sait pas à Washington si cet accord est effectivement entré en vigueur.

LA SITUATION AU SUD-VIETNAM

Au cours de cinq opérations et de trois engagements qui ont eu lieu les 30 et 31 mars dans diverses provinces du centre et du Sud-Vietnam, les pertes vietcongs ont été de 17 tués, un blessé, huit suspects arrêtés, 15 armes saisies et un certain nombre de maisons détruites. Du côté gouvernemental, les pertes sont de deux tués et deux blessés. D'autre part, 105 paysans retenus par les Vietcongs dans la région comprise entre Phanhieth et Diring, à environ 100 milles à l'est de Saigon, ont été libérés par les forces gouvernementales.

— L'express Saigon-Huê a sauté sur une mine Vietcong au nord de Phay-My, au Centre-Vietnam. On ne signale aucune victime mais le trafic a dû être interrompu pendant six heures. Douze attentats vietcongs contre des trains ont eu lieu au cours du mois de mars contre onze au mois de février.

— Une unité gouvernementale procédant à une ouverture de route à 110 milles au sud-ouest de Saigon est tombée dans une embuscade tendue par une compagnie vietcong, annonce-t-on de source autorisée. Les pertes gouvernementales sont de huit tués, trois blessés, six disparus et quinze armes perdues, tandis que du côté Vietcong les pertes ne sont pas connues.

Le 28 mars dernier des éléments vietcongs en embuscade ont ouvert le feu sur un autocar à vingt-cinq milles au nord de Saigon, provoquant la mort de deux passagers.

Belgique : grève des médecins

BRUXELLES. — Les médecins belges sont en grève illimitée depuis l'aube de mercredi. C'est la première fois qu'un corps médical renonce à l'exercice de sa profession pour un motif indéterminé et dans le but avoué de faire céder le pouvoir et d'obtenir des modifications à une loi — celle sur l'assurance maladie-invalidité — votée par le Parlement.

Le mouvement de grève touche 90 p.c. du corps médical (environ 10.000 praticiens). Il a été décidé par les représentants des médecins après treize heures de négociations ininterrompues avec le premier ministre M. Theo Lefèvre, qu'assistaient neuf de ses ministres, et les représentants des syndicats ouvriers et patronaux.

La tension entre les médecins et le gouvernement, qui vient d'atteindre son point de rupture, sévissait depuis le 1er janvier dernier, date à laquelle était entrée en application la loi sur l'assurance maladie-invalidité, dite loi Leburton, du nom du ministre socialiste de la prévoyance sociale, et que les praticiens considéraient comme portant atteinte à l'exercice de leur profession. La rupture des négociations est intervenue sur des questions matérielles comme les tarifs des consultations, les honoraires des prestations des médecins sujets à la convention et les modalités de l'engagement médical.

Selon le gouvernement, sa satisfaction avait été donnée aux demandes des médecins, c'est un "trou" supplémentaire de 500 millions de francs belges par an (50 millions de francs français) qui serait apparu dans le budget de l'assurance maladie-invalidité alors que la réforme de la sécurité sociale récemment décidée a précisément pour but de faire disparaître ce déficit.

De leur côté, les représentants des organisations syndicales et patronales ont souligné qu'il n'était pas question d'augmenter les cotisations pour l'assurance maladie-invalidité, ni d'aggraver le déficit de la sécurité sociale.

Immédiatement après la rupture et la proclamation de la grève, des services de garde et d'urgence ont été mis en place dans les hôpitaux. Un communiqué des chambres syndicales des médecins invite les malades à se faire transporter dans les établissements hospitaliers, mais est-il indiqué, "seules les urgences seront traitées".

Selon la plupart des observateurs, les aspects politiques ne manquent pas dans l'épreuve de force qui s'est engagée entre le corps médical et le gouvernement. D'aucuns considèrent que l'opposition libérale au gouvernement social chrétien, en place depuis trois ans, a trouvé l'occasion belle pour jeter de l'huile sur le feu.

Cypré : l'anniversaire du soulèvement de l'EOKA n'a donné lieu à aucun incident

NICOSIE. — Pour la première fois hier un défilé militaire organisé par les Cyprotes grecs pour célébrer le neuvième anniversaire du soulèvement de l'EOKA contre les Britanniques, a parcouru les artères de la capitale cyprote. Ce défilé militaire a été l'un des plus importants que Nicosie ait connu et la foule qui y assistait, l'une des plus denses, avec un nombre de 80.000 Cyprotes grecs environ.

Outre Mgr Makarios, le défilé comprenait des anciens combattants de l'EOKA, des étudiants, des unités de police armées, des forces blindées et des éléments de la garde nationale récemment créée.

On s'attendait à des incidents; les seuls à signaler sont quelques coups de feu sporadiques échangés par dessus la ligne du cessez-le-feu entre Grecs et Turcs. Les Turcs sont bloqués dans la région de Trachonas mais ils contrôlent encore la route de Kyrenia, située à 15 milles de la côte nord. S'il doit y avoir des troubles, ils viendront de ce côté.

Le bataillon britannique des Sherwood Foresters partageant avec les Canadiens la responsabilité du maintien de l'ordre dans cette région. On espère remplacer tous les Britanniques dans cette région "explosive" par des soldats de l'ONU provenant des contingents finlandais, irlandais et suédois lorsqu'ils seront arrivés. Les observateurs sont d'avis que le risque de troubles serait moins grand si le maintien de l'ordre était assuré par des soldats non britanniques. Sept autres membres du contingent irlandais sont arrivés hier à Chypre.

Entre temps aux Nations Unies, un accord détaillé sur le statut des forces de l'ONU à Chypre a été rendu public. On a révélé que la république de Chypre et l'ONU sont convenus que les forces de sécurité cyprotes prêteront main-forte aux forces de l'ONU dans le maintien de la paix. Cet accord fait suite à un échange de lettres entre le secrétaire général de l'ONU, U Thant, et le ministre des affaires étrangères de Chypre, M. Spyros Kyprianou.

L'accord prévoit qu'advenant un appel à l'aide du commandant des forces de l'ONU, le général indien P. S. Gyani, les autorités cyprotes y répondront dans "la mesure du possible" et dans un esprit de coopération. Si les forces cyprotes font un appel à l'aide, le commandant des forces de l'ONU pourra décider s'il peut y répondre en respectant les termes de la

résolution du Conseil de sécurité sur la création de la force de police.

D'autre part, le premier ministre turc Ismet Inonu a rejeté une requête du président Makarios en faveur du rapatriement des forces turques dans leur camp. Le contingent turc est actuellement retranché près du quartier cyprote-turc de Nicosie. Dans sa note au président Makarios, M. Inonu déclare : "Le contingent turc ne pourra se retirer de ses positions actuelles qu'après un retour à l'ordre constitutionnel".

Un porte-parole du gouvernement cyprote a déclaré hier que la Turquie a violé l'intégrité territoriale de Chypre lorsqu'elle a ordonné à ses troupes de quitter leur camp en décembre dernier.

La France votera pour l'admission de la Chine populaire aux N-Unies

MOSCOU. — "La France va changer d'attitude et voter pour l'admission de la Chine populaire à l'O.N.U.", a déclaré M. Edgar Faure, aujourd'hui à Kiev, où il était reçu par M. Sidor Kovpak, président du praesidium du conseil des ministres de la république fédérée d'Ukraine, annonce l'agence Tass.

L'ancien président du conseil français, qui effectue avec son épouse et sa fille un voyage privé en U.R.S.S., a également souligné que :

"Le général de Gaulle ne soutient pas la politique américaine au Sud-Vietnam, mais maintient son point de vue que la solution des problèmes créés par la situation au Sud-Vietnam, doit être trouvée par la négociation".

La bataille des droits civiques sera longue

WASHINGTON. — La possibilité de faire voter par le Sénat dans un délai de quelques semaines le projet de loi sur les droits civiques s'amenuise à mesure que les perspectives d'une obstruction systématique de la part de l'opposition augmentent et alors que le débat sur le fond n'en est qu'à sa première semaine. Les estimations des dirigeants démocrates favorables au projet varient d'un "délai raisonnable", comme l'affirme le sénateur Hubert Humphrey, à une période pouvant s'étendre au-delà des conventions politiques des deux grands partis en juillet et août, comme le craint le sénateur Mike Mansfield.

Pour le moment, ce sont les partisans du projet, soit au Sénat, tel qu'il a été adopté par la Chambre des représentants et que soutient l'administration Johnson, qui tiennent la tribune. Ils exposent à tour de rôle leurs vues sur les divers chapitres du projet et leurs discours se prolongent encore pendant plusieurs jours.

Les adversaires irréductibles du projet, en majorité des démocrates sudistes, se préparent à mener le combat d'opposition dès que la tribune aura été libérée par les défenseurs. Certains sénateurs, républicains notamment, vont présenter des amendements dont la discussion retardera encore l'issue du débat.

En tout état de cause, le sénateur Humphrey, qui dirige le groupe favorable au projet, estime qu'il ne dispose pas encore suffisamment de votes pour mettre fin au débat. Il faut, en effet, pour la clôture, un vote par une majorité des deux tiers des votants, soit 67 voix, si les 100 sénateurs participaient au scrutin. Les partisans estiment qu'ils ne disposent pour le moment que de 58 à 63 votes pour la clôture.

La loi sur l'assurance maladie-invalidité

BRUXELLES. — Les médecins belges sont en grève illimitée depuis l'aube de mercredi. C'est la première fois qu'un corps médical renonce à l'exercice de sa profession pour un motif indéterminé et dans le but avoué de faire céder le pouvoir et d'obtenir des modifications à une loi — celle sur l'assurance maladie-invalidité — votée par le Parlement.

Le mouvement de grève touche 90 p.c. du corps médical (environ 10.000 praticiens). Il a été décidé par les représentants des médecins après treize heures de négociations ininterrompues avec le premier ministre M. Theo Lefèvre, qu'assistaient neuf de ses ministres, et les représentants des syndicats ouvriers et patronaux.

La tension entre les médecins et le gouvernement, qui vient d'atteindre son point de rupture, sévissait depuis le 1er janvier dernier, date à laquelle était entrée en application la loi sur l'assurance maladie-invalidité, dite loi Leburton, du nom du ministre socialiste de la prévoyance sociale, et que les praticiens considéraient comme portant atteinte à l'exercice de leur profession. La rupture des négociations est intervenue sur des questions matérielles comme les tarifs des consultations, les honoraires des prestations des médecins sujets à la convention et les modalités de l'engagement médical.

Selon le gouvernement, sa satisfaction avait été donnée aux demandes des médecins, c'est un "trou" supplémentaire de 500 millions de francs belges par an (50 millions de francs français) qui serait apparu dans le budget de l'assurance maladie-invalidité alors que la réforme de la sécurité sociale récemment décidée a précisément pour but de faire disparaître ce déficit.

De leur côté, les représentants des organisations syndicales et patronales ont souligné qu'il n'était pas question d'augmenter les cotisations pour l'assurance maladie-invalidité, ni d'aggraver le déficit de la sécurité sociale.

Immédiatement après la rupture et la proclamation de la grève, des services de garde et d'urgence ont été mis en place dans les hôpitaux. Un communiqué des chambres syndicales des médecins invite les malades à se faire transporter dans les établissements hospitaliers, mais est-il indiqué, "seules les urgences seront traitées".

Selon la plupart des observateurs, les aspects politiques ne manquent pas dans l'épreuve de force qui s'est engagée entre le corps médical et le gouvernement. D'aucuns considèrent que l'opposition libérale au gouvernement social chrétien, en place depuis trois ans, a trouvé l'occasion belle pour jeter de l'huile sur le feu.

Plainte du Yemen au Conseil de sécurité après l'attaque de la GB

NATIONS UNIES. — La plainte yéménite pour agression d'après la version britannique de l'attaque de la Grande-Bretagne par le Yemen a été déposée hier devant le Conseil de sécurité de l'ONU contre la Grande-Bretagne. Le recours du gouvernement yéménite au Conseil de sécurité est considéré par de nombreux diplomates de l'ONU comme l'un des aspects d'une action concertée destinée à éliminer en une même action couverte par l'anti-colonialisme le protectorat britannique sur la Fédération sud-arabique et la présence militaire et politique de la Grande-Bretagne à Aden, au débouché de la mer Rouge sur l'océan Indien et qui est, avec la base britannique de Chypre, une des clefs stratégiques du Moyen-Orient.

La Grande-Bretagne, en fait, avait essayé de prendre les devants : c'est dans une lettre au président du Conseil de sécurité publiée le 29 mars que le représentant de la Grande-Bretagne à l'ONU avait relaté l'attaque par l'aviation britannique d'un fort yéménite situé près de Harib, attaque dont se plaint le Yemen. Le premier avril au président du Conseil de sécurité.

La version britannique décrit cette attaque comme une mesure de représailles ou de défense rendue nécessaire par d'incessantes incursions armées yéménites sur le territoire de la Fédération sud-arabique dont la défense est une responsabilité du Royaume-Uni.

La diplomatie britannique, sans doute, avait voulu éviter un recours au Conseil de sécurité en publiant la première, sous sa propre version, l'attaque aérienne contre un fort yéménite. Mais cela n'a pas dissuadé le Yemen qui avait reçu l'appui et sans doute l'encouragement de certains pays arabes et qui, au Conseil de sécurité, ne pourra manquer d'obtenir le concours politique soviétique.

Même si l'on admet que le Yemen, dans son argumentation, bénéficie du fait qu'une plainte d'un petit pays arriéré contre une grande puissance occidentale possédant encore des colonies jouit, à priori, à l'ONU, d'un préjugé éminemment favorable, le Conseil de sécurité ne prononcera pas de condamnation de la Grande-Bretagne pour agression. Le droit de veto dont dispose la délégation britannique pourrait, à l'extrême rigueur, éviter un tel embarras au gouvernement de Londres.

En réalité, la question n'est pas là. Le Yemen, conseillé par des experts géographiques et politiques, cherche surtout à placer la question de la présence

Le problème de l'apartheid aux Nations unies

NATIONS UNIES. — Le groupe afro-asiatique a décidé hier de porter devant le Conseil de sécurité le problème de l'apartheid pratiqué par l'Afrique du sud.

M. Mahmoud Mestiri (Tunisie), actuel président en exercice du groupe, a déclaré au cours d'une conférence de presse que les peines de mort qu'enqu岸rent plusieurs dirigeants nationalistes africains avaient déterminé la "rapide action" prise par le groupe.

Le groupe a créé une sous-commission au sein de laquelle neuf nations sont représentées, cette sous-commission se réunira la semaine prochaine afin de rédiger un projet de lettre à adresser au président du Conseil de sécurité. Cette lettre formulera les demandes des Etats africains et asiatiques concernant ce problème, a ajouté M. Mestiri.

K commente rapidement les attaques de Pékin

BUDAPEST. — Si Lénine avait proposé comme programme aux ouvriers et paysans de la Russie tsariste la révolution pour la révolution en négligeant de leur offrir les espoirs d'une vie meilleure, ces ouvriers et ces paysans se seraient "gratté la tête" et Lénine aurait prêché dans le désert. Telle est, en substance, la seule allusion que M. Nikita Khrouchtchev ait faite hier, sur un ton désabusé, au différend idéologique soviéto-chinois dans un discours prononcé devant les ouvriers de l'usine "Tungram", dont il était l'hôte ce matin à Budapest.

Selon M. Khrouchtchev, "ces gens qui s'intitulent marxistes-léninistes" vivent dans un monde de mirages où le pathos révolutionnaire remplace l'espoir d'une vie meilleure.

Cette partie du discours de M. Khrouchtchev, prononcé devant environ 4.000 ouvriers et ouvrières était improvisée. Auparavant, un interprète avait lu, en anglais, un texte préparé à l'avance et dans lequel le président

du conseil soviétique a plus particulièrement évoqué la nécessité de développer l'économie des pays socialistes.

Après avoir loué la qualité du travail des ouvriers de l'usine "Tungram", M. Khrouchtchev a insisté sur la nécessité de produire plus et mieux qu'en occident. Il a mis ses auditeurs en garde contre un esprit trop revendicateur, précisant : "Nous devons produire plus que nous consommons, sinon nous n'irons pas à la richesse mais à la paupérisation".

Enfin, M. Khrouchtchev a indiqué que l'un des objets de sa visite en Hongrie était d'étendre la coopération économique soviéto-hongroise, comme il en avait déjà été question, a-t-il précisé, dans ses conversations de juillet 1963 avec M. Janos Kadar à Moscou.

Les entretiens des deux chefs de gouvernement se sont poursuivis cet après-midi au siège du parlement hongrois et dureront probablement comme hier, dans la soirée.

La loi sur l'assurance maladie-invalidité

BRUXELLES. — Les médecins belges sont en grève illimitée depuis l'aube de mercredi. C'est la première fois qu'un corps médical renonce à l'exercice de sa profession pour un motif indéterminé et dans le but avoué de faire céder le pouvoir et d'obtenir des modifications à une loi — celle sur l'assurance maladie-invalidité — votée par le Parlement.

Le mouvement de grève touche 90 p.c. du corps médical (environ 10.000 praticiens). Il a été décidé par les représentants des médecins après treize heures de négociations ininterrompues avec le premier ministre M. Theo Lefèvre, qu'assistaient neuf de ses ministres, et les représentants des syndicats ouvriers et patronaux.

La tension entre les médecins et le gouvernement, qui vient d'atteindre son point de rupture, sévissait depuis le 1er janvier dernier, date à laquelle était entrée en application la loi sur l'assurance maladie-invalidité, dite loi Leburton, du nom du ministre socialiste de la prévoyance sociale, et que les praticiens considéraient comme portant atteinte à l'exercice de leur profession. La rupture des négociations est intervenue sur des questions matérielles comme les tarifs des consultations, les honoraires des prestations des médecins sujets à la convention et les modalités de l'engagement médical.

Selon le gouvernement, sa satisfaction avait été donnée aux demandes des médecins, c'est un "trou" supplémentaire de 500 millions de francs belges par an (50 millions de francs français) qui serait apparu dans le budget de l'assurance maladie-invalidité alors que la réforme de la sécurité sociale récemment décidée a précisément pour but de faire disparaître ce déficit.

De leur côté, les représentants des organisations syndicales et patronales ont souligné qu'il n'était pas question d'augmenter les cotisations pour l'assurance maladie-invalidité, ni d'aggraver le déficit de la sécurité sociale.

Immédiatement après la rupture et la proclamation de la grève, des services de garde et d'urgence ont été mis en place dans les hôpitaux. Un communiqué des chambres syndicales des médecins invite les malades à se faire transporter dans les établissements hospitaliers, mais est-il indiqué, "seules les urgences seront traitées".

Selon la plupart des observateurs, les aspects politiques ne manquent pas dans l'épreuve de force qui s'est engagée entre le corps médical et le gouvernement. D'aucuns considèrent que l'opposition libérale au gouvernement social chrétien, en place depuis trois ans, a trouvé l'occasion belle pour jeter de l'huile sur le feu.



AUX QUATRE COINS DU MONDE

HONG KONG. — "Wen Wei Pao", journal communiste de Hong Kong déclare la "liquidation immédiate" de Monsieur Khrouchtchev.

M. Khrouchtchev, dit-il, a "bradé" l'Union soviétique et causé des dommages à son pays et à son peuple. Il a encore causé davantage de dommages à la cause du mouvement communiste mondial en adoptant une ligne révisionniste. Il a capitulé devant les Etats-Unis.

NEW-YORK. — D'après le "New York Times", l'Union soviétique a échoué deux fois en un mois dans ses tentatives faites pour envoyer des engins spatiaux vers Vénus.

Dans une dépêche en provenance de Washington, le quotidien new-yorkais écrit que le résident américain à Moscou surveille les activités spatiales soviétiques à détecter deux échecs, le premier vers la fin février, le second vers la fin mars. Ces échecs semblent dus à un mauvais fonctionnement de l'étage supérieur de la fusée porteuse.

Une version encore dans une position favorable aux expériences spatiales pendant quelques semaines et les Américains s'attendent à ce que les Soviétiques en profitent pour effectuer une nouvelle tentative, ajoute le journal new-yorkais.

MADRID. — Tout l'Espagne a commémoré hier le 25e anniversaire de la paix. Il y a 25 ans en effet, l'Espagne commençait son premier jour de paix, après trois années d'une cruelle guerre civile. Les troupes nationalistes commandées par le général Francisco Franco Bahamonde, occupaient les dernières places fortes républicaines de Carthage et de Murcie. Le 1er avril 1939, le "Caudillo" amorçait une ère de paix, une des plus longues que l'Espagne ait connue au cours de son histoire.

La Nouvelle-Delhi. — Le groupe pro-chinois au sein du parti communiste indien est décidé à faire scission et à constituer son propre parti si des sanctions sont prises contre ses membres, comme l'a conseillé la comité central du parti, a déclaré un porte-parole du groupe.

LONDRES. — La Gde-Bretagne a accepté la date proposée par la Libye pour l'ouverture des négociations sur la révision du traité d'Alliance anglo-libyenne de 1953, a déclaré hier le porte-parole du Foreign Office. Cette date n'a pas été annoncée mais on croit savoir que les négociations commenceront en Libye au cours de ce mois.

ATHENES. — Le gouvernement grec invitera bientôt certaines entreprises étrangères à réviser leurs contrats en Grèce, "après une discussion de bonne foi et dans l'intérêt mutuel", a déclaré au Parlement, M. Georges Mavros, ministre de l'Information.

Le ministre a rappelé que M. Georges Papandreu, lorsqu'il était dans l'opposition, avait accusé le gouvernement d'avoir, par certains contrats, "lié le pays à un degré tel qu'il mettait obstacle à son développement économique".

NATIONS-UNIES. — Le groupe d'experts sur la question de l'apartheid se réunira à Londres à partir du 1er avril afin de poursuivre ses consultations avec des représentants d'organisations africaines ayant une connaissance intime de la situation en Afrique du Sud.

WASHINGTON. — Le président Lyndon Johnson a demandé mercredi au Congrès de voter une législation autorisant la création d'un comité spécial chargé d'effectuer une étude approfondie du marché et des prix des denrées alimentaires aux Etats-Unis.

La conférence sur le commerce s'est brusquement "politisée"

GENEVE. — Journée fertile en incidents à la conférence mondiale du commerce, hier, où les débats se sont brusquement politisés avec l'intervention "prochinoise" du représentant de l'Albanie et le départ entre les mains du président Kaissou d'une motion réclamant l'exclusion du Sud et du Portugal et émanant du groupe des pays socialistes. Il faut y ajouter la manifestation qui a marqué l'apparition du délégué de Formose à la tribune : les représentants des pays socialistes ont quitté la salle de séance (sauf un membre de la délégation roumaine et yougoslave). En commission aussi, quelques incidents ont eu lieu.

Déjà ce matin, un froid avait marqué l'exposé du représentant du Japon, le seul pays industrialisé d'Asie. M. Niyazawa, ministre japonais du plan a déçu beaucoup de délégations en montrant une extrême réserve, confinant à l'hostilité même, à toute hausse "dirigiste" des cours des matières premières et à des concessions unilatérales trop grandes pour les exportations de produits manufacturés des pays en voie de développement. De plus une partie de son discours a en quelque sorte paraphrasé pour ces derniers pays le proverbe "aide-toi, le ciel t'aidera".

M. K. Botsio, ministre des affaires étrangères du Ghana a proposé la mise en place d'un nouveau "plan Marshall" financé, d'une manière nouvelle sinon originale, par les économies réalisées par les réductions des dépenses d'armement.

Après s'être déclaré en faveur d'une nouvelle organisation du commerce, le ministre ghanéen a donné un large coup de chapeau à la politique du général de Gaulle envers les pays en voie de développement notamment en Afrique puis a appuyé la création d'un Marché commun africain. M. Botsio s'est également félicité du fait que la Russie avait promis d'augmenter ses achats dans le tiers monde. Une très violente attaque contre la politique raciste et coloniale de l'Afrique du Sud et du Portugal a formé la conclusion de son intervention.

L'heure "chinoise", à la conférence hier après-midi, a commencé lors de l'apparition à la tribune du délégué de la Chine nationaliste T.C. Yang. Immédiatement les 12 délégations des pays socialistes ont quitté la séance, laissant derrière eux deux "observateurs" : un Roumain et un Yougoslave. M. T.C. Yang — après avoir dressé un tableau de la situation à Formose a tenu à déclarer : "Ma délégation doit souligner la détérioration des échanges commerciaux qui s'est produite sur le continent occupé par les communistes", et a protesté contre "toutes nouvelles livraisons de produits stratégiques aux communistes chinois, livraisons qui augmenteraient leur potentiel d'agression".

M. Kico Ngjala ministre du commerce de l'Albanie a consacré plus de la moitié de son exposé à une "défense et à une illustration de la Chine communiste. Au passage il n'a pas hésité, notamment en ce qui concerne le blocus économique dont souffre l'Albanie, à attaquer "les puissances impérialistes et leurs valets". Il a dénoncé la présence à la conférence des

"marionnettes" de Formose et a demandé leur exclusion, exalté l'aide donnée par la Chine à l'Albanie "pour surmonter les difficultés créées à la République populaire d'Albanie par les puissances impérialistes et leurs valets" et enfin critiqué le Marché commun "groupement économique fermé".

Contrastant avec ces attaques, et d'une élévation de pensée qui impressionnait favorablement toute l'assistance, le discours du représentant du Saint-Siège, le révérend père L.J. Lebrat permettait à la séance de l'après-midi de se terminer sur une note beaucoup plus sereine. C'était aussi l'occasion pour l'orateur de lancer un émouvant appel à la solidarité envers les pays pauvres des riches puissances industrialisées qui, a-t-il dit, ne se sauveront "qu'en s'engageant dans une voie moins matérialiste et plus humaniste".

Les autres interventions n'ont pas apporté d'éléments nouveaux dans la discussion générale. Trois représentants de l'Amérique latine, la Bolivie, le Mexique et l'Uruguay ont réaffirmé leur adhésion à la "charte d'Alta Gracia" et ont préconisé sinon la création d'un organisme international nouveau du moins une réforme de structure du commerce mondial. Quand au Cambodge, au Tanganyika, à Madagascar et à Ceylan ils ont surtout traité des problèmes spécifiques à leurs économies nationales.

Les commissions n'ont pas été exemptes d'incidents. A la commission n° 5 (groupements régionaux) on s'est mis non sans mal d'accord sur la création d'un sous comité de 35 membres, destiné à élaborer un projet de convention internationale efficace pour assurer "le libre transit" des pays privés d'accès à la mer. Une longue discussion sur la composition de cette sous commission allait se terminer lorsque le représentant du Sénégal a fait des réserves sur la présence du Portugal. Quant à l'Irak, son représentant ne peut siéger en sous-comité, à la même table qu'Israël.

La commission n° 4 (matières premières) après avoir entendu un long exposé d'un représentant de la F.A.O. sur l'évolution défavorable des termes de l'échange pour les pays en voie de développement a écouté le délégué du Royaume-Uni insister sur le fait que cette évolution défavorable ne permettait nullement, selon lui, de préjuger de l'avenir. Les représentants du Mali et du Pakistan pour leur part ont réclamé la mise sur pied d'organisations mondiales des marchés.

En conclusion l'atmosphère s'est passablement alourdie hier à la conférence et les menaces d'incidents se précisent. Malgré tout c'était le premier avril et le "poison" du jour, lancé par un journaliste facétieux portait sur une rencontre "Che" Guevara - Georges Ball. "Che" Guevara imperturbable est entré dans le jeu. Interrogé, il a répondu : "C'est exact nous nous rencontrerons à 11h30 précise. L'Américain est parti chez lui chercher son revolver, moi, j'ai déjà ma mitrailleuse dans ma sacoche". Et sur ce, "Che" éclata de rire et régna la salle de séance pour la journée la plus mouvementée de la conférence depuis son début.

La loi sur l'assurance maladie-invalidité

BRUXELLES. — Les médecins belges sont en grève illimitée depuis l'aube de mercredi. C'est la première fois qu'un corps médical renonce à l'exercice de sa profession pour un motif indéterminé et dans le but avoué de faire céder le pouvoir et d'obtenir des modifications à une loi — celle sur l'assurance maladie-invalidité — votée par le Parlement.

Le mouvement de grève touche 90 p.c. du corps médical (environ 10.000 praticiens). Il a été décidé par les représentants des médecins après treize heures de négociations ininterrompues avec le premier ministre M. Theo Lefèvre, qu'assistaient neuf de ses ministres, et les représentants des syndicats ouvriers et patronaux.

La tension entre les médecins et le gouvernement, qui vient d'atteindre son point de rupture, sévissait depuis le 1er janvier dernier, date à laquelle était entrée en application la loi sur l'assurance maladie-invalidité, dite loi Leburton, du nom du ministre socialiste de la prévoyance sociale, et que les praticiens considéraient comme portant atteinte à l'exercice de leur profession. La rupture des négociations est intervenue sur des questions matérielles comme les tarifs des consultations, les honoraires des prestations des médecins sujets à la convention et les modalités de l'engagement médical.

Selon le gouvernement, sa satisfaction avait été donnée aux demandes des médecins, c'est un "trou" supplémentaire de 500 millions de francs belges par an (50 millions de francs français) qui serait apparu dans le budget de l'assurance maladie-invalidité alors que la réforme de la sécurité sociale récemment décidée a précisément pour but de faire disparaître ce déficit.

De leur côté, les représentants des organisations syndicales et patronales ont souligné qu'il n'était pas question d'augmenter les cotisations pour l'assurance maladie-invalidité, ni d'aggraver le déficit de la sécurité sociale.

Immédiatement après la rupture et la proclamation de la grève, des services de garde et d'urgence ont été mis en place dans les hôpitaux. Un communiqué des chambres syndicales des médecins invite les malades à se faire transporter dans les établissements hospitaliers, mais est-il indiqué, "seules les urgences seront traitées".

Selon la plupart des observateurs, les aspects politiques ne manquent pas dans l'épreuve de force qui s'est engagée entre le corps médical et le gouvernement. D'aucuns considèrent que l'opposition libérale au gouvernement social chrétien, en place depuis trois ans, a trouvé l'occasion belle pour jeter de l'huile sur le feu.

COMPTABLES AGRÉÉS

DESCHAMPS & GROTHE

Comptables agréés

J.-Arthur Deschamps, C.A. — René P. Grothe, C.A.

1411, Crescent, Montréal 25

VI. 5-3248

Lucien Dahmé, C.A.

Comptables agréés

Edifice de La Sauvegarde

152 est, rue Notre-Dame

UN. 6-2681

LONGUEUIL

71B, ouest, rue St-Charles

Tél.: 677-9180

MAURICE BUSSIERES, C. A.

ST-HYACINTHE

Edifice LA SURVIVANCE

Provost, Hoffe & Associés

Comptables agréés

ROGER PROVOST, C.A.

ROLAND PROVOST, C.A.

GEORGES H. HOTTE, C.A.

2596, boul. Rosemont

RA. 2-1109

VIU & ROBIN

Comptables agréés

LUCIEN D. VIU, C.A.

H. LIONEL ROBIN, C.A.

JACQUES R. CHADILLON, C.A.

ARMAND H. VIU, C.A.

I. SERGE GÉRALD, C.A.

PO. 9-3871

4926, ave Verdun Verdun

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et associés

E. H. Knight & Co.

Comptables agréés

M. Samson, G.S.E., C.A.

Léon Côté, C.A.

Henley Bourgeois, C.A.

Percy Auger, C.A.

Marcel Imbeault, C.A.

Vianney Forget, C.A.

Pierre Barry, C.A.

Adrien Côté, C.A.

Pierre David, C.A.

Roland Frenette, C.A.

Pierre Pharrand, C.A.

Emilien Gauthier, C.A.

Paul Gauthier, C.A.

Lucien P. Bélair, C.A.

Jean Lacroix, C.A.

Dollard Huot, C.A.

Albert Gagné, C.A.

Benoît Sylvestre, C.A.

Dennis Bell, C.A.

Raymond Coulliers, C.A.

Marthe Gauthier, C.A.

René Auger, C.A.

Gilles Lévesque, C.A.

Roland Truchon, C.A.

Roland Lévesque, C.A.

Conseils : Maurice CHARTRE, C.A. — A. Emile Gérard MARCEAU, C.A.

MONTREAL

132 ouest, Saint-Jacques

QUEBEC

VI. 2-4691

RIMOUSKI

VI. 2-4691